

ÉTUDES THÉOLOGIQUES

R. P. E. HUGON

DES FRÈRES PRÊCHEURS

LA
MÈRE DE GRÂCE

Plena sibi, superplena nobis



PARIS (VI^e)

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

LA
MÈRE DE GRÂCE

PERMIS D'IMPRIMER

Paris, le 25 Janvier 1904

P. FAGES, vic. gén.

L'auteur et l'éditeur réservent tous droits de reproduction et de traduction.

Cet ouvrage a été déposé, conformément aux lois, en Avril 1904.

AVANT-PROPOS

La théologie mariale a pris de nos jours un développement à la fois consolant et fécond pour la piété, que le grand Congrès de Lyon, au mois de septembre 1900 et celui de Fribourg (Suisse) en 1902, ont mis pleinement en lumière. Les encycliques immortelles de Léon XIII sur le Rosaire constituent à elles seules un monument doctrinal, une véritable dogmatique de la Sainte Vierge (1).

C'est faire œuvre thomiste et œuvre d'actualité que d'entrer dans ce mouvement, à l'heure surtout où l'Église s'apprête à exalter Marie par le jubilé d'or de l'Immaculée-Conception.

Notre but ici est modeste. Après l'ouvrage magistral du P. Terrien nous n'avons pas à traiter à fond le magnifique sujet des gloires de Marie : une invocation de l'Église suffit à

(1) Nous avons tiré quelques conséquences de cet enseignement du Souverain Pontife dans un petit ouvrage intitulé : *Le Rosaire et la Sainteté*. Paris, Lethielleux.

notre plan : Marie, Mère de grâce ! Elle scandalisait l'étroitesse janséniste, et cependant elle renferme tant de doux mystères, elle cache tant de profondeurs théologiques, elle résume tant de vérités fondamentales du christianisme ! L'étude complète de ce titre nous permettra de toucher aux questions importantes qui se ramènent à la théologie de la Sainte Vierge ; et, comme la meilleure méthode pour faire comprendre Marie est de la comparer avec son divin Fils, nous aurons à rappeler aussi les grands principes du traité de l'Incarnation.

Cette marialogie en abrégé ne peut, sans doute, pas remplacer les longs ouvrages, mais nous pensons qu'elle a son utilité et son intérêt, et nous osons offrir ce petit livre à la Vierge Immaculée, en cette année jubilaire, comme un hommage de reconnaissance et un tribut d'amour.

Marie est appelée Mère de grâce, parce qu'elle a reçue la plénitude des grâces pour elle-même, et parce qu'elle est la distributrice des grâces pour tous les saints : Plena sibi, superplena nobis. De là deux divisions fondamentales de notre ouvrage :

Première partie, la plénitude des grâces en Marie.

Seconde partie, le rôle de Marie dans l'acquisition et la distribution des grâces.

Ce travail était déjà livré à l'impression lorsque a paru l'Encyclique de S. S. Pie X sur le Jubilé de l'Immaculée-Conception. Tout en regrettant de n'avoir pu utiliser pour notre sujet ce magnifique enseignement du Docteur suprême de l'Église, nous avons été profondément consolé d'y trouver la confirmation de nos principales thèses sur le rôle de Marie dans l'acquisition et la distribution des grâces. Le document pontifical signale la valeur satisfaisante des actions de la Sainte Vierge, « qui a eu pour mission de préparer une victime pour le salut des hommes, de la nourrir et de la présenter, au jour voulu, à l'autel. Aussi entre Marie et Jésus, perpétuelle société de vie et de souffrance ». — Le rôle méritoire : « Elle a été associée par Jésus-Christ à l'œuvre de la rédemption, elle nous mérite de congruo, comme disent les théologiens, ce que Jésus-Christ nous a mérité de condigno ». —

Le pouvoir d'intercession et la médiation universelle pour la distribution des grâces : « Elle est le ministre suprême de la dispensation de la grâce ».

L'Encyclique fait valoir les raisons fondamentales que nous avons essayé de mettre en lumière : Marie est tout à la fois mère du corps naturel et du corps mystique du Sauveur ; elle est indissolublement unie à son Fils pour mériter, satisfaire et intercéder. « Elle est l'aqueduc, comme dit saint Bernard, elle est le cou surnaturel qui a pour office de rattacher le corps à la tête et de transmettre aux membres les influences et les efficacités de la tête ».

C'est ainsi que pour célébrer dignement l'auguste Vierge, le Souverain Pontife a cru devoir associer les deux privilèges les plus glorieux pour Marie : son Immaculée Conception et sa double maternité.

Saluons donc avec Pie X la Reine Immaculée et la Mère de Grâce !

CHAPITRE PREMIER

Les diverses plénitudes de la grâce

Le mot grâce désigne, en général, tout ce qui est donné gratuitement. Les biens de la nature, à ce titre, sont des grâces, car nous les tenons de la munificence libérale de Dieu. La création, l'existence, la conservation, tout ce qu'il y a d'être et de vie en nous, sont une aumône que la Providence nous fait de plein gré. Il n'y a pas, dans toute notre nature, une parcelle d'être qui soit à nous : le Tout-Puissant donne tout, soutient tout par une influence continuelle et immédiate ; précaires et dépendants, nous avons sans cesse besoin d'être portés par lui. C'est bien là l'aumône de chaque instant, le bienfait qui n'est pas dû, le don gratuit. Il y a ainsi, dans l'ordre naturel, une sorte de grâce qui atteint chacune des créatures pour les faire exister,

vivre et prospérer; c'est la nourrice de l'univers, comme parle le livre de la Sagesse : *Omnium nutrici gratiæ lux* (1). Elle est particulièrement remarquable dans l'homme lorsqu'elle réalise en lui toutes les perfections de l'âme et toute la beauté du corps.

Ces grâces naturelles, Marie les a reçues dans leur plénitude. Son âme a épuisé, en quelque sorte, les richesses de l'idéal et du réel. Jésus-Christ, l'homme parfait, est le représentant le plus achevé de l'humanité. Son corps a été formé par la vertu surnaturelle de l'Esprit-Saint ; or Dieu ne fait de tels miracles que pour enfanter des chefs-d'œuvre : c'est donc le modèle de tout ce qui est pur et beau dans le monde matériel. Son âme, qui est le type du monde des esprits, qui touche à la personne divine, source de toute beauté, réunit en elle tout ce qu'il y a de grand, de généreux, d'exquis dans l'âme des artistes, des poètes, des orateurs ; elle dépasse infiniment le génie : elle est, pour ainsi dire, l'idéal spécifique réalisé. Mais, comme Jésus et Marie sont unis dans le même plan éternel et que

(1) *Sap.*, xvi, 25.

Dieu les a contemplés d'avance dans le même tableau, ils sont comme le moule ou le miroir l'un de l'autre. Il n'y aura jamais de créature qui imite et reproduise de plus près la beauté de Jésus que l'âme de Marie : elle est bien le miroir fidèle dans lequel l'âme de Jésus se contemple et se reconnaît. Elle est donc incomparablement belle, et il fallait bien, en effet, que l'âme destinée à porter toutes les merveilles de la grâce fût déjà elle-même la merveille de la nature.

La dignité de l'âme rejaillit sur les puissances, comme l'éclat de l'essence se reflète sur les propriétés. Nous en concluons une perfection achevée dans toutes les facultés de l'auguste Vierge, pénétration et sûreté de l'intelligence, force de la volonté, harmonie des puissances inférieures.

Chez les autres humains le corps est souvent réfractaire à l'action de l'âme ; les indispositions de la matière interceptent la clarté supérieure de l'esprit, et le soleil de l'âme, prisonnier de la chair, doit retenir en lui le trop-plein de sa lumière ; le corps manque d'éclat, c'est la laideur ou la vulgarité.

Mais, en Marie, pouvons-nous concevoir de semblables indispositions? La Providence, qui a détourné d'elle le fleuve de la corruption originelle, qui n'a point permis que ce corps fût souillé un seul instant, devait-elle souffrir qu'il fût rebelle à l'action de l'esprit? Cette chair et cette âme ont dû s'épouser et vivre dans l'harmonie parfaite, afin de préparer le tabernacle où le Verbe devait faire sa demeure et prendre ses délices : l'âme a donc communiqué au corps ces perfections et cet éclat supérieurs qui font la beauté.

D'ailleurs Dieu devait à la dignité de son Fils de donner la beauté à Marie. Lorsqu'il pétrissait le limon primitif, il pensait au corps que le Verbe devait un jour revêtir : *quodcumque limus exprimebatur, Christus cogitabatur homo futurus* (1). N'avons-nous pas plus de raison de dire avec Bossuet (2) que Dieu, en formant le corps de Marie, avait en vue Jésus-Christ et ne travaillait que pour lui? Il était comme obligé de mettre dans cette chair quelque chose d'exquis la rendant capable de

(1) TERTULL. *De resurrectione carnis*, cap. vi.

(2) 1^{er} sermon sur la Nativité de la Ste Vierge, exorde.

devenir le moule d'où sortirait le corps très parfait du Verbe incarné. Ainsi que nous l'avons dit de l'âme, le corps de Marie est le fidèle miroir où Dieu contemple et reconnaît la beauté de son Fils. « Il faut croire, dit Cajétan (1), que la Sainte Vierge a été, autant que faire se pouvait, semblable en tout à Jésus ». Comme la beauté spirituelle est réalisée dans l'âme du Christ et de sa Mère, la beauté sensible a trouvé ses types achevés dans le corps de Jésus et le corps de Marie.

La Sainte Vierge a réuni en elle les perfections des femmes célèbres qui l'ont figurée dans l'Ancien Testament : la grâce de Rebecca, les charmes de Rachel, la beauté de Judith, la majesté douce d'Esther. Sa seule présence est une apparition de la beauté immaculée. Les Pères et les auteurs ecclésiastiques depuis saint Grégoire de Nazianze (2), saint Jean Damascène (3), Richard de Saint-Victor (4), Denis le Chartreux (5), Gerson (6)

(1) *De Spasmo Virginis*.

(2) *Tragœdia de Passione Christi*.

(3) *Serm. 1 de Nativ. Virg.*

(4) *Comm. in Cantic.*, lib. xxvi.

(5) *De Laudibus Virginis*, lib. 1.

(6) *Serm. de Concept. B. V.*

jusqu'aux plus récents écrivains de Marie, sont unanimes à affirmer que la Vierge a été parfaitement belle : belle d'esprit, belle de corps, belle de visage.

Le miracle et la grâce se sont ajoutés à la nature pour former à Marie une parure de beauté inconnue jusqu'alors et qui ne se reverra jamais plus : les charmes de la vierge et la majesté de la mère, l'intégrité parfaite et la fécondité sans égale. Elle possède à la fois les grâces du printemps et les richesses de l'été ; elle donne son fruit tout en restant fleur.

Elle est belle dans le temple de Jérusalem où l'Esprit divin la prépare à sa mystérieuse destinée ; belle dans la chambre virginale où elle vit dans le recueillement et la prière ; belle quand elle berce l'Enfant-Dieu ou qu'elle le caresse sur son cœur ; belle dans la maison de Nazareth, à côté du gracieux adolescent qui est son fils et son Dieu ; belle sur les chemins de la Judée et de la Galilée, accompagnant le céleste prédicateur et recueillant ses paroles ; belle sur le Calvaire, quand elle assiste le divin mourant et qu'elle devient la

mère de l'humanité ; belle au Cénacle, où elle instruit les Apôtres et protège l'Église naissante ; belle enfin sur le trône de gloire où elle règne à côté de Jésus, au-dessus de tous les chœurs des anges.

Elle est assurément l'apparition vivante de la beauté, et je comprends que le poète nous ait représenté l'archange en extase devant Marie en contemplant ses yeux. Quel sera donc le ravissement de la voir telle qu'elle est, avec les charmes exquis de son corps et les grâces incomparables de son âme ! C'est là une part du bonheur qui nous attend pour l'éternité.

Et cette beauté immaculée, même sur la terre, ne fut jamais pour personne un attrait au péché (1). La beauté chaste transfigure le cœur qu'elle ravit, comme l'éclat d'une douce lumière réjouit sans troubler. Dieu est la première beauté, la première vierge, le premier amour, et cette beauté rend purs ceux qui s'approchent d'elle : on est vierge en l'aimant. Ainsi de Marie. Sa beauté porte les âmes au Dieu qu'elle reflète, la fleur de

(1) S. THOM., in III *Sent.*, dist. 3, q. 1, a. 2, sol. 1, ad 4.

sa virginité est un parfum où l'on respire le ciel ; c'est aimer la pureté que d'aimer Marie. Heureuses les saintes âmes qui l'aperçoivent dans leurs méditations, heureux les artistes qui l'entrevoient, comme Angelico, dans une de ces conceptions qui sont le commencement de l'extase ; heureux enfin nous tous, lorsqu'il nous sera donné de la voir au ciel, en vivant de sa vie, aimant de son amour !

Telle est la première plénitude de grâce et de beauté qui appartient à Marie. Nous ne faisons qu'effleurer ces considérations, pour arriver à notre sujet proprement dit, la grâce surnaturelle.

Le bien gratuit par excellence est celui qui dépasse toutes les forces, toutes les énergies, toutes les propriétés, toutes les exigences de la nature et nous met au niveau de Dieu. L'Église a défini, contre Pélage et ses disciples, la nécessité de cette grâce, et nous n'avons pas à établir ici ce dogme fondamental.

Certaines grâces ont pour objet de nous sanctifier et de nous unir à Dieu, et, par le fait qu'elles réalisent cette adhésion au souverain

bien, elles embellissent nos âmes, nous rendent les amis du Seigneur. Bien des personnes cherchent, sans jamais le trouver, le don de plaire ; nous sommes plus heureux dans l'ordre surnaturel : nous recevons le privilège de plaire au seul Roi dont il importe d'avoir les faveurs : *gratia gratum faciens*.

D'autres grâces, quoique très excellentes et très précieuses, ne suffisent point par elles-mêmes pour sanctifier, leur rôle est extérieur et social : procurer le bien du prochain, la conversion des pécheurs, l'utilité de l'Église, comme la prophétie, le don des langues, le pouvoir des guérisons, la vertu des miracles, etc. On leur réserve le nom général de grâces gratuites, *gratiæ gratis datæ*, puisque leur présence ne nous rend pas nécessairement les amis de Dieu.

La grâce qui confère le don de plaire, *gratum faciens*, se divise en grâces actuelles et grâces habituelles. Les premières sont des secours transitoires : éclairs surnaturels qui saisissent l'intelligence, impulsions subites qui entraînent la volonté, elles préparent et disposent au salut, comme les mouvements

pieux qui précèdent l'état de grâce, ou bien elles complètent l'œuvre du salut en développant les énergies déposées déjà dans l'âme, comme les secours qui suivent la justification. La grâce habituelle est continuellement penchée sur notre âme pour lui conserver la chaleur et la vie, elle lui apporte un être nouveau et permanent, une seconde nature, qui est une naissance à la vie divine. La grâce habituelle confère la qualité d'enfants de Dieu, la grâce actuelle l'opération des enfants de Dieu ; la grâce habituelle nous unit au Seigneur et nous sanctifie par ce contact, la grâce actuelle nous fait sentir la touche de l'Esprit-Saint ; avec la grâce actuelle c'est Dieu qui passe, avec la grâce habituelle c'est Dieu qui demeure.

La plénitude de la grâce peut s'entendre de diverses manières. Plénitude absolue, lorsqu'elle s'applique à tous les effets et qu'elle est donnée avec toute l'excellence et toute l'intensité possibles : c'est celle qui appartient à Jésus-Christ. Il est l'universel, l'efficace principe qui atteint tous et chacun des effets surnaturels : toutes les opérations du

salut dérivent de lui. Il a épuisé toutes les capacités de la grâce, comme un abîme sans rivages qui contiendrait les eaux de tous les océans. Il touche, par l'union hypostatique, à la source infinie des grâces, la divinité ; et, comme il est impossible d'être plus près de Dieu que lui, on ne saurait concevoir une grâce plus profonde et plus étendue que la sienne : c'est la plénitude absolue, sans limite, jusqu'au dernier degré qui soit possible, au moins de la puissance ordinaire de Dieu.

On distingue ensuite (1) la plénitude de *suffisance*, qui rend les justes capables d'accomplir les actes méritoires et excellents et d'arriver au terme du salut éternel : c'est celle qui est commune à tous les saints. En dernier lieu, la plénitude de *surabondance*, qui se déverse sur les hommes, comme un réservoir trop rempli : c'est le privilège spécial de Marie.

La source, le fleuve et les ruisseaux ont leur plénitude, mais d'une manière différente ; ainsi le Christ, Marie et les saints. Jésus a la plénitude de la source, puisqu'il est l'océan -

(1) Cf. S. THOM. *Comm. in Joan.*, cap. I. lect. x.

12 1^{re} P. — LA PLÉNITUDE DES GRACES EN MARIE
sans limite et sans fond, où l'on puise sans
cesse et qui demeure toujours rempli. Les
saints ont la plénitude des ruisseaux, cou-
rants plus ou moins larges, plus ou moins
profonds, mais toujours limités. Marie a la
plénitude du fleuve, fleuve majestueux et dé-
bordant qui fait arriver jusqu'à nous les flots
du vaste océan Jésus-Christ.

Mentionnons encore la plénitude d'*univer-
salité*, comme celle qui appartient à l'Église,
dans laquelle se trouve réuni l'ensemble des
bienfaits et des dons célestes : il n'est aucune
grâce que l'Église, prise dans sa totalité et
avec toute la durée de son existence, ne puisse
et ne doive posséder. Nous examinerons si
une telle plénitude appartient à la Sainte
Vierge.

Comme il y a eu progrès dans ces diverses
grâces, la plénitude du premier instant n'est
pas celle de la seconde sanctification lorsque
Marie conçut le Christ, ni celle-ci la pléni-
tude finale. Notre étude, pour être complète,
devra donc passer en revue ces quatre points
importants :

La plénitude de la première sanctification ;

La plénitude de la seconde sanctification et
la grâce de la maternité divine ;

La plénitude finale ;

La plénitude d'universalité.



CHAPITRE DEUXIÈME

La plénitude de la première sanctification

Le Christ et Marie ont ce privilège que leur histoire commence avant leur naissance et ne s'achève jamais. Tous les deux, quoique d'une manière différente, ont reçu dès le premier instant une sainteté singulière qui implique à la fois l'exclusion du péché originel et l'infusion de toutes les grâces.

Notre Seigneur, lui, est exempt de la dette originelle pour une double cause. D'abord, en vertu de sa conception. Formé d'une vierge par l'opération seule du Saint-Esprit, en dehors des lois ordinaires, il échappe à la souillure que la génération humaine entraîne avec elle. N'ayant pas suivi pour venir en ce monde le fleuve commun qui fait arriver les hommes à la vie, il est nécessairement sous-

trait à la corruption primitive charriée par ces flots impurs. Pierre de Celle se sert d'une autre comparaison : « Il est venu, le Fils de Dieu, né de la Vierge, sans le levain de la faute, et il a choisi dans la masse de la nature humaine la farine très pure d'une chair immaculée, sans prendre le ferment du péché originel » (1). C'est là une raison première et fondamentale.

Il y en a une autre : le fait de l'union hypostatique. Comme toutes les actions et toutes les propriétés sont attribuées à la personne, et qu'il n'y a qu'un seul suppôt en Notre Seigneur, la faute originelle serait imputée à la personne même d'un Dieu ! La grâce substantielle d'union est donc une barrière infranchissable contre tout péché, originel ou actuel.

Les mêmes raisons n'existaient point pour Marie. Portée sur le fleuve ordinaire de la génération humaine, elle devait subir le contact de la souillure, et elle n'avait point, par ailleurs, une grâce substantielle qui dût la préserver. Mais d'autres convenances réclamaient impérieusement l'exemption. Était-il

(1) PETRUS CELLENSIS, *De panibus*, cap. iv.

possible que le temple où le Verbe devait habiter fût profané un seul instant ? Ne fallait-il pas que la Vierge reçût, dès le premier moment, une préparation digne de la future mère d'un Dieu ? L'opprobre originel aurait perpétuellement rejailli sur le Fils. Avec quelle insolence le démon aurait dit à Jésus-Christ ; Je t'ai vaincu un jour, car celle dont tu as reçu la chair fut un instant sous mon pouvoir !

De plus, Marie devait être la réparatrice du genre humain. Et comment aurait-elle pu briser la tête du serpent si le serpent, le premier, lui avait déjà fait sentir sa cruelle et honteuse morsure ? Ah ! l'humanité ne s'y est point trompée ! elle a toujours proclamé bien haut sa foi à un privilège qui est une gloire pour nous tous ; les saints prêchaient publiquement ce que les fidèles croyaient. Voici à ce sujet le précieux témoignage de saint Vincent Ferrier. « Marie n'attendit pas, pour être sanctifiée, l'époque de sa naissance, la dernière semaine ou le dernier jour : au premier instant, dès que son corps fut formé et son âme créée, elle fut sanctifiée, car elle

était déjà raisonnable et capable de sanctification » (1).

Il n'entre pas dans notre dessein d'exposer la théologie de l'Immaculée Conception. Les raisons de ce dogme sont connues de tous : les théologiens les ont développées longuement, les prédicateurs les ont fait pénétrer dans l'esprit des fidèles, et il serait inutile de refaire cette page glorieuse, qui est dans tous les cœurs.

Ce privilège, pourtant si magnifique, n'est que le côté négatif de la première sanctification ; c'est surtout l'abondance des grâces qui en a fait la beauté.

I

LA PREMIÈRE GRACE

En Jésus-Christ la plénitude première a été la plénitude finale. Sa dignité exigeait qu'il

(1) « Sextus gradus est super omnes alios ; est sanctificatio beate Marie, quia ista sanctificatio non fuit cum debuit nasci, nec in ultimo die seu ebdomada, sed in eodem die et hora, ymo in momento formato corpore et creata anima fuit sanctificata, quia tunc fuit rationalis et capax sanctificationis ». I. *Sermo de Conceptione beate Marie*. Manuscrit de Toulouse, mrs. 346. — Nous devons ce texte à l'obligeance du R. P. FAGES, O. P., le savant historien et éditeur de saint Vincent Ferrier.

n'y eût pas de succession dans ses grâces et ses vertus : d'un seul coup il atteignit le faite. D'ailleurs, pour nous servir d'une autre image, il ne pouvait jamais être plus près de la source qu'il l'était alors, car il touchait à Dieu déjà par cette union personnelle qui n'admet point de degrés, qui ne peut être jamais plus étroite qu'au premier instant : dès l'origine donc, l'océan divin s'est déversé dans l'âme de Jésus avec une telle abondance que rien ne saurait y être ajouté. La grâce étant parfaite, les vertus se trouvent aussi au degré suprême, qui est l'héroïsme : vertus naturelles ou infuses, dons et fruits du Saint-Esprit, grâces gratuites, tout ce qui appartient à l'économie du surnaturel orne déjà l'âme de Celui qui est, dès le premier instant, le chef de l'humanité et la source de notre sanctification. Les grâces consommées des anges et des hommes formeraient un abîme, si elles étaient réunies ensemble ; mais il serait possible de les sonder et d'y ajouter encore : elles ne peuvent donc se comparer avec la grâce de Notre Seigneur, à laquelle rien ne s'ajoute et qui a une sorte d'infinité.

La perfection de la Sainte Vierge n'a pas le même caractère. Marie, à sa conception, touche Dieu de moins près que plus tard quand elle concevra le Verbe de vie ; sa grâce initiale n'est donc pas une grâce consommée. Mais c'est déjà la préparation et le fondement de la maternité divine. Or, ne semble-t-il pas que les bases d'une dignité en quelque sorte infinie doivent dépasser la hauteur de toutes les grâces accordées aux créatures ?

Une double question se pose à ce sujet : 1^o la grâce de la première sanctification en Marie est-elle supérieure à la grâce consommée des anges et des plus grands saints pris séparément ? 2^o est-elle supérieure à la grâce consommée de tous les anges et de tous les saints pris ensemble ? Les Pères et les anciens théologiens n'ont pas discuté tous ces détails, mais ils ont posé les principes qui nous permettront de résoudre la difficulté.

La réponse à la première question ne paraît pas douteuse : c'est une doctrine aujourd'hui commune que la grâce initiale de Marie a surpassé la grâce consommée des plus grands saints. Depuis longtemps d'ailleurs des doc-

teurs illustres s'étaient prononcés dans le même sens. Saint Jean Damascène disait déjà à propos de la naissance de la Vierge : « C'est aujourd'hui qu'est enfantée la montagne de Dieu, montagne auguste qui dépasse toute colline et toute montagne, c'est-à-dire les plus sublimes hauteurs des anges et des hommes » (1). Ce qui est dit de la naissance peut évidemment s'appliquer à la conception. Suarez (2) regarde comme pieux et vraisemblable le sentiment qui accorde à Marie, dès le premier instant, une grâce supérieure à la grâce consommée des anges et des hommes. Le dominicain Justin de Miéchow écrivait au xvii^e siècle dans ses conférences si théologiques sur les litanies : « Dès sa conception, la Sainte Vierge a eu une abondance et une plénitude de grâces telles que nul homme ou nul ange n'a jamais eues, n'a jamais pu ou ne peut jamais avoir » (3). M. Olier a exposé gracieusement cette doctrine ; Contenson et saint Alphonse de Liguori vont même plus

(1) *Orat. de Nativ. Virg.*

(2) *De mysteriis Vitæ Christi*, d. 1, s. 1.

(3) 134^e conférence.

loin, ainsi que nous le dirons plus bas. Quant aux auteurs de notre époque, inutile de citer des témoignages particuliers, puisque tous les ouvrages actuels de marialogie sont unanimes sur ce point.

Sans discuter toutes les preuves qu'on a coutume d'apporter, nous nous contentons de deux raisons qui nous paraissent particulièrement claires et décisives.

Dès le premier instant, Marie est marquée comme mère de Dieu, et il faut que la grâce la dispose déjà en vue de cette destinée, qu'elle reçoive la perfection d'une future mère de Dieu. Elle n'a pas encore sa dignité suprême, mais elle doit en avoir la préparation convenable ; en un mot, sa première sanctification doit être le fondement de la maternité divine.

Or une dignité de ce genre, qui a une sorte d'infinité, dépasse toutes les montagnes de la sainteté, et les plus hautes régions des grâces ne semblent pas encore un fondement capable de la porter. C'est ainsi qu'on explique le psaume 86 : « *Fundamenta ejus in montibus sanctis*, ses fondements reposent sur les

montagnes saintes ». Les commencements des grâces de Marie reposent sur le sommet des autres saints ; là où ceux-ci ne parviennent qu'au terme de la grâce consommée, c'est de là que la Vierge est partie à sa première sanctification ; le faite de toutes les autres saintetés n'est que la base de la sienne. On interprète dans le même sens le passage où le prophète Isaïe représente la montagne de la maison du Seigneur élevée au-dessus de toutes les autres montagnes : *Mons domus Domini in vertice montium* (1).

On pourrait discuter sur la valeur exégétique de ces deux interprétations ; mais, au point de vue traditionnel, elles ont une autorité incontestable, basée sur l'application quotidienne que l'Église fait de ces textes à la Sainte Vierge dans la liturgie. Les saints docteurs et les écrivains ecclésiastiques, Grégoire le Grand, Jean Damascène dont nous avons cité le témoignage, Contenson, le P. Poirier, M. Olier, le P. Terrien, reproduisent unanimement cette interprétation. « C'est bien la montagne, qui se dresse sur le faite des

(1) ISAI., II, 2.

autres montagnes, dit saint Grégoire, — car la hauteur de Marie resplendit au-dessus de tous les autres saints » (1). Les paroles de M. Olier méritent d'être connues : « Les fondements et les prémices de la vie de la Très Sainte Vierge sont élevés par-dessus les plus hautes montagnes de l'Église, c'est-à-dire par-dessus les âmes les plus parfaites et les plus suréminentes de l'Église... D'où vient que Dieu aime plus ces entrées ou autrement ces portes que *les tabernacles de Jacob*. Les entrées de la Très Sainte Vierge sont deux, l'une cachée et inconnue, qui est sa sainte Conception, l'autre est plus évidente, et c'est sa Nativité » (2).

Une seconde preuve qui est apportée communément et que nous trouvons excellente, c'est que Marie était aimée de Dieu au-dessus des anges et des saints les plus consommés dans la sainteté, car le Verbe la regardait et l'aimait déjà comme sa mère future. Or, l'amour divin est créateur : pour Dieu, aimer

(1) « Mons quippe in vertice montium, quia altitudo Mariæ supra omnes sanctos refulsit ». *In l. Reg.*, lib. I. cap. I.

(2) M. OLIER, cité dans le *Manuel Biblique*, t. II. n. 756.

c'est faire du bien ; aimer dans l'ordre surnaturel, c'est donner la grâce. S'il aime Marie plus que les grands saints, il lui veut plus de bien, il lui accorde plus de grâce (1). Nous reprendrons plus bas ce raisonnement.

Abordons la seconde question : cette grâce initiale est-elle supérieure aux grâces consommées de tous les anges et de tous les hommes ensemble ? Les témoignages sur ce point sont moins explicites ; bon nombre d'auteurs que nous avons cités pour la première question ne se sont pas prononcés sur celle-ci. Suarez n'en parle pas, quoiqu'il soutienne que la grâce finale de Marie soit plus parfaite que la grâce dernière des anges et des saints pris même collectivement. Nous devons reconnaître que cette opinion est combattue par certains théologiens. Le P. Terrien n'est pas de ce nombre, mais il se montre fort hésitant, et il semble même regarder ce sentiment comme moins probable (2).

(1) « Deum diligere magis aliquid nihil aliud est quam ei majus bonum velle : voluntas enim Dei est causa bonitatis » (I^{re} p., q. 20, a. 4).

(2) *La Mère de Dieu*, t. 1, p. 391.

Cette doctrine a pourtant d'illustres défenseurs. Saint Jean Damascène paraît bien l'enseigner lorsqu'il dit que Marie, à sa naissance, a surpassé toutes les hauteurs des anges et des hommes. Nous pensons que c'est aussi l'avis de saint Vincent Ferrier. « Marie, à sa conception, reçoit dans leur plénitude les grâces qui ne sont données aux autres saints que partiellement ». Ce qui revient à dire : Toutes les autres grâces sont des parties qui, unies ensemble, n'égale pas la plénitude totale dont Marie fut favorisée au premier instant (1). Cette opinion est soutenue expressément par Véga (2) ; Contenson l'expose en fort beau langage (3) ; saint Alphonse en est comme le défenseur attitré (4). On a cité Billuart ; voici ce que

(1) « Cæteris per partes datur gratia Dei, Marie autem tota se diffundit gratie plenitudo... in virgine Maria formato corpore et creata anima statim fuit sanctificata. Letificat civitatem, scilicet Angelos, qui gratie divine revelatione viderunt gratiam sanctitatis Virginis et fecerunt festum in cœlo de ejus conceptione » II. *Sermo de conceptione Beate Marie*, Ms. 316.

(2) *Theol. Mariana*, n. 1160.

(3) *Theol. Mentis et Cordis*, lib. X, diss. 6. cap. 1, sp. 2, primo.

(4) *Gloires de Marie*, II^e partie, disc. 2. *Sur la Nativité de Marie*.

nous avons pu trouver dans ses sermons (*Panégyr. de la Vierge*). Après avoir distingué avec saint Thomas une double plénitude de grâce, il conclut que « Marie a reçu une plénitude de grâce *au-dessus de toutes les créatures*, puisqu'elle a été élevée à l'état le plus sublime qui est la dignité de Mère de Dieu ». Et plus loin il ajoute : « Ordinairement les autres créatures reçoivent la grâce après leur naissance par les eaux salutaires du baptême, ou à proportion de ce qu'elles ont besoin pour pratiquer la vertu après être arrivées à l'usage de raison. Mais Marie, au-dessus de ces lois, se trouve sanctifiée dès le sein de sa mère, dès ce moment les grâces coulent abondamment dans son cœur. Marie reçoit une plénitude de grâce et elle la reçoit d'une manière extraordinaire *dès le sein de sa mère* ».

De nos jours, le P. Monsabré a reproduit, dans ses conférences à Notre-Dame (1), l'opinion de Contenson et de saint Liguori.

Nous n'hésitons pas, pour notre modeste part, à suivre ce sentiment. Il nous suffira de

(1) Carême de 1877, *Le Paradis de l'Incarnation*.

reprendre les deux preuves décisives qui nous ont servi à résoudre la première question : bien comprises et poussées dans toutes leurs conséquences elles rendent notre thèse très solidement probable. La grâce initiale étant la base et la préparation de la maternité divine, doit être proportionnée à cette dignité, puisque c'est un axiome que toute disposition se mesure à la qualité dernière qu'elle commence et prépare. Ici la qualité dernière, c'est-à-dire la maternité divine, est d'une dignité incommensurable, qui excède comme à l'infini toutes les perfections et toute la dignité des créatures réunies ensemble ; donc la première sanctification, pour être en rapport, même de loin, avec cette dignité, doit dépasser les dons et les grâces de toutes les créatures à la fois.

Tel est le raisonnement de Contenson. On objecte vainement qu'il ne s'agit pas encore de la préparation prochaine à la maternité divine. Nous répondons : cela prouve que la première grâce ne fut pas aussi parfaite que celle de la seconde sanctification, lorsque Marie devint mère du Verbe, mais non que

cette grâce initiale ne soit supérieure à toutes les grâces des anges et des hommes. Elle n'était qu'une disposition lointaine, d'accord ; n'empêche qu'elle fût une disposition *convenable*, car elle préparait déjà la Vierge à devenir la *digne* mère de Dieu. « *Prima quidem (perfectio gratiæ) quasi dispositiva per quam reddebatur IDONEA ad hoc quod esset mater Christi ; et hæc fuit perfectio sanctificationis* (1) ». C'était, disons-nous, un fondement *digne*, ou du moins *convenable*, de la maternité divine. Eh bien ! entassez toutes les perfections, toute la sainteté de toutes les créatures, avez-vous un fondement digne, ou seulement convenable, de cette auguste maternité ? Toutes ces grâces ajoutées les unes aux autres feront sans doute une haute et gigantesque montagne ; mais de ce faite à la sublimité de mère de Dieu, la distance est infranchissable : ces sommets ne sont pas encore la base de la maternité divine. J'en conclus qu'ils n'atteignent pas la hauteur de cette grâce initiale qui a jeté en Marie les fondements convenables de sa future dignité. Cette

(1) III P., q. 27, a. 5, ad 2.

montagne, formée de toutes les saintetés accumulées, doit s'élever bien près de Dieu ; plus haut se dresse la montagne sur laquelle repose la maison du Seigneur, la maternité divine. Ainsi, touchant à Dieu de plus près, Marie a dû recevoir plus de grâce que tous les saints ensemble.

Nous arrivons à la même conclusion, si nous sondons un instant l'amour dont Dieu chérissait Marie au premier moment où elle sortait de ses mains. Il l'aimait plus que tous les saints ensemble, puisqu'il lui voulait déjà un bien que les perfections de toutes les créatures n'atteindront jamais, le bien infini de sa sublime maternité : il la regardait et l'aimait déjà comme sa mère future (1). Sa mère lui étant plus précieuse que tous les mondes, il l'aime plus que tous les mondes. C'est bien, d'ailleurs, ce qu'enseignent nos anciens et pieux exégètes lorsqu'ils disent, à propos du psaume 86, que Dieu aime les seules

(1) « Illam profecto adhuc in matris utero decubantem adamavit Verbum sibi que in genitricem delegit, utpote superabundanti benedictione præventam jamque Sancti Spiritus magisterio deputatam ». S. LAURENT. JUSTIN. *Serm. de Nativ. Virg.*

portes de Sion, c'est-à-dire, les commencements de Marie, plus que toutes les tentes de Jacob ensemble, c'est-à-dire plus que tous les saints à la fois. Or c'est un principe théologique que la grâce correspond à l'amour : pour Dieu, nous l'avons remarqué, aimer c'est produire la grâce. Si donc il aime la Sainte Vierge plus que tous les saints ensemble, il lui confère plus de grâce qu'à tous les saints à la fois ; la conclusion est inéluctable. « Il a toujours aimé Marie comme mère, dit Bossuet, il l'a considérée comme telle dès le premier moment qu'elle fut conçue » (1). Donc, dès ce moment, pouvons-nous ajouter, il lui a conféré plus de grâce qu'à tous les saints.

Nous savons l'objection qui sera faite : — Sous prétexte d'exalter l'auguste Vierge, gardez-vous d'exclure l'état de progression que requiert la nature de sa sainteté. — Eh ! en quoi, je vous prie, excluons-nous cet état de progression ? Une grâce supérieure à celle de toutes les créatures ensemble est loin d'être infinie, et comparée avec la dignité de mère de Dieu, elle n'est qu'une disposition incom-

(1) Tom. XI, p. 38.

plète et qu'une lointaine préparation. Elle peut se perfectionner encore, et rien ne nous empêche de la concevoir plus abondante au temps de la maternité, plus parfaite encore à l'heure de la mort.

II

CONSÉQUENCES DE LA PREMIÈRE GRACE

L'excellence de la première sanctification appelle le cortège des vertus, des dons et des autres ornements surnaturels. Ces richesses divines ne sont pas seulement la parure de la grâce : elles la suivent toujours et partout, ainsi que les propriétés accompagnent l'essence et que la chaleur et la lumière accompagnent le soleil. Marie, qui, dès le premier instant, est préparée à sa destinée de mère de Dieu, ne doit pas être moins parfaite qu'Ève à sa création. Or c'est l'enseignement commun que nos premiers parents, à leur éveil à la vie, étaient ornés des richesses infuses qui complètent l'état de justice. Et, comme la grâce dans la Sainte Vierge est extraordinaire, elle demande ce qu'il y a d'ex-

traordinaire, d'achevé, de parfait dans les vertus et les dons. Les grâces gratuites elles-mêmes, si elles n'ont pas à s'exercer encore, sont déjà là en germe, toutes prêtes à s'épanouir. Les vertus doivent être portées au même degré que leur principe, la grâce : celle-ci dépassant le sommet de toutes les saintetés, les vertus du premier instant ont atteint le faîte suprême où arrivent les vertus consommées des autres justes, c'est-à-dire l'héroïsme. Nous croyons donc que cette bienheureuse enfant a eu, dès l'origine, toutes les vertus au degré héroïque.

La plénitude première a exercé son influence sur le vaste domaine de l'esprit. Notre Seigneur a eu, dès le moment de sa conception, le plein usage du libre arbitre. La raison chez lui n'a pas connu le sommeil, son regard, ouvert dès le premier instant, s'est fixé pour toujours sur l'essence divine et a contemplé la lumière dans la lumière : c'est la vision ineffablement bienheureuse. Principe et chef de l'ordre surnaturel, cause de toute béatitude, le Christ doit jouir le premier de cette gloire qu'il donnera aux autres

et qui, d'ailleurs, lui revient de droit comme un apanage inamissible, en vertu même de la grâce d'union. Comme le maître des créatures ne doit manquer d'aucune des perfections qui embellissent ses sujets, nous devons reconnaître dans l'âme de Jésus et au premier moment, une science infuse à la manière des anges : des idées puissantes imprimées directement par Dieu lui ont permis de voir et de lire toute vérité. Ces deux sciences ont été parfaites à l'origine, car l'état de progression ne convient pas à Notre Seigneur. Elles s'étendent à tout ce qui est réel : présent, passé et futur. Il faut bien, en effet, que le juge et le roi de l'univers connaisse tout ce qui doit être soumis à son tribunal et tout ce qui arrive dans son empire. Cette double connaissance surnaturelle n'a pas éteint les énergies natives de son intelligence ; doué d'une activité bien supérieure à toutes les forces du génie, il acquit, bien vite et sans fatigue, cette science expérimentale que nous devons cueillir par un pénible labeur sur tous les champs de la création. Il est clair que celle-ci n'a pas été parfaite dès l'origine ; Notre

Seigneur a pu progresser dans cette science jusqu'au jour où son esprit s'est reposé dans la plénitude du savoir.

Pour Marie, rien ne nous autorise à affirmer comme certain qu'elle jouit, au premier instant, de la vision béatifique ; mais faut-il lui reconnaître la science infuse, l'usage du libre arbitre, ou bien croire que sa raison est restée endormie comme celle des autres enfants et ne s'est éveillée que plus tard ? Saint François de Sales et saint Alphonse de Liguori ne veulent pas même que le doute soit permis à cet égard. « Il n'y a nul doute, dit le premier, qu'elle n'ait été toute pure et *n'ait eu l'usage de la raison*, dès que son âme fut mise en ce petit corps formé dans les entrailles de sainte Anne » (1). « Ce n'est pas une simple opinion, mais l'opinion du monde entier, ajoute saint Alphonse en citant le V. P. de la Colombière, que Marie enfant ayant reçu dans le sein de sainte Anne la grâce sanctifiante, reçut dans le même instant le parfait usage de la raison avec une grande lumière correspondante à la grâce dont elle

(1) Serm. 38, pour la fête de la Présentation.

ful enrichie, de sorte que nous pouvons croire que, dès l'instant où sa belle âme fut unie à son corps très pur, elle fut éclairée de toutes les lumières de la divine sagesse » (1). Saint Thomas n'est pas opposé à ce sentiment. L'usage habituel et permanent du libre arbitre dès le sein maternel lui paraît, il est vrai, le privilège exclusif du Christ, mais il ne nie point que la bienheureuse Vierge ait pu à certains moments et surtout au premier instant jouir de sa raison et de sa liberté ; c'est ainsi, d'ailleurs, que Cajétan et Contenson expliquent le texte du Docteur angélique. Christophe de Véga, qui soutient fortement cette doctrine, cite, pour l'appuyer, saint Bernardin de Sienne, Salmeron, Azor, Vasquez, Salazar, etc. (2). On ne doute pas du sentiment de Suarez (3). Trois illustres dominicains, Cajétan (4), Contenson (5), Justin de Miéchow (6), sont du même avis. Saint Vin-

(1) *Gloires de Marie*, II^e partie, 2^e disc. *Sur la Nativité de Marie*, 2^e point.

(2) *Theol. Mariana*, n. 956.

(3) *De Mysteriis Viræ Christi*, d. 4, s. 7.

(4) In III p., q. 27, a. 3.

(5) Lib. X, diss. 6, cap. 1. sp. 2, octavo.

(6) Conférences sur les litanies, 93^e conf.

cent Ferrier avait déjà enseigné que Marie au premier moment jouit de sa raison et fut capable de sanctification : « *Fuit sanctificata, quia tunc fuit rationalis et capax sanctificationis* » (1). Le P. Terrien (2) déclare n'avoir trouvé que deux adversaires décidés du privilège de Marie, Jean Gerson et Muratori.

Ce privilège n'est donc pas sérieusement contesté, bien qu'il n'engage pas la foi. Nous avons, pour le prouver, trois raisons fondamentales.

La première nous est fournie par saint Thomas (3). Le Docteur angélique raisonne ainsi à propos de Notre Seigneur : « Le Christ a été sanctifié dès le premier instant. Or il y a deux modes de sanctification : celui qui est propre aux adultes et qui se fait par leur acte personnel, et celui des enfants, lesquels sont justifiés non par leurs actes mais par la foi des parents ou la foi de l'Église. Le premier mode est plus parfait que le second, de même que l'acte est supérieur à l'habitude et que ce

(1) Mrs. 346, cité précédemment.

(2) *La Mère de Dieu*, t. II, p. 27.

(3) III^e P., Q. 34, a. 3.

qui est par soi l'emporte sur ce qui est par autrui. Or la sanctification du Christ devait être la plus parfaite de toutes, car il était sanctifié pour devenir le sanctificateur des autres. Il a donc reçu la grâce par un mouvement de son libre arbitre vers Dieu. Et comme cet acte du libre arbitre est méritoire, il s'ensuit que le Christ a mérité au premier instant de sa conception ».

Nous établissons un raisonnement analogue pour Marie. Sa première sanctification est supérieure à la sainteté consommée des adultes. Une grâce de cette excellence demande à être reçue dans l'âme d'après un mode au moins aussi parfait que celui par lequel les adultes sont justifiés, autrement il en résulterait pour Marie une infériorité que Dieu ne saurait tolérer. Or ce mode requiert le concours du libre arbitre. Il faut en conclure que, si nos premiers parents ont eu, au moment de leur justification, l'usage de la raison et de la liberté, Marie l'a eu à un degré supérieur, et, par suite, qu'elle a mérité dès le premier instant. Nous ne concevons pas qu'il puisse en être autrement. Marie est déjà la préférée,

l'unique du Seigneur, plus aimée que toutes les créatures ensemble : Dieu se donne à elle par une grâce inouïe, il faut qu'elle se donne à Dieu par un amour souverain qui suppose la conscience et la liberté.

La seconde raison n'est pas moins plausible. La grâce du premier moment est trop extraordinaire pour qu'elle puisse rester inerte et improductive ; il n'entre pas dans le gouvernement suave de la Providence de déposer dans une âme des richesses qui n'auraient aucun moyen de fructifier. Mais, si Marie est privée de l'usage de sa raison, toutes ces perfections éminentes sont condamnées à une sorte de stérilité. Elles ne sont pas entièrement inutiles, dites-vous, car elles servent à orner cette belle âme. Je le veux bien, mais n'est-ce vraiment pas trop peu pour des dons si extraordinaires de rester purement décoratifs ? Il y a là des germes qui demandent à éclore, des énergies qui veulent se déployer, des activités qui ont besoin de passer en exercice : si toutes ces facultés surnaturelles sont privées de leur développement régulier, elles souffrent vio-

lence. Tout cela réclame l'usage du libre arbitre. Cet usage est extraordinaire sans doute, mais les grâces et les vertus du premier instant le sont bien davantage ; pourquoi donc accorder celles-ci et refuser ce qui est nécessaire à leur épanouissement ? Vu la condition et l'excellence de la grâce initiale, l'usage de la raison paraît même naturel, car il est nécessaire pour que tous ces dons soient préservés de la stérilité et sortent d'une fatale inertie qui répugne à leurs tendances et à leurs énergies.

Puis donc que ce privilège est exigé par l'excellence de la grâce initiale, il faut l'accorder à Marie, si un tel acte est possible dès l'origine. Or l'usage du libre arbitre, qui consiste dans l'opération de l'intelligence et de la volonté, peut se faire en un instant. Ce n'est pas un acte long à se produire, imparfait et successif comme le mouvement, mais un acte subit, plus rapide encore que la vision du regard. Concluons donc que Marie, ainsi que le Christ, a eu l'usage du libre arbitre au premier instant de sa conception (1).

(1) Nous appliquons à Marie, l'analogie étant si mani-

Pour comprendre la possibilité de la connaissance au premier instant, il faut remarquer qu'elle a pu se faire par des idées infuses sans l'exercice des sens et le concours de l'imagination.

Ce qui est essentiel à la connaissance intellectuelle c'est d'atteindre un objet immatériel. Il y a diverses manières d'y parvenir. Nous y arrivons d'ordinaire par des actes multiples et comme par bonds successifs : les sens externes commencent la série, l'imagination se forme ensuite une représentation qui est le miroir et le vicaire de l'objet, l'esprit exerce sur cette image un puissant et mystérieux travail d'abstraction et produit une nouvelle image d'un ordre tout différent, infiniment supérieure, qui représente l'objet dans

festé, ce que saint Thomas dit de Notre Seigneur : « Dicendum est quod Christus in primo instanti suæ conceptionis habuit illam operationem animæ quæ potest in instanti haberi. Talis autem est operatio voluntatis et intellectus, in qua consistit usus liberi arbitrii. Subito enim et in instanti perficitur operatio intellectus et voluntatis, multo magis quam visio corporalis, eo quod intelligere, velle et sentire, non est motus imperfecti quod successive perficitur, sed est actus jam perfecti, ut dicitur in III. *De Anima*. Et ideo dicendum est quod Christus in primo instanti suæ conceptionis habuit usum liberi arbitrii ». III r., q. 34, a. 2.

son état spirituel. Tel est le mode naturel et ordinaire. Ce n'est pas le seul qui soit possible. Si notre esprit peut se donner des idées par son travail propre, pourquoi Dieu ne pourrait-il pas lui en communiquer directement, sans l'intermédiaire du monde extérieur ? Ce sera la science infuse comme celle qui convient aux anges, aux âmes séparées et qui n'est pas un fait inouï dans les annales de la sainteté. Les idées venant d'en haut, la connaissance s'accomplit dans les régions supérieures de l'âme, et l'appoint des facultés sensibles n'est plus indispensable. C'est un mode miraculeux, je l'accorde, mais il n'est point impossible : les scolastiques ne nous enseignent-ils pas que notre intelligence, après la résurrection bienheureuse, pourra se servir ou se passer, à son gré, du concours de l'imagination et des sens ?

Voici une dernière preuve, que nous avons trouvée chez tous les auteurs favorables au privilège de Marie. Toute grâce, tout don, toute faveur dont a pu jouir quelqu'un des saints, ont été octroyés à Marie. Or Jean-Baptiste a eu l'usage de la raison dès le sein

maternel. C'en est assez pour nous autoriser à conclure que Marie a reçu ce privilège au moment de sa conception. Le principe invoqué ici est incontestable, surtout lorsqu'il s'agit d'une faveur qui a rapport à la sanctification de l'âme. C'est le cas, puisque l'usage du libre arbitre était nécessaire pour préparer l'auguste enfant à l'infusion de la grâce, pour préserver de la stérilité tant de richesses surnaturelles. Quant au fait relatif à Jean-Baptiste, l'Évangile semble l'affirmer clairement.

Le tressaillement de l'enfant est signalé par saint Luc comme un événement extraordinaire (1), et sainte Élisabeth ajoute sous l'inspiration divine que l'enfant a tressailli de joie (2). La joie suit la connaissance, et la joie spirituelle fait écho à une connaissance raisonnable. Celle de Jean-Baptiste est de ce genre, car elle est provoquée, non par un objet sensible, mais par une chose surnaturelle, la présence de Jésus-Christ, ainsi que l'observe Cajétan : « *Constat aulem Joannis*

(1) Luc, I, 41.

(2) *Ibid.*, v. 44.

gaudium non de re sensibili, sed de Christi advenlu fuisse » (1). Sa joie et sa connaissance étaient donc raisonnables : c'est l'usage du libre arbitre. Il le reçut avec la grâce de la justification, disent unanimement les saints Pères. « Jean lui-même, remarque saint Irénée, lorsqu'ils étaient, lui dans le sein de sa mère et Jésus dans le sein de Marie, reconnut et salua le Seigneur » (2). Et saint Ambroise : « Il avait l'usage de l'intelligence celui qui le témoigna dans l'acte même du tressaillement » (3). Citons encore le mot célèbre de saint Léon : « Le Précurseur reçut dans le sein maternel l'esprit de prophétie et, avant de naître, salua la Mère de Dieu par des signes d'allégresse » (4).

L'Église professe manifestement cette croyance dans sa liturgie : elle affirme que

(1) *Comment.*, in III P., Q. 27. a. 3.

(2) « Joannes ipse, cum adhuc in ventre matris suæ esset et ille in vulva Mariæ, Dominum cognoscens salutabat ». *Adv. hæres.*, III, 16.

(3) « Habebat intelligendi usum qui exultandi habebat effectum ». *Lib. II in Luc.*

(4) « Præcursor Christi spiritum prophetiæ intra viscera matris accepit. et nondum editus Genitrici Dei signa exultationis ostendit ». *Sermo in Nativ. Domini*, 10, cap. IV.

Jean sentit le roi de gloire caché dans son lit nuptial, le sein de Marie : *Senseris regem thalamo manentem* (1), et que, grâce à Jean, l'Église de Dieu a connu l'auteur de sa régénération spirituelle : *Per quem suæ regenerationis cognovit auctorem* (2).

Il est donc à croire que l'auguste Vierge a fait des actes d'intelligence au premier instant. Mais ce privilège a-t-il persévéré ? Les auteurs sur lesquels nous nous étions appuyés jusqu'ici ne sont plus unanimes sur ce dernier point ; il semble même à plusieurs qu'une telle faveur ne saurait être accordée qu'à Jésus-Christ. Un bon nombre pourtant soutiennent que Marie a constamment joui de sa raison : citons. entre tant d'autres, saint François de Sales, saint Alphonse de Liguori, M. Sauvé (3), le P. Terrien (4). Il en est même qui attribuent ce privilège à Jean-Baptiste : ainsi Origène (5), Tolet (6), Maldonat (7).

(1) Hymn. Vesper.

(2) Postcom.

(3) *Jésus intime*, t. III, p. 262.

(4) *La Mère de Dieu*, t. II, ch. 1.

(5) *In Luc.*, lib. II.

(6) *Comm. in Luc.*, I, annot. 118.

(7) *In cap. 1 Luc.*

Quoi qu'il en soit du Précurseur, nous pensons que Marie a toujours conservé l'usage de son libre arbitre. Une des raisons que nous avons fait valoir pour le moment de la conception nous semble garder la même force démonstrative pour tout le temps suivant. Les grâces primordiales de la Vierge sont trop abondantes et trop extraordinaires pour demeurer stériles dans son âme. Un instant fugitif ne leur suffit pas pour se développer avec l'ampleur qui leur convient ; des énergies si fécondes réclament un exercice continu pour satisfaire l'aspiration véhémence qui les emporte sans cesse vers la perfection. Ce serait leur faire violence que d'arrêter leur essor. Et pourquoi Dieu retirerait-il ce privilège ? Il ne lui est pas plus difficile de le maintenir habituellement que de l'accorder un instant ; la connaissance infuse qui est possible à l'origine, l'est également dans la suite. Celui qui donne sans repentance ne retire pas ses bienfaits le premier, surtout lorsqu'un tel retrait impose une véritable contrainte à des activités qui veulent agir et qui ont besoin du libre arbitre pour se déployer.

Et puis, si le privilège est enlevé aussitôt que reçu, Marie déchoit dès l'origine, elle est moins parfaite dans la suite qu'au premier instant. Est-il convenable qu'une si sainte créature puisse ainsi déchoir sans sa faute, alors que sa dignité demande qu'elle marche sans cesse de progrès en progrès, de perfections en perfections ? Cette simple remarque suffirait à nous convaincre que l'usage du libre arbitre a persévéré.

En Notre Seigneur cet exercice permanent de l'intelligence et de la volonté est comme un droit naturel, et on peut dire dans ce sens avec saint Thomas que c'est son apanage et son privilège exclusif. Pour Marie il n'est pas dû au même titre, mais de hautes convenances et la seule dignité de future Mère de Dieu le réclament et l'exigent.

Nous n'avons pas tout dit ; mais il faut se borner, et, d'ailleurs, il y a là des profondeurs et des mystères qui nous échapperont toujours ici-bas. Le peu que nous avons expliqué suffit à prouver que Marie, à sa première sanctification, a été pleine de grâce en son âme, dans ses facultés et jusque dans sa chair immaculée.

CHAPITRE TROISIÈME

La plénitude de la seconde sanctification

Les perfections du premier instant ont imprimé à l'âme de la Vierge un élan si vigoureux qu'elle est montée toujours de sommets en sommets. Les grâces se sont sans cesse accumulées en vertu de ce trafic admirable du mérite dont nous aurons à parler dans la suite. Au moment de la naissance, l'augmentation surnaturelle a déjà pris des proportions qu'il est impossible à notre intelligence humaine de mesurer. Le commerce sacré continue toujours avec une fécondité que rien n'entrave, et de nouveau les grâces s'entassent sur les grâces. Les années vécues au temple activent ce merveilleux développement : l'âme de Marie dirigée par l'Esprit-Saint lui-même, nourrie et comme engraisnée de la plus pure

sève du surnaturel, *per Spiritum saginala*, ainsi que parle saint Jean Damascène, arrive de bonne heure à cet état qui est l'âge parfait de la grâce. Au moment où l'ange vient la saluer, Marie a déjà, bien que toute jeune, la plénitude de la maturité : elle est prête pour donner son fruit. Le Verbe, attiré par sa charité, sa virginité, son humilité, lui demande asile dans son sein. Le consentement est donné, et, en un instant, le plus sublime des miracles est accompli, le Verbe s'est fait chair. Il se produit alors, dans l'âme de la Vierge, un changement merveilleux, digne d'un si grand mystère ; sa grâce se transforme et passe à un ordre tellement supérieur qu'on peut l'appeler déjà une grâce consommée, non pas qu'elle marque le dernier terme du mérite, mais parce qu'elle fixe et confirme immuablement dans le bien la volonté déjà impeccable (1). La conception du Fils de Dieu, plus efficace que tous nos sacrements, a conféré à l'heureuse Mère toutes les richesses

(1) « In conceptione autem Filii Dei *consummata* est ejus gratia, confirmans eam in bono ». III. P., q. 27, a. 5. ad 2.

du surnaturel. Trois raisons principales réclament pour elle et dès ce moment une plénitude de surabondance.

I

PREMIÈRE RAISON

La grâce de la seconde sanctification est une préparation prochaine et immédiate à la maternité divine. Il doit y avoir proportion, sinon égalité, entre la perfection dernière et la disposition qui est chargée de la commencer. C'est d'ailleurs une loi de la Providence que, lorsqu'une créature est appelée à un ministère spécial, Dieu l'y prépare d'une manière qui soit digne du rôle à remplir. Si la grâce du premier instant, préparation pourtant lointaine et inachevée, a été si pleine et si féconde, que dire de la grâce présente, qui est la préparation immédiate, dernière, complète ? Il faut qu'elle se mesure avec la maternité elle-même, qu'elle soit à son niveau, dépassant toutes les hauteurs humaines et angéliques et atteignant les confins de la divinité. Nous épuiserions vainement toutes les comparai-

sons pour en donner une idée. Supposons qu'une créature doive recevoir la préparation convenable pour devenir la mère de milliers de mondes plus parfaits les uns que les autres, d'êtres plus accomplis que le premier de tous les saints, plus élevés que les chérubins et les séraphins, et ainsi de suite à l'infini : il lui faudrait, certes, une dignité qui défie nos faibles conceptions. Tout cela ne saurait se comparer, même de loin, avec la maternité divine. La grâce de préparation qui dispose Marie à ce haut ministère est donc ineffable. Tout ce que nous pouvons en dire c'est qu'elle est digne de Dieu. Il est certain, en effet, que le Verbe a rendu sa mère digne de lui. Si les astres ne sont pas purs en sa présence, Marie est pure devant lui ; si les séraphins eux-mêmes ne méritent pas d'approcher de la Sainteté substantielle, Marie le mérite, et elle est assez sainte pour que la Sainteté s'approche d'elle, habite avec elle, contracte avec elle une union indissoluble, forte comme l'éternité. Nous aurions approfondi la plénitude de cette grâce si nous comprenions ce mot : digne de Dieu ! Oui, si elle est digne de Dieu,

elle a des proportions divines et nous ne pouvons la comparer qu'avec la grâce de Jésus-Christ.

De l'âme elle rejaillit sur le corps, afin que, de cette chair ainsi sanctifiée, puisse être formée la chair d'un Dieu. *Deinde in corpus, ut ex carne sua posset generare Deum* (1). Il en résulte pour toute la personne une beauté nouvelle. De même que l'habitation de la Trinité dépose dans les justes une majesté cachée qui se révèle parfois à l'heure de la mort, de même que l'union hypostatique confère à l'Humanité du Verbe une perfection et une beauté qui relèvent Jésus au-dessus de tous les enfants des hommes, de même la grâce de la maternité divine ajoute à l'être tout entier de Marie une excellence et des agréments qui font de la Vierge comme la révélation et le charme de Dieu...

II

DEUXIÈME RAISON

Seconde cause de cette plénitude, l'union avec l'auteur de la grâce. Plus un être s'unit

(1) III. p. q. 27, a. 4.

à son principe, mieux il en reçoit l'influence ; plus on est près d'une source, plus on participe à l'abondance de ses flots ; plus on est rapproché d'un foyer, mieux on ressent les effets de sa chaleur et de sa lumière. Or, le principe de la grâce c'est Jésus-Christ, cause principale par sa divinité, cause instrumentale par son humanité. La bienheureuse Vierge Marie fut de toutes les créatures la plus rapprochée du Christ selon l'humanité, puisque le Christ a reçu de Marie sa nature humaine. Donc Marie a dû obtenir du Christ une plénitude de grâce au-dessus de toutes les créatures (1).

Essayons d'expliquer le raisonnement de saint Thomas. Ce qui détermine la mesure des grâces c'est l'union plus ou moins étroite avec l'humanité et la divinité de Jésus-Christ. Or est-il possible d'être plus près que Marie de l'Humanité adorable ? On peut dire que cette nature est quelque chose de Marie, puisqu'elle a été prise de Marie, et que, pendant neuf mois, elle s'est nourrie et a respiré par elle. S'il suffisait de saisir la frange du manteau divin pour être sauvé : *Virtus de illo*

(1) III, p., q. 27, a. 5.

exibat et sanabat omnes ; si Jésus a pu sanctifier Jean le Précurseur à travers le sein maternel, que ne doit-il pas opérer dans son auguste Mère, qui touche plus que son manteau, qui atteint son humanité par une sorte d'union substantielle ? Puisque ce contact est le plus intime de tous, puisqu'il n'y a pas de mesure dans cette union, il ne doit pas y en avoir dans la grâce qui en découle : il semble que l'océan se déverse tout entier.

Il est difficile aussi d'être plus près que Marie de la nature divine, car la Mère de Dieu, nous l'expliquerons au chapitre suivant, appartient à l'ordre hypostatique et s'élève jusqu'aux confins de la divinité. Et, d'ailleurs, comme en Notre Seigneur, les deux natures sont inséparables, comme l'onction du Verbe a embaumé tout l'être du Christ, comme il n'est en lui aucune partie qui ne soit pénétrée tout entière de l'huile de la divinité, toucher le Christ visible c'est atteindre le Christ Dieu, on va infailliblement de l'un à l'autre : *Per Christum hominem ad Christum Deum*. Marie, étant de toutes les créatures celle qui tient de plus près au Christ visible, approche aussi

de plus près la divinité. Attachée ainsi plus étroitement que les autres à l'humanité, réservoir, et à la divinité, source des grâces, elle en reçoit la plénitude dès la conception du Verbe.

On n'aura pas de peine à comprendre qu'un tel contact ait dû produire la grâce, si l'on considère que Notre Seigneur cherche avant tout l'union qui se fait par la charité. De même que, en concevant Jésus selon la chair, la Vierge le conçut selon l'esprit, ainsi que les Saints Pères se plaisent à le répéter, de même, en s'unissant à lui par le contact physique de l'humanité, elle a dû s'attacher à lui et plus intimement encore par le contact spirituel de la grâce. Et, de son côté, Notre Seigneur désire habiter en elle surtout par l'esprit et le cœur. Il souffrirait une véritable violence s'il n'y avait là que l'union matérielle des corps : il ne peut pas vouloir le lien physique sans l'étreinte morale de la charité, l'union de la nature sans l'union de la grâce. Une maternité si surnaturelle ne se conçoit pas sans l'amour surnaturel. Le seul fait de prendre naissance en Marie et d'être en con-

tact perpétuel avec elle équivalait donc à une loi, à une obligation sacrée de lui donner la grâce. La notion vraie de l'Incarnation nous suffit pour conclure qu'il y eut de la part de Dieu une sorte d'institution de conférer la grâce par le contact physique de l'humanité du Verbe avec Marie, comme ce fut plus tard une institution divine de conférer la vie surnaturelle par le contact physique des sacrements avec nos âmes. Causes secondaires et infirmes, les sacrements produisent pourtant leurs effets d'une manière toujours infail-
 lible dans les sujets qui n'y mettent point d'obstacle ; le contact de l'humanité adorable, instrument conjoint de la divinité, doit agir avec une efficacité plus grande. Et non seulement la Vierge ne met point d'obstacle, mais elle apporte les dispositions les plus parfaites de la vertu héroïque. Rien n'arrêtant la grâce du côté de Marie, il faut que, de la part de Jésus, elle se donne sans limite, à flots pressés, irrésistibles.

L'excellence des sacrements, aussi bien que leur efficacité, grandit dans la mesure où ils nous unissent davantage à Dieu, et le plus

parfait de tous est celui qui contient et la vertu divine et la personne même de Jésus-Christ. La conception du Verbe, qui apporte à Marie la vertu et la personne de Dieu, doit réaliser tout ce que produit la communion, et même davantage. Dans l'Eucharistie, Notre Seigneur se donne bien tout entier, mais sous des apparences étrangères : dans l'Incarnation il se livre tout entier à Marie sous sa forme véritable et par un contact immédiat. Par l'Eucharistie il nous fait vivre de lui, mais sans vivre de nous, car il ne reçoit rien du communiant ; dans l'Incarnation il est formé de la substance de sa Mère, il vit de Marie comme le fruit de la sève de l'arbre, il tient d'elle et la nourriture et la respiration. Ne faut-il pas que, à son tour, il la nourrisse de sa divinité ? A chaque flot de vie que lui communique la Vierge il répond par des flots nouveaux de grâce, et chaque mouvement qui lui vient de Marie provoque les épanchements de ses dons surnaturels : s'il vit de sa Mère, sa Mère vit de lui encore davantage.

Tous les effets de l'Eucharistie, toutes les extases de la communion sont dépassés ici et

sans comparaison. Et pourtant, que de merveilles produit chaque jour le banquet eucharistique ! Saint Thomas essaie de nous en donner une idée : « Ce sacrement confère la grâce d'une manière spirituelle avec la vertu de charité. Aussi saint Damascène compare l'Eucharistie au charbon ardent qui fut montré en vision au prophète Isaïe. Le charbon n'est pas simplement du bois, c'est du bois uni à la flamme : de même le pain de la communion n'est pas simplement du pain, il devient la chair unie à la divinité. Et, comme dit saint Grégoire, l'amour de Dieu n'est pas oisif : il opère de grandes choses partout où il se trouve. C'est pourquoi ce sacrement, de sa nature et en tant qu'il dépend de sa vertu, ne confère pas seulement les habitudes de grâce et de charité, mais il excite encore aux actes, selon le langage de l'Apôtre : « L'amour du Christ nous presse ». Ainsi l'âme est spirituellement fortifiée dans ce sacrement par le fait qu'elle y goûte des délices surnaturelles et qu'elle s'enivre des douceurs de la bonté divine, d'après ces paroles du Cantique (1, 5) : « Buvez et mangez mes amis ;

enivrez - vous , mes bien - aimés (1) ! »

Tous ces effets du grand sacrement réunis ensemble, depuis l'institution de l'Eucharistie, et les communions des saints les plus fervents dans le cours des âges, et la dernière communion du dernier juste dans ce suprême sacrifice qui marquera la fin des temps, ne suffisent pas pour nous faire comprendre ce que la Conception du Verbe a opéré en Marie. La présence seule de Jésus, par elle-même et par sa vertu propre, conférait les habitudes de grâce et de charité ; et elle excitait, multipliait les actes. Elle inondait la Vierge de tous les torrents des célestes voluptés. Jésus disait à sa Mère : Buvez et enivrez-vous, ma bien-aimée, de tout mon amour et de toutes mes grâces ! Et elle répondait : Buvez et enivrez-vous, mon bien-aimé, de toute ma tendresse et de toute ma reconnaissance ! Il faut ici s'arrêter et se recueillir devant ces secrets qu'il n'est pas permis à l'homme d'exprimer.

(1) III. P., Q. 79, a. 1, ad 2.

III

TROISIÈME RAISON

Ceci nous suggère une troisième raison de cette plénitude : l'amour réciproque du Fils pour la Mère et de la Mère pour le Fils. Un principe souvent invoqué ici, c'est que la grâce correspond à l'amour et se mesure à lui. Déjà au moment de sa conception Marie est la préférée, plus chérie que toutes les créatures ensemble. Mais que dire lorsqu'elle devient mère de Dieu ! Certes, le Christ a aimé ses apôtres, et surtout son Vicaire ; ils sont les choisis, les intimes auxquels il a révélé tous ses secrets et confié ce qu'il avait de plus cher ici-bas, son épouse immortelle, l'Église. Il aime ses saints et ses saintes, qu'il fait vivre sur son cœur, qu'il associe dès maintenant à sa béatitude par les ravissements et les extases, à sa royauté par l'empire qu'il leur accorde sur les créatures, à sa toute-puissance par le pouvoir des miracles, à sa science divine par le don de prophétie. Il nous aime tous infiniment, puisqu'il nous a

donné ses sueurs, ses larmes, tout son cœur, tout son sang, toute son humanité et toute sa divinité. L'Eucharistie est le mémorial de cet amour poussé jusqu'à l'excès. Si, pour nous prouver sa tendresse, Dieu créait chaque jour une terre nouvelle et des cieux nouveaux, nous serions confondus. Eh bien ! pour venir à nous dans l'Eucharistie, il doit faire des miracles plus difficiles et plus grands que la création de la terre et du ciel. Le changement du pain au Corps de Jésus et du vin en son Sang imprime une secousse à la nature entière. La mer Rouge suspendit ses flots à la voix de Moïse ; à la voix du prêtre la nature suspend ses lois, les miracles s'enchaînent les uns aux autres, le monde est comme ébranlé par l'incroyable prodige de la consécration, et, pour maintenir l'ordre au milieu de cette commotion gigantesque, il faut une puissance plus grande, en un sens, que la puissance de créer. *In hac conversione plura sunt difficiliora quam in creatione* (1). Et ce mystère de charité se continue sans interruption en tout temps et en tout lieu. Tant qu'il

(1) III. P., Q. 75, a. 8, ad 3,

y aura un prêtre pour célébrer et un fidèle pour communier, Jésus renouvellera des merveilles plus étonnantes que la production de l'univers. Cela peut nous faire comprendre la bonté de Dieu pour tous et chacun de nous, mais non pas encore sa tendresse pour Marie.

Dieu s'appelle l'amour : *Deus charitas est* (1). Sa bonté est ce soleil qui atteint toutes les créatures, qui éclaire et réchauffe tous les rivages, et les sommets du royaume angélique et les plus humbles frontières de l'être. Tous ces rayons, qui se déversent sur l'ensemble des mondes, constituent comme un faisceau gigantesque d'une force irrésistible.

Pour la Vierge, c'est plus qu'un faisceau : il semble que le soleil se soit concentré tout entier sur elle avec tout son éclat et toute sa chaleur. Qu'on essaie de sonder les énergies de cet astre infini de l'amour, et alors seulement on comprendra la plénitude des grâces en Marie.

Il est clair qu'elle doit être plus aimée que toutes les créatures, car être la Mère de Dieu

(1) I *Epist.* JOAN., IV, 16.

c'est incomparablement plus que d'être la mère de tous les êtres actuels, de tous les mondes possibles. L'amour du Christ pour sa Mère contient tout ce qu'il y a d'exquis dans la nature, car il sort d'un cœur où tous les sentiments humains sont portés au sublime ; tout ce qu'il y a d'exquis dans le surnaturel, car il vient d'une âme à laquelle la grâce et la charité ont communiqué des aspirations et des battements qui retentissent jusque dans l'éternité. Mais c'est, avant tout, l'amour d'un Dieu. Il y a, en effet, en Notre Seigneur, trois sources de tendresse qui sont trois abîmes : son cœur, son âme, sa divinité. L'âme adorable jouit de tout ce qui délecte le cœur, et la divinité aime tout ce qui a fait tressaillir le cœur et l'âme. Oui, Jésus-Christ aime en Dieu, parce que, Dieu et homme tout ensemble, il veut de sa volonté divine tout ce que sa volonté humaine peut chérir ; il aime en Dieu parce qu'il voit en sa Mère une Mère de Dieu ; il ne peut la regarder sans apercevoir ce lien substantiel qui l'unit à elle, ce lien de l'ordre hypostatique en vertu duquel Marie touche aux confins de la divinité. S'il aime sa

Mère en Dieu, il doit réaliser en elle ce dont est capable un amour créateur, infini, qui tient à son service une puissance infinie, des abîmes de grâces dont notre esprit ne pourra mesurer ni l'étendue ni la profondeur.

Bien que l'amour divin n'ait pas besoin d'être provoqué par le nôtre, il agit cependant avec plus d'efficacité là où il est mieux accueilli. On conçoit, en effet, que la grâce soit versée avec plus d'abondance lorsque l'amour reconnaissant et coopérateur sait mieux répondre à l'amour prévenant et gratuit. Pour faire apprécier les grâces de Marie, il nous faut donc dire quelques mots de son amour pour Jésus.

C'est d'abord un amour maternel. On sait de quel héroïsme les mères sont capables et comment leur cœur monte vite au sublime. Cet amour a quelque chose d'extatique qui jette hors de soi, empêche de penser à soi pour ne s'occuper que du cher enfant. Une femme se mourait de la maladie cruelle qui avait emporté son fils quelques années auparavant. Ses douleurs sont atroces, intolérables ; elle ne s'en plaint pas, elle n'y pense

et n'en parle que parce que cela lui rappelle le supplice de son fils. Au lieu de dire : Combien je souffre ! elle répète : Oh ! combien mon pauvre enfant a dû souffrir ! Voilà bien la tendresse maternelle ; ce n'est pas encore celle de Marie pour Jésus. La Sainte Vierge Marie, parfaite à tous les points de vue, a excellé dans toutes les délicatesses du cœur maternel, mais elle a des sentiments et des transports que les autres mères ne connaîtront jamais, car elle est plus mère que toutes les autres mères. Son Fils lui appartient totalement, puisque aucune autre créature n'a concouru à cet enfantement virginal, et elle appartient tout entière à son Fils, car elle n'a que Lui. Pour Marie, Jésus est l'unique, le seul enfant ; pour Jésus, Marie est l'unique, le seul auteur de ses jours ici-bas. C'est là un fait singulier, ce sont aussi des tendresses d'un genre à part dont il est impossible de saisir les nuances et les délicatesses.

Et puis, c'est un amour de mère vierge. Le cœur devient plus généreux et plus aimant dans la mesure où il est plus pur. Chez les autres mères, l'affection est plus ou moins

partagée ; le cœur n'étant plus vierge, n'est pas tout entier pour l'enfant. Dans le cœur de Marie, qui est devenu plus virginal encore par la maternité, il n'y a aucune parcelle qui ne soit toute remplie d'amour pour Jésus. La charité divine a pénétré son être dans toutes ses profondeurs : rien dans son cœur, dans son âme, dans ses facultés, rien qui soit vide d'amour. Elle aime de toute sa volonté, de tout son esprit, de toutes ses forces et elle est ainsi toute mère et toute mère d'amour pour Celui dont le Père est aussi l'amour. *Ut nullam in pectore virginali particulam vacuum amore relinqueret, sed toto corde, tota anima, tota virtute diligeret et fieret mater caritatis cujus Pater est charitas Deus* (1).

Cette tendresse de mère et de vierge, qui réunit déjà toutes les excellences de l'ordre naturel, est transformée par les plus hautes énergies de la grâce. Nous avons dit que toutes les vertus de Marie ont été portées au degré parfait qui est l'héroïsme ; cela est plus vrai encore de sa charité. Chez les autres mères, l'amour n'est pas nécessairement la

(1) S. BERNARD, Serm, XXIX. *in Cantic.*, n. 8.

charité qui sanctifie, la nature n'est pas toujours élevée par la grâce, et la mère peut craindre de s'attacher trop à la créature dans son enfant. Pour Marie, tout ce qui vient de la nature est embelli par la grâce, tout ce qui est amour est charité, tout ce qui est donné à l'enfant s'adresse au Seigneur ; elle n'a pas à redouter des transports trop humains, car, en aimant son Fils, elle aime son Dieu. Si la nature toute seule opère tant de merveilles dans le cœur maternel et enfante si souvent le sublime, que sera-ce lorsque toutes ses forces sont associées aux puissances de la grâce ! Les délicatesses de la nature et les perfections du surnaturel ont produit en Marie une nuance d'amour maternel qui n'a point germé dans les autres cœurs.

Ce n'est pas dire assez. Il y a plus que les tendresses de la nature, plus que les tendresses de la grâce ordinaire, il semble que ce soient des tendresses divines. Cette auguste maternité étant d'un ordre supérieur à celui de la grâce, il faut que l'amour soit du même genre. Il est bien évident que cette affection est toujours créée et finie, mais elle est un

écoulement de l'amour du Père pour le Fils, de même que la maternité est une participation à la fécondité du Père. Ainsi Marie a aimé le Christ avec un cœur de vierge-mère, avec un cœur de sainte, avec un cœur qui a quelque chose de divin, car à une maternité divine conviennent des tendresses divines. Amour du Fils pour la Mère, amour de la Mère pour le Fils, tous les deux sont insondables, et de tous les deux résulte cet océan de grâces qui est un des abîmes de l'Incarnation.

Un progrès sans arrêt a dû se faire pendant les neuf mois, pour ainsi dire *ex opere operato*, par le contact permanent avec l'Auteur de la sainteté. Dans quelle mesure de continuité ? était-ce à chaque instant ou bien à certains moments déterminés ? Nous n'avons pas à le définir. Il nous suffit de savoir que la présence du Verbe dans le sein de Marie était une cause permanente de grâce et que, puisqu'elle ne rencontrait point d'obstacle, elle devait produire habituellement ses effets. Si la plénitude est déjà incompréhensible au premier instant où le Verbe se fait chair,

quel degré elle a dû atteindre à la naissance de l'Enfant-Dieu !

Et ne croyons pas que la source des grâces ait été tarie, après que Jésus est sorti du sein maternel, car Marie reste toujours en contact avec son Fils. Chaque fois qu'elle lui donne à boire son lait virginal, elle reçoit, en échange, la nourriture des grâces ; lorsqu'elle le revêt de langes, elle est revêtue, par lui, de la parure de l'immortalité ; quand elle le dépose avec amour dans la crèche, lui, la convie à la table des célestes délices (1). Quand elle le berce doucement, quand elle le tient entre ses bras ou sur son cœur, et qu'elle lui donne ses baisers de vierge et de mère, elle reçoit de lui le baiser de la divinité. Aussi bien, ses rapports incessants avec l'humanité sainte suffisaient, dit le B. Canisius, à la rendre plus pure, plus sainte, plus divine. *Per crebram divinæ carnis contrectationem ipsa subinde mundior, sanctior atque divinioreffecta est* (2).

(1) « Creatori succum porrigis lactis et cibis cœlestibus satiaris ; pannis involvis puerum, qui tibi immortale condonavit indumentum ; in præsepio ponis infantilia membra, qui cœlestem tibi præparavit mensam ». S. AUGUSTINUS, Serm. XIV, *de Tempore*.

(2) CANISIUS, *de Deipara*, lib. 4, cap. xxvi.

Nous avons rappelé, plus d'une fois, qu'il suffisait même aux étrangers de saisir la frange du manteau de Notre Seigneur pour recevoir le salut; est-ce que le rapport immédiat avec sa chair sacrée n'invite pas le Verbe incarné à conférer la grâce à celle qui est sa Mère, sa Sœur et son Épouse?

Et, lors même que ce contact physique n'existerait plus, les liens de la maternité n'en restent pas moins étroits ni moins forts, l'amour est aussi véhément et appelle toujours les mêmes effets. C'est dire que, à partir de l'Incarnation, Marie a toujours eu avec elle une cause permanente de grâce, bien qu'il soit impossible de fixer le degré de continuité selon lequel la grâce était conférée, et que sa sainteté a progressé d'une manière extraordinaire, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à cette plénitude consommée que nous essaierons plus tard d'approfondir.

Bien que tous les privilèges de la Vierge soient une conséquence de sa maternité, la seconde sanctification nous rappelle cependant d'une manière plus directe son titre et sa dignité de Mère de Dieu. Pour comprendre

entièrement cette grâce de la seconde sanctification, il nous faut donc étudier aussi la grâce de la maternité divine.

CHAPITRE QUATRIÈME

La grâce de la maternité divine

Nous n'avons pas à établir ici le dogme de la maternité divine, ni ses multiples harmonies, ni son incompréhensible dignité, ni ses conséquences innombrables. Mais il y a dans cette maternité un double point de vue qui se rapporte à notre sujet et qu'il est utile de mettre en lumière : la maternité divine considérée comme grâce de sanctification ; la maternité divine comparée avec la grâce habituelle.

1

LA MATERNITÉ DIVINE COMME GRACE DE SANCTIFICATION

Deux sortes de grâces ont rempli Notre Seigneur Jésus-Christ : l'une créée et accidentelle, l'autre substantielle et infinie. La grâce

sanctifiante a inondé toutes les profondeurs de son âme, comblé toutes ses capacités, elle est devenue un abîme tellement plein que Dieu même, de sa puissance ordinaire, ne pourrait y ajouter. Mais, antérieurement à cette grâce accidentelle, nous devons concevoir en Jésus-Christ la grâce incréée de l'union hypostatique : celle-ci est le sacre par excellence du Messie, elle suffit déjà toute seule à le sanctifier. Qu'est-ce, en effet, que sanctifier une âme ? C'est l'élever, l'attacher à Dieu, lui conférer avec une participation de la nature divine l'adoption des enfants. L'union hypostatique fait tout cela et plus que tout cela. Elle rive l'humanité à Dieu par une étreinte si forte et si étroite qu'il en résulte une seule personne. C'est l'être divin que le Christ reçoit et non plus une participation créée. En vertu de ce lien éternel, Jésus mérite le titre d'enfant bien mieux que tous les justes par la grâce habituelle : il est le Fils propre de Dieu, la grâce ne fait que des fils adoptifs. Enfin, l'union hypostatique exclut et le péché et la puissance même de pécher, car elle exige que toutes les actions appartiennent

à la personne du Verbe, selon le principe : *Actiones sunt suppositorum*.

Le péché, dès lors, serait imputable au sup-pôt divin. Il répugne absolument que l'ombre du mal effleure cette humanité radieuse et immaculée que le Verbe vient gouverner. Ainsi, la grâce d'union est à elle seule un pouvoir éminent de sanctification, elle embaume le Christ tout entier, elle atteint toutes les profondeurs de sa nature humaine, les pénètre de cette onction joyeuse et divine qui fait de Jésus le plus beau des enfants des hommes.

Cette thèse de la sainteté substantielle de Jésus-Christ, bien qu'elle soit contestée par Durand et l'école scotiste, est enseignée par la majorité des théologiens ; les thomistes lui ont consacré de longues et belles pages (1).

Une question analogue peut se poser au sujet de la Sainte Vierge. Outre la grâce habituelle dont nous avons déjà parlé, y aurait-il en Marie une sorte de grâce substantielle ? En d'autres termes, la maternité divine aurait-

(1) Voir les superbes dissertations de GONET, *De Incarnatione*, disput. XI et disput. XX.

elle déjà toute seule la vertu de sanctifier ? C'est le sujet que les scolastiques débattaient sous ce titre : *Utrum maternitas Dei seipsa sit forma sanctificans* ?

L'école de Salamanque et bon nombre de théologiens répondent par la négative, mais des écrivains de marque, comme Ripalda (1), Christophe de Véga (2), soutiennent l'affirmative. Les raisons, de part et d'autre, sont exposées avec beaucoup de force et de subtilité. Nous n'avons pas à les discuter ici. Elles prouvent au moins, dirons-nous avec Contenson, que la maternité divine réclame la sainteté pour Marie par des exigences irrésistibles que Dieu ne saurait violer. *Quæ sallem evincunt maternitalem illam, si non immediate sanctificet et formaliter, radicaliter tamen et remote, ac, si dicere fas est, EXIGITIVE, Mariam sanctificare* (3). Sans prétendre qu'elle soit une sainteté substantielle, comme la grâce d'union en Jésus-Christ, ni qu'elle suffise à justifier toute seule, n'étant qu'une relation

(1) *De ente supernatural.*, disput. LXXIX.

(2) *Theologia Mariana*, palæstra 26. n. 1602 et seqq.

(3) *Theologia Mentis et Cordis*, t. III, dissert. VI, cap. II, speculat. 2.

par elle-même, nous estimons que la maternité divine peut être appelée une grâce de sanctification, parce qu'elle ne saurait être accordée à une créature, sans entraîner aussitôt la sainteté avec tous ses privilèges et tous ses effets : participation de la nature divine, amitié de Dieu, habitation de la Trinité, exclusion du péché, droit à l'héritage éternel. C'est ce que nous allons exposer à grands traits.

Et d'abord, la maternité de Marie demande une participation de l'être divin. Elle imite et reproduit, dans le temps, la génération par laquelle le Père engendre le Fils dans l'éternité. *Generatio temporalis Christi imago est generationis æternæ* (1). Unie à son Fils par un lien au moins aussi étroit que celui des autres mères, Marie a une vraie consanguinité avec lui et elle contracte par là une affinité merveilleuse et inouïe avec la divinité elle-même. Oui, *affinité*, parce que, consanguine du Christ, elle doit, par ce fait, entrer dans une réelle parenté avec la famille de son enfant ; c'est-à-dire avec la Trinité tout entière. Et

(1) B. ALBERTUS M. *Mariale*, cap. xxxviii.

c'est la plus forte des affinités qui se puisse concevoir, car celui qui est, par nature, Fils de Dieu, est aussi, par nature, quoique d'une autre manière, fils de Marie. Seule, par l'opération qu'elle a exercée à l'égard de Dieu, lorsqu'il lui fut donné de l'enfanter, de le nourrir, Marie a atteint les frontières mêmes de la divinité (1). Ce voisinage et ce contact exigent une communauté de nature et de vie entre elle et Dieu ; c'est la Vierge surtout qui devra dire : Dieu est ma vie. Son être s'est écoulé en moi, comme ma chair est devenue la sienne ; il m'a élevée à son niveau : ce n'est

(1) Cette expression célèbre : *atteindre les frontières ou les confins de la divinité* est communément attribuée à saint Thomas et elle traduit bien la pensée de l'Angélique Maître, qui parle de l'affinité avec Dieu, mais nous devons dire qu'elle est de Cajétan. Voici le texte entier de l'illustre commentateur : « *Nota quod junctio secundum carnalem consanguinitatem ad humanitatem assumptam a Verbo Dei vocatur in littera AFFINITAS ad Deum, illa quod consanguinei Christi, in quantum homo. sunt AFFINES Dei, ea ratione qua Deus deitatis est nomen, quæ nulli est consanguinea. Sed natura humana ab extra ad deitatis fines attingit, quasi uxor ab extra adveniens in thalamo uteri virginalis, et ideo genitrix illius affinis Deo constituta dicitur. Non omnibus tamen hujusmodi affinibus hyperdulia debetur..., sed soli Beatæ Virgini, quæ sola ad fines deitatis propria operatione naturali attingit, cum Deum concepit, peperit, genuit et lacte proprio pavit ».*

Comment. in II^m II^æ, q. 103, a. 4.

plus moi qui vis, c'est lui qui vit en moi.

Dès lors elle mérite l'amitié divine. La mère a droit, sans aucun doute, à un amour qui n'est pas refusé aux enfants adoptifs. Un devoir de nature est imposé au fils d'aimer la mère, comme à la mère d'aimer le fils. Ni Dieu ni Marie ne peuvent se soustraire à une obligation aussi douce qu'elle est naturelle et sacrée. Cet amour est d'autant plus fort que l'union est plus étroite. Ici c'est l'union souveraine, la plus intime de toutes, une sorte d'union substantielle, comme dit le B. Albert, car quelque chose de la substance de Marie est devenu celle de Jésus-Christ, ainsi que le remarque saint Augustin : *Caro Christi caro est Mariæ* (1). La maternité divine ne se conçoit donc pas sans un amour mutuel et souverain entre Dieu et Marie ; il devient une force impétueuse et pénétrante qui les rive l'un à l'autre, les fait entrer, pour ainsi dire, l'un dans l'autre par la plus efficace et la plus merveilleuse des extases. Marie est toute mère ; son Fils lui appartient totalement. Aucune autre créature ne partage avec elle l'hon-

(1) *Serm. de Assumpt.*, cap. v.

neur de lui avoir donné le jour; aucune autre non plus ne partagera cet amour de choix qui vient de la naissance. Jésus est tout entier pour sa Mère comme sa Mère est tout entière pour lui. Oui, il doit y avoir donation absolue de l'un à l'autre, pénétration de l'un dans l'autre. Remarquons que cette maternité divine est surnaturelle; elle entraîne donc un amour du même ordre, c'est-à-dire cette charité surnaturelle et ineffable qui produit la sainteté.

L'amour de Dieu, en effet, est créateur. Nos affections supposent toujours un bien qui les attire, il n'en est pas ainsi de l'amitié divine. Pour nous, c'est l'objet qui ravit l'amour; pour Dieu, c'est l'amour qui produit son objet (1). Dieu aime dans ses créatures ce qu'il y fait lui-même, comme en couronnant nos mérites il couronne ses propres dons. S'il a pour Marie un amour surnaturel et souverain, il doit la rendre souverainement agréable à ses yeux et réaliser en elle tout ce qu'il y a d'excellent et d'exquis dans le royaume du surnaturel. De même que tous les mondes de

(1) Cf. II^a Iac, q. 110, a. 1.

la nature, monde corporel et monde angélique, sont réunis dans l'homme, qui devient de la sorte le résumé de la création, *microcosmus naturæ*, ainsi toutes les merveilles du surnaturel sont condensées en Marie, qui est le chef-d'œuvre et le résumé de la grâce, *microcosmus Ecclesiæ*. L'amour créateur a déposé en elle tout ce qu'il y a de parfait dans chacun des Saints : pureté des vierges, force des martyrs, dévotion des confesseurs, sagesse des docteurs, détachement des anachorètes (1). Oui, elle est souverainement sainte parce qu'elle est souverainement aimée.

Mais la charité et la sainteté ne se comprennent pas sans une intimité spéciale avec l'adorable Trinité : c'est le suave mystère que la théologie appelle l'habitation des trois Personnes dans les âmes justes. La grâce consacre notre âme de son invisible onction et en fait un temple qui appelle l'hôte divin : elle établit, au moyen de la charité, une amitié parfaite avec Dieu. Or, l'amitié veut jouir, et il n'y a pas jouissance entière partout où il y

(1) Voir le beau sermon de SAINT THOMAS DE VILLENEUVE, conc. 3, *in festo Nativ. B. V. M.*

a séparation. Voilà pourquoi l'amitié tend de toutes ses forces au rapprochement, et, si elle ne l'obtient pas, c'est par une impuissance qui la désole. Du moins, on cherche à la réaliser en pensée, cette réunion, et plus d'une fois on charge l'esprit de faire un voyage à la place du cœur prisonnier. Si l'amitié humaine doit gémir de son infirmité, l'amitié divine, elle, tient à son service une puissance infinie. L'union est aussitôt faite que désiré : Dieu est à l'âme, l'âme est à Dieu. Par la grâce, la Trinité est plus réellement présente au juste que le juste n'est présent à lui-même.

La maternité divine exige pour Marie cette habitation spéciale, à raison des rapports qu'elle établit avec chacune des trois Personnes.

Comme on l'a répété tant de fois, Marie est l'associée du Père dans la génération du Fils, et elle peut dire la même parole : *Filius meus es tu, ego hodie genui te* (1). Il faut, sans doute, se garder d'une exagération qui serait une grave erreur. En donnant la naissance à Jésus, Marie ne le fait pas être Dieu, ne lui commu-

(1) *Ps.* II, 7.

nique pas l'être divin, et le Père, en l'engendrant dans l'éternité, ne le fait pas être homme ; mais, puisque le même Christ est à la fois Dieu et homme, Marie est véritablement la mère de Celui qui est le fils du Père Éternel, et le Père Éternel est vraiment le père du fils de Marie, et il l'engendre d'une nouvelle manière dans le sein de la Vierge. On connaît à ce propos les paroles de Bossuet : « Pour établir avec vous une société éternelle, il a voulu que vous fussiez la mère de son Fils unique, et être le Père du vôtre. O prodige ! ô abîme de charité ! quel esprit ne se perdrait pas dans la considération de ces complaisances incompréhensibles qu'il a eues pour vous, depuis que vous lui touchez de si près par ce commun Fils, le nœud inviolable de votre sainte alliance, le gage de vos affections mutuelles, que vous vous êtes donné amourusement l'un à l'autre... » (1) ?

Est-il possible, dès lors, que le Père n'habite pas avec Marie ? Ne doit-il pas vivre d'une présence toute particulière avec celle qui

(1) Deuxième sermon, pour le vendredi de la sem. de la Passion, 1^{re} partie.

est appelée sa *comparentalis* (1), son associée dans la génération d'un même Fils, qui appartient à tous les deux, quoique d'une manière différente ?

Et que dire des rapports avec la seconde Personne ? Le Fils a voulu habiter dans le sein de Marie et vivre ensuite à son contact. Mais croira-t-on que ce contact matériel lui ait suffi ? C'est surtout dans l'âme de sa Mère qu'il est entré par une présence tout insigne de sa divinité : sa personne adorable s'est unie à cette âme bien-aimée dans un baiser plus doux encore et plus fort que celui dont ses lèvres pressaient les lèvres de Marie.

Enfin, le Saint-Esprit a couvert Marie de son ombre, il est survenu en elle comme dans son temple et son sanctuaire de prédilection : il a fait d'elle sa coopératrice dans l'Incarnation, pour cette œuvre de miséricorde et d'amour qui est appropriée à la troisième Personne. L'Esprit de grâce doit prendre en elle ses délices et se créer dans son cœur une demeure plus belle et plus chérie que celle qu'il se choisit dans les justes les plus parfaits.

(1) Expression de Denys le Chartreux.

Nous pouvons bien dire à la Sainte Vierge : *Dominus tecum*. Le Seigneur est avec vous, non seulement par la présence de son humanité, mais aussi et surtout par l'habitation des trois Personnes dans votre âme pleine de grâce.

Un autre privilège de la sainteté est le pouvoir d'impétration par lequel les justes savent agir si efficacement sur la bonté de Dieu. Cette puissance irrésistible appartient à Marie en vertu de sa maternité. Infiniment aimée de son Fils, elle lui est incomparablement agréable, et il n'est pas possible qu'elle essuie un refus auprès de Celui qui lui doit obéissance. « L'homme, s'écrie le pieux Arnould de Chartres, peut s'approcher de Dieu avec assurance : devant le Père il a pour plaider sa cause le Fils, et devant le Fils, la Mère. Le Fils montre au Père ses blessures et son côté ouvert, Marie montre au Christ le cœur sur lequel il a reposé et le sein qui l'a nourri. Il ne saurait y avoir de refus là où prient plus éloquemment que toutes les langues ces souvenirs de la bonté, ces insignes de l'amour » (1).

(1) « Securum accessum jam habet homo ad Deum, ubi

Il n'est pas concevable qu'une créature ait droit à l'amitié divine et qu'elle reste dans le péché, c'est-à-dire que cette auguste maternité exclut et le mal et la puissance même du mal. Être mère de Dieu est un privilège inamissible, éternel ; il réclame entre Marie et son Fils un amour inamissible, éternel, qui ne permet pas au péché de se montrer même une seule fois. Ainsi la gloire béatifique et la maternité divine ont ce commun privilège d'exclure la possibilité de pécher : la gloire, parce qu'elle fixe la volonté dans le parfait, l'enchaîne irrévocablement à sa fin dernière, au souverain bien qui rassasie tous ses désirs et remplit toutes ses capacités ; la maternité divine, parce qu'elle entraîne des droits, des grâces et des privilèges tels que tous les défauts du libre arbitre sont enlevés (1). Cette

mediatorem causæ suæ Filium habet ante Patrem, et ante Filium, Matrem. Christus, nudato latere, Patri ostendit latus et vulnera ; Maria Christo pectus et ubera. Nec potest esse repulsa ubi concurrunt et orant omni lingua disertius hæc clementiæ monimenta et charitatis insignia ». ARNOLDUS CARNOTENSIS, *Tract. de Laudibus Virginis*.

1) « Potentia peccandi aufertur dupliciter. Vel per hoc quod liberum arbitrium ultimo fini conjungitur qui ipsum implet ut nullus defectus in eo remaneat, et hoc fit per gloriam... Alio modo aufertur per hoc quod gratia tanta

doctrine de saint Thomas est également enseignée par saint Bonaventure (1), le B. Albert le Grand (2) et, avant eux, par les Pères de l'Église. La tradition peut se résumer dans cette parole de Richard de Saint-Laurent : « Marie a eu le privilège de l'impeccabilité du moment qu'elle a conçu le Fils de Dieu. *Quod peccare non potuit ex quo Filium Dei concepit* » (3). Si quelques théologiens plus récents ont semblé n'être pas de cet avis, la divergence est dans les expressions plutôt que dans les choses (4).

Enfin cette maternité confère certains droits à l'héritage éternel. Si l'enfant par adoption est appelé à jouir des biens étrangers, la mère par nature ne peut-elle prétendre à l'apanage de son fils ? Or la béatitude éter-

infundatur quæ omnem defectum tollat, et sic in Beata Virgine, quando concepit Dei Filium ablata est peccandi potentia, quamvis in statu viæ ipsa Virgo remaneret ». S. THOMAS, in III, dist. 13, q. I, art. 2, quæstionc. 3, solut. 3, ad 2.

(1) In III, dist. 3, p. I, art. 2, q. 3, ad 1.

(2) *Super Missus est*, cap. CLXXX.

(3) II lib. *de Laud. Virg*, prærogat. sept.

(4) Voir le P. TERRIEN, *la Mère de Dieu*, t. II, ch. IV, p. 77. Paris, Lethielleux, 1900. — Nous reviendrons au chapitre sixième, sur cette question de l'impeccabilité.

nelle est due au Christ comme un bien naturel qui lui revient de droit à raison de l'union hypostatique. Il faut bien aussi que Marie, son héritière nécessaire et principale, possède ce royaume, qu'elle a d'ailleurs si bien mérité par sa correspondance héroïque à toutes les grâces. De pieux auteurs vont plus loin, et, poussant l'argument jusque dans ses dernières conséquences, soutiennent que la Sainte Vierge est, par sa maternité, reine de tout l'univers. Car, si elle est mère, elle est héritière naturelle de tout le patrimoine du Fils : *Si mater, et hæres*. Le Fils de Marie a reçu le domaine sur toutes choses, et par droit de naissance en vertu de l'union hypostatique et par droit de conquête en vertu de ses travaux et de ses mérites. Marie sera de droit reine avec lui. Voilà pourquoi nous l'appelons notre Souveraine, par antonomase, Notre-Dame (1). Tel est bien l'enseignement des Pères. « Celui qui est né de la Vierge étant roi et seigneur, dit saint Athanase, sa mère est vraiment reine et souveraine » (2).

(1) CONTENSON, Dissert. III, cap. II, specul. 2. nona prærogativa.

(2) « Quandoquidem ipse rex est qui natus est ex Vir-

Et saint Jean Damascène : « Marie est devenue reine des créatures en devenant mère du Créateur (1). — Il fallait bien que la Mère possédât toutes les richesses du Fils » (2). Saint Bernardin de Sienna a célébré avec beaucoup d'éloquence et de piété la puissance royale de Marie. Voici quelques paroles de ce beau sermon, qu'il faut lire en entier : « Tout ce qui obéit à la Trinité obéit à Marie... Tout ce qui est soumis au gouvernement divin est soumis à celui de la glorieuse Vierge » (3).

Nous n'avons pas besoin de pousser plus loin cette démonstration ; il est assez clair que la maternité divine ne saurait aller sans l'état de justice et que, si elle n'est pas

gine idemque Dominus est Deus, capropter et Mater quareum genuit et regina et domina proprie et vere censetur. » *Sermo de Deipara*.

(1) « Maria rerum omnium conditarum domina effecta est, cum Creatoris mater extitit ». *De fide orthodoxa*, lib. IV, cap. iv.

(2) « Oportebat Dei Matrem ea quæ sunt Filii possidere. » *De Assumpl.*

(3) « Tot creaturæ serviunt gloriosæ Virgini quot serviunt Trinitati. Omnes enim creaturæ, quemcumque gradum obtineant sive spirituales, ut Angeli, sive rationales, ut homines, sive corporales, ut corpora cælestia vel elementa.; quæ omnia sunt divino imperio subjugata, eadem gloriosæ Virgini sunt subjecta. » *Serm.* 61, art. 3.

la forme même de la sainteté, elle en est la racine et le fondement, elle en réclame les effets et les privilèges. Il y a là de ces convenances supérieures, de ces exigences morales qui obligent Dieu et engagent son honneur. La maternité de Marie est donc une grâce de sanctification ; il nous reste à la comparer avec la grâce habituelle.

II

LA MATERNITÉ DIVINE ET LA GRACE HABITUELLE

On pourrait ne voir d'abord dans la maternité de la Sainte Vierge que le simple fait d'avoir donné au Christ la chair et le sang, de l'avoir porté dans son sein et nourri de son lait. Cette considération de l'ordre purement physique, bien qu'elle ne soit pas à dédaigner, ne constitue pas la vraie dignité de Marie.

La grâce lui est, à ce point de vue, bien préférable, et ainsi s'expliquent les témoignages des Pères, que Marie fut plus heureuse de concevoir Dieu par la foi que par la chair,

de le porter dans son cœur par la grâce que dans son sein par la maternité. Notre Seigneur parle dans le même sens, lorsqu'il répond à la pieuse femme qui vantait ce privilège trop matériel : « Heureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu et la mettent en pratique » (1).

Mais considérons cette maternité sous son vrai jour, comme se terminant à la production de l'Homme-Dieu, comme établissant avec Dieu ces rapports de parenté et d'affinité qui font toucher Marie aux frontières de l'infini, et entraînent pour elle d'ineffables privilèges. Ainsi entendue, elle est incomparablement supérieure à la grâce, et sous de nombreux rapports.

En premier lieu, elle appartient à un ordre plus relevé des communications divines. Le Seigneur se communique selon trois degrés ou trois hiérarchies de perfections. Il y a d'abord l'ordre de la nature, dans lequel il se révèle comme créateur avec ses attributs essentiels, sa puissance infinie, sa sagesse, sa bonté, sa beauté. C'est la phrase insondable,

(1) LUC, XI, 27-28.

le livre immense (1) qui nous apprend à lire mieux que tous les ouvrages des savants, le nom et les idées du suprême artiste. Aussi bien, d'après saint Thomas (2), est-il préférable d'acquérir la science dans la nature que par l'intermédiaire d'un maître. Les livres ou les paroles ne sont que le signe de la pensée humaine, la nature est le signe direct de la pensée divine.

Ensuite l'ordre de la grâce, qui est une participation très parfaite de la vie intime de Dieu, un écoulement de son être fécond, et qui fait de notre âme le miroir fidèle où le Ciel se contemple et se reconnaît. Il nous met, pour ainsi dire, au niveau de la Trinité, rend les trois Personnes présentes dans nos cœurs, et commence dès ici-bas cette félicité qui s'achève dans la vision et les ravissements

- (1) « Le monde est un livre
 Sans fin ni milieu,
 Où chacun, pour vivre,
 Cherche à lire un peu.
 Phrase si profonde,
 Qu'en vain on la sonde :
 L'œil y voit un monde,
 L'âme y trouve un Dieu ».

VICTOR HUGO, *Chants du Crépuscule*, xx.

(2) III P., q. xii, a. 3, ad 2.

de la gloire. Enfin, au-dessus de toutes les hiérarchies du créé, l'ordre hypostatique ; celui-ci ne se contente plus d'une participation accidentelle de Dieu, il atteint Dieu lui-même et fait toucher à sa personne sacrée, de sorte qu'une nature humaine subsiste en cette personne et par cette personne. Autant le ciel est éloigné de la terre et l'orient de l'occident, comme parle l'Écriture, autant et plus encore l'ordre de la grâce est supérieur à celui de la nature, et l'ordre hypostatique à celui de la grâce. C'est Jésus-Christ qui est à proprement parler dans l'ordre hypostatique, mais la maternité divine y appartient en quelque manière. L'Incarnation a produit une relation ineffable dont Jésus et Marie sont les deux termes. Puisque l'un des termes, Jésus, est dans cet ordre, l'autre qui lui correspond, Marie, doit s'y rapporter en un certain point. La maternité de la Vierge va donc toucher par quelques côtés à l'ordre hypostatique et, par là même, dépasser comme à l'infini la dignité de la grâce.

De là découle une autre différence : l'union que la grâce établit entre Dieu et l'âme

est beaucoup moins étroite que celle de la maternité divine. Celle-ci est presque substantielle, comme nous l'avons remarqué avec le B. Albert le Grand. Marie et le Christ sont, pour ainsi dire, une seule chair : quelque chose de la substance de la mère a été saisi, élevé, transformé par le Verbe ; elle a reçu le sceau, l'empreinte de la divinité : Dieu et elle se sont embrassés, dans cette efficace et douce étreinte dont est résulté une seule personne. L'auguste Vierge, qui a donné cette portion de sa substance, conservera donc avec le Christ un lien indissoluble et fort comme l'éternité. De là pour elle ces droits, ces privilèges, ces rapports d'intimité qui la rendent plus chère à Dieu que ne le fait la grâce ordinaire pour les autres justes.

La grâce jette bien dans l'âme des racines profondes et durables : elle s'y établit avec une force qui enlace toutes les puissances de l'être, et il faut une secousse violente pour l'en arracher. Mais elle peut être ébranlée et, ainsi qu'une triste expérience le prouve si fréquemment, il y a des tempêtes qui brisent sa résistance : si énergique qu'on la suppose,

elle n'est pas inamissible. La maternité divine n'a rien à redouter ; il n'y a pas d'attaque, pas de mort pour elle. On ne conçoit pas que Marie puisse perdre ses litres, son Jésus, qui est sa propriété éternelle. Éternellement elle aura droit au respect et à l'amour de son Fils, ce qui exclut, nous l'avons dit plus haut, la puissance même de pécher.

Une prérogative de la grâce est de nous conférer l'adoption divine. Les héros de l'antiquité païenne devaient recourir à de sacrilèges fables pour se faire appeler les fils d'un dieu. Pour nous, c'est une réalité, nous sommes entrés par la grâce dans la famille céleste, et devenus enfants, devenus héritiers, nous pouvons répéter avec fierté la parole de saint Paul : « *Genus sumus Dei*. Nous sommes de la race de Dieu » (1).

La maternité divine inclut ce privilège, elle suppose déjà que Marie est fille adoptive de Dieu, car nous avons montré que cette dignité entraîne tous les effets de la grâce. Nous allons voir que la maternité par nature est supérieure à la filiation adop-

(1) *Act.*, xvii, 28-29.

tive (1). Celle-ci ne produit qu'une parenté spirituelle et mystique, la maternité de la Sainte Vierge établit une parenté de nature, une relation de consanguinité avec Jésus-Christ et d'affinité avec la Sainte Trinité tout entière. La filiation adoptive n'engage pas si strictement Dieu à notre égard ; la maternité divine impose à Jésus ces devoirs de justice que les enfants doivent par une obligation de nature à leurs parents, et elle confère à Marie domaine et pouvoir sur Jésus, car c'est là un droit naturel qui accompagne la dignité maternelle.

Jésus assurément, le plus affectueux et le plus obéissant de tous les fils, n'enlèvera pas ce privilège à l'auguste Mère dont il est l'amour et la propriété.

Les enfants adoptifs même les plus élevés dans la gloire ne méritent que le culte de dudie ; la Mère de Dieu a droit au culte d'hyperdulie, qui est d'une espèce et d'un ordre supérieurs, parce qu'il honore cette perfection

(1) « Quidquid claudit alterum in se plus est eligendum quam illud quod non claudit alterum in se. Sed esse matrem Dei per naturam claudit in se esse filium Dei adoptivum ». B. ALBERTUS M., *Mariale*, q. cxli, ad 4.

unique en vertu de laquelle Marie touche aux frontières de la divinité (1). Nous croyons donc, avec de nombreux théologiens, que la maternité divine dépasse presque à l'infini toutes les prérogatives des enfants adoptifs.

Quatrième différence, les autres grâces ne sont en Marie qu'une propriété de sa maternité divine. Ce qui fixe la mesure des grâces à départir à une créature, c'est la dignité ou la fonction à laquelle Dieu la destine (?). Le rôle suréminent de mère du Christ appelait des grâces proportionnées, et, dans la pensée éternelle, l'élection à la maternité devait précéder l'élection à ces sortes de grâces. Tout cet ensemble de dons incomparables devait être un moyen, une préparation à l'office et à la gloire de la maternité. Dieu, qui décrète la fin avant les moyens, a voulu la maternité de Marie avant les autres dons ; ils ne sont qu'un écoulement de cette source première. Nous concluons, avec Suarez, que la dignité de mère de Dieu a, sur la grâce, l'excellence de

(1) Voir S. THOMAS et le Commentaire de Cajétan, II^a II^{ae}, q. 103, a. 4.

(2) III. P., q. 27, a. 4.

la nature sur les propriétés, de la source sur les ruisseaux, de la cause sur l'effet, du terme final sur les dispositions qui le préparent (1).

La maternité divine, au contraire, ne saurait aucunement découler de la grâce. Ce ne pourrait être que par la voie de mérite ; or le mérite n'atteindra jamais jusque-là. C'est un axiome aussi célèbre qu'incontestable qu'un être ne peut agir en dehors de son ordre. Qu'il réalise l'idéal de cette espèce, épuise toute la beauté de cet ordre, c'est tout ce qui est permis à ses efforts ; une loi essentielle, inéluctable est là pour l'arrêter et lui dire : Tu n'iras pas plus loin. La maternité divine est en dehors de la sphère du mérite. Ce qui est dans le rayon et la portée du mérite, c'est l'augmentation de la grâce, et la gloire, qui est le terme et le couronnement de la grâce. Mais le privilège d'être mère de Dieu dépasse toutes les hiérarchies du créé, puisqu'il ap-

(1) « Comparatur hæc dignitas matris Dei ad alias gratias creatas tamquam prima forma ad suas proprietates ; et e converso alie gratie comparantur ad ipsam sicut dispositiones ad formam. Est ergo hæc dignitas matris excellentior, sicut forma perfectior est proprietatibus et dispositionibus ». In III P., disp. I, sect. 2, n° 4.

partient à l'ordre hypostatique et divin. De même donc que la nature ne franchira jamais les bornes de la grâce, jamais non plus la grâce ne franchira les frontières de l'ordre hypostatique. auquel se rapporte la maternité de Marie. Observons, d'ailleurs, que cette dignité et l'Incarnation sont deux termes corrélatifs : mériter l'un serait mériter l'autre. Or nous savons que l'Incarnation est le bien infini que personne n'a pu et ne pourra mériter. Il est clair aussi que la Sainte Vierge n'a point mérité son élection à la maternité divine. Le principe du mérite, dit l'axiome théologique, ne tombe point sous le mérite. Cette élection est le principe de toutes les grâces, de tous les mérites, de toutes les gloires de Marie. Elle est donc entièrement gratuite, elle est la grâce insigne, unique, source et mesure de toutes les autres.

Il faut reconnaître cependant que Marie a mérité cette faveur de ce titre de convenance, de ce droit d'amitié qui a tant de pouvoir sur le cœur de Dieu. Si les saints de l'alliance antique ont pu hâter l'époque de l'Incarnation par leurs ardents désirs, leurs instances

ferventes, leurs prières multipliées, Marie a dû y contribuer plus que tous ensemble. De plus, elle a mérité, en vertu des grâces déjà reçues, le degré de pureté et de sainteté qui la disposait à devenir la digne mère de Dieu. *Meruit ex gratia sibi data illum puritatis et sanctitatis gradum ut congrue posset esse mater Dei* (1).

Mais ceci n'est qu'un point de vue secondaire. Il reste acquis que les grâces dérivent de la maternité et non réciproquement, et cela suffit pour relever la maternité divine au-dessus de toutes les grâces.

Une autre considération nous fera voir mieux encore cette différence. Si excellente que soit la plus élevée des grâces, elle n'est pas le dernier mot du Tout-Puissant : il peut y avoir mieux. Elle ne reproduit Dieu que d'une manière limitée, et, comme la perfection divine peut être participée à l'infini, il restera toujours une distance infranchissable. Après la grâce parfaite, on peut en concevoir de plus parfaites : plus haut, toujours plus haut, et ainsi de suite, sans jamais atteindre au

(1) III P., q. II, a. 11, ad 3.

sommet. C'est d'ailleurs l'application de cette théorie générale — soutenue par saint Thomas, Suarez et la plupart des théologiens contre Durand, Henri de Gand, Arriaga — que Dieu peut toujours produire quelque chose de plus excellent que tout ce que nous concevons de parfait soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grâce. Mais la maternité divine a une dignité infinie, et, dans un sens, Dieu ne peut rien faire de mieux. Et en effet, toute relation tire sa nature et sa dignité de son terme : ici le terme, le Fils de Marie, est infini ; la maternité doit l'être en quelque façon, et, dès lors, on ne saurait imaginer une plus grande merveille, de même qu'il est impossible d'aller plus loin que l'infini. La Sainte Vierge est revêtue du soleil, c'est-à-dire de la dignité de son Fils ; toutes les étoiles des grandeurs créées la couronnent et sa dernière parure est faite de l'infini. « La Bienheureuse Vierge, dit saint Thomas, par cela même qu'elle est mère de Dieu, reçoit une sorte d'infinité du bien infini qui est Dieu, et, à ce point de vue, il ne peut y avoir rien de plus parfait, de même qu'il ne peut être

rien de plus parfait que Dieu » (1). Et le B. Albert : « Le Fils donne à la perfection de sa Mère une véritable infinité, car on connaît l'arbre à la valeur de son fruit » (2).

Ainsi, Dieu peut aller au-delà du temps et de l'espace, mais il ne peut aller plus loin que le prodige de la maternité de Marie ; il peut nous donner une terre nouvelle et des cieux nouveaux, il ne peut pas faire une mère plus parfaite que la mère d'un Dieu (3).

Ceci nous suggère une nouvelle prééminence de la maternité divine sur la grâce. Marie, en vertu de sa maternité, est la première dans les voies divines et devient l'aîné de la création. La grâce ne fait point cela. Sans doute, elle nous place au-dessus de toutes les frontières de la nature, plus haut que le monde, plus haut que la substance angélique considérée toute seule ; elle élève l'âme jusqu'aux

(1) « Beata Virgo ex hoc quod est mater Dei habet quamdam infinitatem ex bono infinito quod est Deus, et ex hac parte nihil potest fieri melius, sicut non potest aliquid esse melius Deo ». I. P., q. 25, a. 6, ad 4.

(2) « Filius infinitat matris bonitatem, omnis enim arbor ex fructu cognoscitur ». *Mariale*, cap. ccxxx.

(3) « Majorem mundum potest facere Deus, majorem matrem quam matrem Dei facere non potest ». S. BONAVENTURA, *Speculum*, cap. viii.

derniers sommets du créé, et l'établit, en quelque manière, l'ainée des créatures, puisque toutes les choses de l'univers sont pour les élus. Mais ce n'est là qu'un sens secondaire et qu'un point de vue accidentel, tandis que la maternité constitue véritablement la sainte Vierge l'ainée de la création et dans l'ordre de la nature et dans celui de la grâce.

Ce n'est point cependant que la volonté de créer Marie ait précédé, dans la pensée divine, le décret de produire le monde. Sans la chute de l'homme point d'Incarnation, partant point de maternité divine.

Nous savons que l'opinion contraire a d'illustres représentants ; elle a séduit de nos jours des âmes ardentes, des mystiques pleins d'idéal pour lesquels le monde entier serait vide s'ils n'y trouvaient point Jésus. Ont-ils bien considéré que ce nom même qui leur est si doux, Jésus, donné par Dieu comme le nom propre, le nom caractéristique exprimant la vraie nature du Verbe incarné, signifie Sauveur ? Donc, s'il n'y avait point eu de pécheurs à sauver, Jésus ne serait pas.

Ce n'est pas ici le lieu de traiter à fond ce

sujet célèbre, il nous suffira d'une simple remarque. On a défié ces auteurs de nous apporter de l'Écriture, des Pères ou des Conciles, un seul témoignage clair qui assigne une autre cause de l'Incarnation que le salut du genre humain. Les promesses de l'Ancien Testament annoncent, dans le Messie, ce rôle de Sauveur qui doit briser la tête du serpent (1), laver de nombreuses nations dans son sang (2), effacer l'iniquité du monde (3). Le Nouveau Testament l'appelle Jésus, affirme que sa mission est de sauver les hommes de leurs péchés (4), de se faire le médecin de l'humanité malade (5), de donner la vie à ceux qui croient en lui, de guérir le monde (6), de racheter les pécheurs (7). Les Pères s'expriment avec plus de clarté encore. Saint Athanase : « Que le Fils de Dieu se soit fait homme, cela ne serait jamais arrivé, si la nécessité des

(1) GEN., III, 15.

(2) ISA., LII, 15.

(3) DAN., IX, 25.

(4) MATH., I, 21.

(5) LUC., V, 31-32.

(6) JOAN., III, 16-17.

(7) I *Tim.*, I, 15,

hommes n'en eût été la cause » (1). — « Si nous n'avions pas péché, dit saint Cyrille d'Alexandrie, le Fils de Dieu n'aurait jamais pris notre ressemblance » (2). On connaît la formule incisive de saint Augustin : « *Si homo non peccasset, Filius hominis non venisset*. Si l'homme n'avait point péché, le Fils de l'homme ne serait point venu » (3).

Comme il est aisé de le constater, les Pères, non seulement n'invoquent pas d'autres motifs de l'Incarnation, mais ils les excluent expressément en vertu de leurs formules : *nisi, si... non*. D'ailleurs, dans la matière présente, ne pas assigner d'autres raisons, c'est positivement les exclure. Il s'agit d'un fait surnaturel qui dépend uniquement de la volonté divine et que la révélation seule nous permettrait d'affirmer. Or une révélation, qui n'est pas mentionnée dans la tradition catholique, est de soi nulle : le silence, dans ce cas, est une vraie dénégation. Oui, ne pas indiquer d'autres

(1) « Quod autem Filius Dei homo factus est, nunquam accidisset, nisi hominum necessitas causam præbuisset ». III. Cont. Arianos.

(2) » Si non peccassemus, neque factus esset nobis similis Filius Dei ». Dialog. 5, de Trinit.

(3) Serm. 8, de verbi Domini.

motifs, c'est les bannir. Bien donc que la puissance divine ne soit pas limitée à l'ordre actuel, qu'elle eût pu agir autrement, nous devons conclure que, en fait, l'Incarnation n'aurait pas eu lieu sans le péché de l'homme. *Ita quod, peccato non existente, Incarnatio non fuisset* (1). L'autre opinion nous paraît plus séduisante que solide.

Dans quel sens donc Marie est-elle, après Jésus, l'aînée des créatures ? Quoique Dieu ait décrété l'Incarnation comme moyen de sauver l'homme, il a voulu que toutes choses fussent orientées vers le Christ comme vers leur centre et dirigées vers lui comme vers leur fin et leur idéal. Dans l'ordre de l'intention et de la causalité finale, le Christ était le premier en vue, puis la création, la gloire, la justification, la permission du péché, bien que ce soit l'inverse dans l'ordre de l'exécution et de la causalité matérielle (2). Ainsi,

(1) III. P., q. I, a. 3.

(2) « Hunc inter divina decreta ordinem esse constituendum, quod scilicet in genere causæ finalis prius fuit in ordine intentionis decretum Incarnationis decreto creationis, glorificationis, justificationis et permissionis peccati, cum posterioritate in genere causæ materialis jam explicata; in ordine tamen executionis decretum

sans la chute de l'homme Jésus ne serait pas ; mais, en décrétant l'Incarnation pour réparer cette chute, Dieu voyait plus loin, il regardait avant tout son Christ, et il ordonnait que tout ce qui existerait serait pour lui et que lui serait la fin de tout. De la sorte, Jésus a été le premier dans la pensée éternelle, le premier dans les voies du Tout-Puissant, le premier en tête des œuvres divines.

C'est en un sens analogue que Marie, inséparable de Jésus dans le plan miséricordieux, est l'aînée de la création, la première dans la pensée et les œuvres de Dieu. L'Éternel décrétait en même temps l'existence de Marie et le fait de l'Incarnation, et il contemplait d'avance, dans le même tableau, la figure radieuse de son Christ et la figure immaculée de Marie. La Sainte Vierge prend ainsi place à côté de Jésus dans les prophéties et à elle s'appliquent les magnifiques éloges des Livres sapientiaux.

Elle est encore l'aînée de toutes les créatures, même dans l'ordre surnaturel, parce
creationis fuit prius, postea decretum justificationis, deinde decretum reparationis ab illo, ac tandem decretum glorificationis ». GONET, *De Incarnat.*, disp. V, a. 2, *colleges primo*.

qu'elle est l'idéal de toute perfection et de toute pureté, le modèle de notre prédestination. Saint Augustin l'appelle *formam Dei*, le moule de Dieu. De même que le Seigneur s'est servi de Marie pour former son premier élu, de même veut-il que tous ses saints soient jetés dans ce moule virginal, et quand ils en sortent, ils sont des christs, des prédestinés.

Enfin elle est l'aînée de la création, parce qu'elle est le souverain chef-d'œuvre, la première et la dernière invention de Dieu. La sublime invention divine, qui faisait tressaillir Isaïe (1), c'est l'Incarnation de Jésus et la maternité de Marie. Dieu a épuisé là, pour ainsi dire, tous les trésors de la nature et de la grâce. L'éternité s'est en quelque sorte ébranlée, les siècles ont été comme en travail pour enfanter cette merveille qui est appelée *negotium sæculorum*, la grande affaire des siècles. Et, quand le Tout-Puissant l'a eu réalisée, quand il a eu produit son Christ et la Mère de son Christ, les siècles ont pu se re-

(1) « Notas facite in populis adinventiones ejus ». Is, XII, 4.

poser, car c'était la plénitude des temps ; et Dieu même s'est reposé pour admirer et pour contempler son chef-d'œuvre, pour voir que c'était beau, car c'est ici le cas de dire : *Vidit Deus quod esset bonum* (1).

Voilà de quelle manière la maternité divine dépasse tous les effets et tous les privilèges de la grâce habituelle. Elle est au-dessus de toute grâce, elle est la grâce des grâces. Oui, c'est à une grâce divine, infinie, que Marie doit d'être mère : *Mater divinæ gratiæ*.

(1) GEN., 1.

CHAPITRE CINQUIÈME

La plénitude finale

D'anciens auteurs ont pensé que la présence de Jésus-Christ, à partir de l'Incarnation, avait suffi pour combler les capacités de l'âme de Marie, et que la grâce devenue parfaite ne pouvait plus s'accroître d'un seul degré. Qu'ajouter à l'abîme quand l'abîme est rempli ? Tout progrès dans la sainteté était dès lors impossible. C'est la thèse de Pierre le Vénérable (1). On l'attribue aussi, mais sans fondement, croyons-nous, à Alexandre de Halès (2), à Almain (3). On a même cité dans ce sens la parole de saint Thomas : « La grâce de la Vierge fut *consommée* à la conception de son fils » (4).

(1) *Epist.* vii, lib. III.

(2) III. P. Q. 8. mem. 3, a. 2, ad 1.

(3) III. Dist. 3. q. iii.

(4) III. P. Q. 27, a. 5, ad 2.

Les défenseurs de cette opinion n'ont pas considéré qu'il y a divers degrés dans la plénitude. La Mère de Dieu a toujours possédé la mesure qui convenait à la condition du moment, et ses capacités actuelles ont toujours été remplies ; mais ces abîmes eux-mêmes se sont successivement dilatés : plus vastes à la naissance qu'à l'instant de la sanctification première, plus profonds à partir de l'Incarnation, insondables et immenses au jour de la bienheureuse mort. La grâce s'est dilatée dans les mêmes proportions, et elle n'a acquis sa plénitude définitive qu'à l'instant où elle a fait place à la gloire.

La doctrine de saint Thomas est, quoi qu'on en dise, bien claire sur ce point. S'il appelle la seconde sanctification une grâce *consommée*, ce n'est pas qu'elle doive marquer le terme du mérite et exclure tout progrès ultérieur, mais parce que, étant une cause nouvelle d'impeccabilité, elle confirme à nouveau et immuablement la volonté dans le bien, *confirmans eam in bono*. Il distingue, comme nous l'avons fait à sa suite, trois plénitudes ou trois degrés de perfection dans la sainteté

de Marie : la grâce de la première sanctification qui la disposait à devenir la digne Mère de Dieu, la grâce de la seconde sanctification par la présence du Fils de Dieu incarné dans son sein et en vertu de laquelle sa volonté a été fixée à jamais dans le bien et dans le parfait ; enfin la grâce finale qui s'est consommée au moment de la glorification, et l'a perfectionnée dans la jouissance du souverain bien. Le progrès ne s'est pas arrêté à partir de l'Incarnation, mais, commencé avec cette glorieuse existence, il ne s'est terminé qu'avec la vie mortelle, car la seconde plénitude, ajoute le grand Docteur, est supérieure à la première, et la plénitude finale l'emporte sur la seconde sanctification. *Quod aulem secunda perfectio sit potior quam prima et tertia quam secunda patet...* (1). Peut-on déclarer en termes plus explicites qu'il y a eu croissance jusqu'au jour de la glorification céleste ?

D'où viendrait, d'ailleurs, l'impossibilité ? Ou du côté de la grâce, qui aurait atteint le suprême degré, ou du côté de Marie, qui serait parvenue au terme. Mais d'abord, la grâce

(1) III. P. Q. 27, a. 5, ad 2.

a des capacités qui s'élargissent indéfiniment : sa mesure, comme celle de l'amour, est d'être sans mesure, *modus sine modo diligere*, ainsi que parle saint Bernard (1). Jésus-Christ seul, principe universel du salut, a pu réaliser dans son âme toutes les puissances de la grâce ; aucune créature, pas même Marie, n'est capable d'épuiser ce qui se dilate sans fin : de ce côté donc point d'obstacle à l'accroissement ; d'autre part, la Mère de Dieu, même après la conception et la naissance de son Fils, reste dans les conditions ordinaires de la voie : le terme, pour elle comme pour les saints, n'arrive que lorsque à la grâce succède la gloire. Et puis, convient-il que des richesses si extraordinaires soient condamnées à rester improductives ? que tant de services prodigués au Christ soient privés de mérite ? que tant de travaux et de souffrances endurés pour lui ne contribuent pas à rendre Marie plus agréable à Dieu, par là même plus pleine de grâce ?

On doit donc tenir pour indubitable qu'il y a eu progrès jusqu'au moment de la mort.

(1) *De diligendo Deo*, cap. 1.

Trois causes ont concouru à cet accroissement : le mérite, l'usage des sacrements, les mystères surnaturels auxquels la Mère du genre humain a pris une si large part. Voilà les divers points qu'il nous reste à étudier pour nous former une idée adéquate de la plénitude finale.

I

LE MÉRITE CONTINU

Le mérite requiert des actes libres, moralement bons, faits en état de grâce, en vue de Dieu, par une personne qui est encore dans les conditions de la voie. Toutes les actions de la Sainte Vierge réunissent ces qualités. La liberté, Marie en a joui dès l'instant de sa conception et, après le Christ, nul n'a été libre autant qu'elle, car nul n'a été exempt comme elle du péché d'origine, de l'ignorance, de l'erreur, de la concupiscence, qui sont les ennemis de la liberté. Toutes ses œuvres sont bonnes, excellentes : la plénitude initiale suffisait déjà à exclure le péché, et plus tard la conception du Verbe acheva de confirmer la

volonté dans le bien. L'état de grâce et la maternité divine sont des notions inséparables. Mais cette grâce ne demeure pas inerte, elle excite la charité, qui, douée elle-même d'une activité toujours en éveil, inspire, stimule les autres vertus, dirige toutes les actions et leur imprime à toutes une impulsion généreuse pour les emporter vers Dieu et vers l'éternité. Enfin nous savons que Marie est restée jusqu'à la mort dans l'état de voie et de progrès. Elle a donc toutes les conditions pour mériter.

Le mérite s'étend aussi loin que la motion surnaturelle dont Dieu se sert pour nous diriger vers notre fin. Or cette touche délicate et puissante nous est communiquée, non seulement pour le terme suprême, mais pour toute la marche et tout le progrès du mouvement ; le terme, c'est la gloire, la marche et le progrès, c'est l'augmentation de la grâce. C'est dire que le mérite atteint et la gloire et l'accroissement de la grâce et de la charité (1). Ainsi, à chacune de ses actions, la Mère de Dieu méritait un nouveau degré de gloire

(1) 1^a II^{ae}, q. 114, a. 8.

pour l'éternité, et dès ici-bas une grâce nouvelle pour son âme.

Il nous reste à montrer que ce mérite était continu. Rappelons d'abord cette doctrine célèbre que, dans la pratique, aucun acte vraiment délibéré ne saurait être indifférent : du moment qu'une œuvre est raisonnable, elle est imputable à l'homme, elle est bonne ou mauvaise et réclame une sanction. Nous savons que pour Marie tous les actes sont bons. Or, dans les justes, tous les actes bons sont méritoires : *habentibus charitatem omnis actus est meritorius vel demeritorius* (1). L'état de justice, en effet, appelle la charité, et la charité est active, elle ne peut manquer de provoquer, d'exciter nos énergies, de les incliner vers Dieu. Elle dirige à l'origine notre intention vers la fin dernière, et par ce mouvement primitif elle communique son influence à toutes les vertus, de même que la volonté impose son commandement à toutes les puissances : cette impulsion se continue après même que l'ordre a cessé ; elle reste encore dans les vertus et dans les actes, et de la sorte toutes nos œuvres

(1) QQ. Dispp., q. 2, *De malo*, a. 5, ad 7.

sont vivifiées par la charité et deviennent méritoires. Stimulée par ses forces natives à passer en acte, la charité renouvelle assez souvent son impulsion efficace pour que notre intention soit suffisamment dirigée vers Dieu, que tous les actes bons soient saisis par cet élan général et emportés vers l'éternité. Voilà comment toutes les actions du juste sont entraînées dans le courant qui sanctifie, comment en vertu de l'impression reçue elles restent toujours orientées vers la fin de la charité et se rapportent à Dieu, sans même que nous y pensions actuellement. Boire et manger selon la mesure de la tempérance, se récréer honnêtement selon les règles de l'eutrapélie (1), tout cela sort du cercle de la vulgarité, il n'y a plus ici le néant de la bagatelle : tout est grand, tout est noble, car ces actions ont pour mesure l'éternité qui en est l'enjeu.

Résumons en un seul argument cette belle et consolante doctrine : tout acte bon se ra-

(1) L'eutrapélie, dans le langage d'Aristote et de saint Thomas, est la vertu particulière qui règle les récréations honnêtes et préside aux délassements permis.

mène à la fin d'une vertu, toute vertu converge vers la fin de la charité, car celle-ci est la reine qui commande à toutes les vertus, comme la volonté à toutes les puissances. Tous les actes bons se rapportent donc à la fin de la charité, subissent son influence, deviennent méritoires. Les actions qui échappent à cet empire universel sont nécessairement en dehors de la fin dernière, déréglées, entachées de démerite (1). Dans la Mère de Dieu, rien de désordonné : tous les actes délibérés sont bons, tous les actes bons sont couronnés de mérite. Quelle sera donc la somme de ses trésors spirituels à la fin de sa glorieuse carrière ?

Mais, si jamais la moindre faule n'est venue

(1) « In illo qui gratiam habet oportet actum vel meritorium vel demeritorium esse, quia, sicut malus erit demeritorius, sic etiam bonus erit meritorius. Quia, cum charitas imperet omnibus virtutibus sicut voluntas omnibus potentiis, oportet quod quicquid ordinatur in finem alicujus virtutis, ordinetur in finem charitatis ; et, cum omnis actus bonus ordinetur in finem alicujus virtutis, in finem charitatis ordinatus manebit, et ita erit meritorius. Et sic, comedere et bibere servato modo temperantiæ et ludere ad recreationem servato modo eutrapeliæ, quæ medium tenet in ludis, meritorium erit in eo qui habet charitatem qua Deum ultimum finem vitæ suæ constituit ». II. Dist. 40, q. 1, a. 5.

couper la trame de ses mérites, n'y aurait-il pas du moins une interruption produite par les actes indélébiles ? Saint Ambroise, Suarez, Contenson, et bien d'autres théologiens, regardent comme certain qu'il n'y eut jamais en elle d'action indélébile, au moins pendant le temps de la veille. Pourquoi donc nos actes précèdent-ils le contrôle de l'intelligence et l'empire de la volonté ? C'est grâce à l'ignorance, à la concupiscence, aux passions. Rien de semblable en Marie. Sa science infuse la garantit contre toute imprévoyance et son immaculée conception, avec le privilège de l'intégrité absolue, lui assure l'immunité contre la concupiscence et les orages des sens. Comme son âme est soumise à Dieu, ainsi le corps est soumis à l'âme et les facultés inférieures à la raison. Rien d'imparfait, rien d'indélébile, c'est l'ordre harmonieux dans une créature qui est le monde abrégé de la nature et de la grâce : *microcosmus gratiæ*.

Une intelligence si vive, incapable d'oisiveté, se portait toujours sur quelque objet, et la volonté suivait la connaissance : dès lors, exercice continu du libre arbitre, conti-

nuité absolue des actes bons et méritoires.

Cette activité toujours éveillée n'absorbait pas la Mère de Dieu au point de paralyser sa vie extérieure, elle ne nuisait en rien à l'exercice régulier des facultés, de même qu'en Jésus-Christ la vision béatifique et la science infuse n'entravaient aucunement le jeu normal de la vie humaine. La connaissance miraculeuse dont nous parlons s'exerçant uniquement dans la sphère spirituelle de l'âme, sans le concours de l'imagination et des sens, les facultés inférieures conservent toute leur autonomie, et les occupations particulières ne restent ni moins naturelles ni moins faciles.

On comprend aussi que le travail non interrompu de la science infuse ne devait empêcher ni le repos périodique des facultés ni même le sommeil. Que ce repos fût très limité à cause de cette parfaite et harmonieuse constitution et que même, pendant ce temps, l'amour provoquât souvent le réveil, nous le croirons volontiers, mais nous n'admettrons pas, comme certains vieux mystiques, que la Vierge n'ait jamais goûté un sommeil véritable et réparateur. La nature le réclamait, et

l'état surnaturel n'y apportait aucun obstacle. C'est « un sommeil d'amour, dit saint François de Sales, en sorte que son espons mesme veut qu'on la laisse dormir tant qu'il lui plaira. — Ah ! gardés bien, je vous en conjure, dit-il, d'esveiller ma bienaymée jusques à ce qu'elle le veuille. Ouy, Théotime, cette reyne céleste ne s'endormait jamais que d'amour, puisqu'elle ne donnait aucun repos à son précieux corps que pour le revigorer afin qu'il servît mieux son Dieu par après, acte certes très excellent de charité » (1).

Le sommeil n'a pas empêché la continuité du mérite. — « Pendant que le corps dormait, l'esprit était en éveil, dit saint Ambroise : *ut, dum quiesceret corpus, vigilaret animus* » (2). — « Même durant son sommeil, ajoute saint Bernardin de Sienne, la Vierge jouissait d'une contemplation plus élevée que n'importe quel autre mortel dans l'état de veille » (3). Si Salomon a eu l'usage de la raison en ce beau songe, « combien y a-t-il plus d'apparence,

(1) *Traité de l'amour de Dieu*, livre III, chap. viii.

(2) *Lib. II. De Virginibus*.

(3) *Tom. III, serm. IV. art. I, chap. II.*

conclut le saint évêque de Genève, que la mère du vrai Salomon eut l'usage de la raison en son sommeil ». Citons en faveur du même sentiment Suarez (1), Contenson (2), le P. Terrien (3).

Cette doctrine sera admise de tous ceux qui comprennent bien la nature de la science infuse. C'est une opération entièrement indépendante des conditions sensibles, ne recevant aucun apport des facultés inférieures, n'ayant pas à mendier les services de l'imagination : elle n'est pas entravée lorsque les sens se laissent lier, elle ne s'endort pas avec eux, elle veille encore lorsqu'ils sont assoupis. Elle est une imitation de la connaissance angélique, elle est toute faite de clarté ; elle est un jour qui n'a pas de déclin, elle ne connaît ni la nuit, ni la fatigue, ni le sommeil. Si Marie a joui de ce privilège dès sa conception, il lui est encore possible pendant son repos, car ici l'esprit n'est pas moins libre, ni la volonté moins parfaite qu'au premier instant.

(1) *De Mysleriis vitæ Christi*, d. 18, sect. 2.

(2) Lib. X, dissert. VI, cap. I, speculat, II, quinto.

(3) *La Mère de Dieu*, tom. II, liv. III, chap. 1.

Ainsi, depuis le moment béni qui a commencé son existence jusqu'à celui qui a marqué sa mort, la glorieuse Marie n'a pas connu la moindre interruption dans les actes de son libre arbitre ni dans la série de ses mérites, puisque tous ses actes libres étaient méritoires.

D'après une gracieuse adaptation, Marie est le cœur de l'Église, l'organe surnaturel et parfait qui n'interrompt jamais son action, comme dans l'homme le cœur poursuit toujours son travail, jour et nuit sans arrêt, lors même que les autres membres suspendent leur exercice. Si notre corps peut dire : Je dors, mais mon cœur veille ; je repose, mais mon cœur travaille, l'Église le dit avec plus de vérité. Je dors, c'est-à-dire mes autres membres interrompent parfois la série de leurs mérites : le sommeil, la fatigue, les distractions, la négligence, empêchent que tous leurs actes ne soient délibérés, et il arrive même trop souvent que les actes délibérés ne sont ni tous bons, ni tous méritoires. Mais mon cœur, Marie, veille toujours, rien ne vient suspendre son travail de sainteté ni le jour ni la nuit :

en elle tout est délibéré, tout ce qui est délibéré est méritoire, parfait. Grâce à Marie, il y a eu dans l'Église au moins une créature pour pratiquer à la lettre le conseil de l'Apôtre : « Que tout ce que vous faites soit pour la gloire de Dieu ».

Or il faut se rappeler que la grâce s'accroît toujours par les actes méritoires produits en vertu de l'habitude préexistante. Si l'acte dépasse en intensité l'habitude elle-même, l'âme acquiert chaque fois un nouveau et double mérite égal à la somme de tous les mérites précédents. Nous avons établi que les grâces de la Vierge au premier instant sont supérieures à toutes celles des anges et des hommes pris même collectivement. L'intensité du mouvement initial dans une créature si bien disposée égale assurément l'intensité de la grâce elle-même, et l'élan se transmet avec une force qui le multiplie chaque fois : de la sorte, la somme prodigieuse de l'origine est doublée au second acte, et ainsi de suite, indéfiniment sans limite et sans arrêt. C'est là ce trafic surnaturel que Marie a pratiqué avec tant d'industrie.

Comment donc apprécier le total définitif dans une si longue et si sainte vie ? Nos anciens auteurs ont essayé à ce sujet des supputations ingénieuses, naïves sans doute mais pleines de justesse, basées sur la réalité théologique. Nous citerons, comme exemple et à titre de curiosité, la table du P. Justin de Miéchow, des Frères Prêcheurs. « Soit le premier acte : cent. Les suivants seront deux cents, quatre cents..., six mille quatre cents, douze mille huit cents, etc. En procédant de la sorte, vous arriverez pour le trentième seulement à un total de vingt-six milliards quatre cent quarante-deux millions sept cent quarante-cinq mille six cents. Et que serait-ce si nous voulions calculer jusqu'au centième, jusqu'au millième, etc... ? Donc (à la fin de sa vie) cette augmentation devient inexplicable et incompréhensible » (1). Et encore pour ce calcul nous sommes partis d'une base peu élevée, afin de ne pas trop déconcerter l'intelligence, mais l'intensité du premier acte est déjà prodigieuse, plus que mille, plus qu'un milliard,

(1) 137^e conf. sur les litanies.

puisque'elle dépasse les mérites des anges et des hommes ensemble.

II

L'EXCELLENCE DE LA PERSONNE

La continuité des actes ne dit pas toute la valeur du mérite, il faut envisager encore la noblesse de la personne et l'excellence des œuvres. C'est à la personne que sont attribuées les opérations, les propriétés, les droits, les privilèges ; c'est aussi à la dignité surnaturelle de la personne que le mérite doit ses excellences. Le mérite prend en quelque sorte les proportions de la personne, son étendue, sa profondeur : il n'a d'autre mesure qu'elle, et il atteint l'infini lorsqu'elle-même est infinie. Ainsi, en Jésus-Christ tous les actes ont une infinie valeur à raison de la personne dont ils sont la propriété. Marie est après son Fils la plus haute et la plus sublime manifestation de Dieu : les excellences de la grâce et cette perfection indéfinissable qui lui vient de sa maternité divine lui forment un genre

de dignité tout à fait à part qui la relève au-dessus de tous les justes et donne à ses actes une valeur que ne sauraient avoir les œuvres des autres créatures. Nous ne prétendrons pas avec certains auteurs (1) qu'elle ait des grâces et des actes d'une espèce et d'un ordre tout nouveaux, mais il faut bien convenir que sa grâce est toute singulière. Le P. Chardon, des Frères Prêcheurs, a écrit à ce propos d'intéressantes pages, les plus théologiques et les plus originales que nous connaissions sur ce sujet (2). « La grâce commune donne à Dieu des fils adoptifs ; mais la grâce singulière de Marie la place dans des rapports d'affinité avec Dieu. La grâce commune peut admettre à ses épanchements une infinité de sujets. La grâce propre à la Mère de Dieu ne peut convenir à personne qu'à Marie. Et, comme en la nature divine il n'y a qu'un Dieu, et dans l'union hypostatique une seule personne de Dieu, ainsi dans l'ordre de l'affinité avec Dieu il n'y a que Marie... Cette con-

(1) Christophe DE VEGA, par exemple, n° 1179.

(2) *La Croix de Jésus*, nouvelle édition par le T. R. P. BOURGEOIS, p. 294 et suiv., Paris, Lethielleux.

dition exceptionnelle où est placée Marie ne lui enlève pas pourtant celle de l'adoption divine : au contraire, elle la perfectionne et lui donne un plus grand éclat. On ne peut pas nier qu'elle soit la fille adoptive de Dieu, et il nous faut publier en même temps qu'elle est la Mère de Dieu. Comme fille adoptive, elle est donc prédestinée à la grâce et à la gloire, et comme ayant avec Dieu des rapports d'affinité, elle est prédestinée pour être la Mère de Dieu ».

Après avoir expliqué comment en Jésus-Christ la filiation adoptive est prévenue par la filiation naturelle, et que les deux filiations, naturelle et adoptive, sont incompatibles dans le même sujet, bien que la grâce de l'union qui fait la filiation naturelle ne soit pas contraire à la grâce habituelle qui fait la filiation adoptive en toute autre personne que celle de Jésus, le P. Chardon conclut : « Puisque Marie est, après son Fils, le premier sujet de la grâce justifiante et que cette grâce ne trouve pas en la mère l'empêchement ou, si l'on veut, l'incompatibilité qu'elle rencontre dans le Fils pour produire l'adoption, il est

aisé de voir que Marie est, par la grâce, *la première fille adoptive de Dieu*. Assurément, elle n'est pas la première en la filiation de la grâce ; cette primauté convient à son Fils, comme le dit saint Jean : « Nous avons vu le Fils unique du Père plein de grâce ». — Elle n'est pas non plus la première en la source originelle de la grâce d'adoption. C'est pourquoi, non seulement elle reçoit de son Fils la dénomination d'enfant adoptif comme les autres, mais encore elle participe, d'une certaine façon, à la primauté de la filiation qui distingue le fils par nature d'avec les autres enfants. Certes, elle n'est pas comme lui la fille par nature de Dieu. Mais elle est par proportion la première fille adoptive dans l'ordre de la grâce, comme il est, lui, le premier Fils unique de Dieu par nature, dans cette grâce dont il est la source incréée et originelle.

« Qu'on me laisse donc dire que de cette incompatibilité de la filiation adoptive en l'âme sacrée de Jésus avec la filiation naturelle, Jésus a tiré le dessein de donner à sa Mère cette filiation adoptive, afin qu'elle fût

la première fille adoptive de la grâce. Il s'est réservé d'en être la source primitive et abondante, il a voulu lui en donner l'effet... Marie est le premier sujet de l'effet de la grâce d'adoption, comme Jésus est l'unique sujet qui possède la grâce personnelle. De même qu'il est le Fils unique par nature, elle est la première fille adoptive. Elle a porté sur la terre et porte maintenant au Ciel le caractère d'enfant adoptif de Dieu, comme Jésus porte le caractère d'enfant par nature de Dieu... On voit, dès lors, avec évidence, que la primauté en la filiation adoptive devait avoir pour fondement une grâce qui fût supérieure à celle de tous les autres enfants adoptifs et inférieure à celle qui est proportionnée à l'excellence du Fils de Dieu par nature. Marie étant Mère de Celui qui est la plénitude de toutes les grâces et le touchant de si près dans cette humanité sainte qu'elle lui a donnée, a dû, sans aucun doute, être revêtue d'une grâce qui eût quelque ressemblance avec l'affinité divine où l'établit son auguste maternité » (1).

(1) Voir le chapitre xxv : *De la primauté en la filiation adoptive.*

Cette excellence ajoute à la valeur de ses mérites. Le Ciel voit en elle la première fille adoptive de Dieu, en même temps que la vraie Mère de Dieu : tout ce qui vient d'elle est plus divin, plus agréable au Seigneur, partant plus méritoire.

D'ailleurs, elle possède, plus excellemment que tout autre, les conditions du mérite. Contentons-nous d'examiner les deux principales : la liberté et la charité. La liberté, qui fait l'acte humain, sert puissamment à lui conférer la dignité méritoire. Quand une âme choisit le bien avec une spontanéité plus complète et une volonté plus pleine, elle accuse plus de générosité ; rien n'étant plus à nous que notre liberté, c'est honorer Dieu d'une manière plus exquise, lui donner davantage du nôtre, et, dès lors, obtenir une récompense plus élevée, que de nous porter vers lui avec plus de liberté. Qui donc a fait cela mieux que Marie ? Le libre arbitre, chez elle, est monté à sa plus haute valeur : point d'ignorance, point de passions pour l'entraver ; son domaine est tellement universel et absolu qu'il ne souffre pas un seul acte indélibéré. Toute

cette perfection est pour Dieu. Marie, dans chacune de ses actions, se donne à lui de toute l'ardeur de sa volonté et avec tout l'élan d'une liberté parfaite qui a toutes les énergies de la nature et de la grâce. Il faudra bien qu'à cette intensité de la liberté réponde l'intensité du mérite.

Mais, c'est surtout la charité qui donne aux actes leur prix ; elle, qui est le premier et le dernier mot de toutes choses, qui est la base des commandements et la fin de la loi, elle doit être le principe, le terme, la mesure du mérite. Les actions, en effet, ont d'autant plus de valeur qu'elles se rapportent davantage à Dieu, et c'est par la charité qu'elles vont droit au ciel. Le degré de charité est donc aussi le degré du mérite. D'ailleurs, la perfection d'ici-bas est dans la ressemblance avec l'idéal de la patrie : là-haut, c'est la charité qui fait la perfection et le bonheur, c'est elle qui fait ici-bas la valeur de nos œuvres. Les autres vertus ont besoin de sa douce chaleur pour produire la fleur, le fruit et le parfum du mérite ; sans elle, leurs actes peuvent bien avoir quelque saveur, mais ils sont comme

ces fruits imparfaits qui naissent tard et ne mûrissent jamais. Tout ce qui est soustrait à son influence est en dehors de la sphère méritoire. C'est à sa taille et à son poids que se mesure et se pèse la récompense éternelle : les petites actions, les actes communs faits avec plus de charité sont plus grands devant Dieu et pèsent plus dans la balance des célestes justices que les actions d'éclat issues d'une charité moindre ; et de même la récompense due aux actes à raison de la charité, l'emporte incomparablement sur la récompense qui leur revient à raison de l'objet. *Præmium respondens merito ratione charitatis, quantumcumque sil parvum, est majus quolibet præmio respondente actui ratione sui generis* (1). Toute l'existence de Marie est tissée de charité : la Mère de la belle dilection a vécu d'amour, comme elle est morte d'amour.

Nous avons montré que, au premier instant, sa charité déjà avait atteint le degré héroïque, puisqu'elle était à la hauteur de la grâce. Le premier acte commencé avec un tel élan pos-

(1) In IV dist. 49, Q. 5, a. 5, ad 5.

sédait une intensité prodigieuse, qui s'est doublée chaque fois selon le calcul ingénieux rappelé plus haut ; et cela sans arrêt, car il n'y a jamais eu interruption dans les actes de la liberté. La charité a donc saisi toutes les vertus, toutes leurs actions, les a faites siennes, et de la sorte a véritablement tissé d'amour cette glorieuse vie. Rappelons-nous ce que nous avons dit précédemment de l'amour virginal et maternel de Marie. Et puis, de nombreuses circonstances, le moment de l'Incarnation, le temps de la Passion douloureuse, les scènes de la Pentecôte, ses communions ardentes et tant d'autres événements de sa vie, creusaient comme à l'infini ces abîmes de tendresse. Je comprends que l'organisme n'ait pu résister à une telle véhémence et que l'heureuse victime soit morte d'amour.

III

L'EXCELLENCE DES ŒUVRES

Pour apprécier toute la portée du mérite, il faut considérer encore l'excellence des

œuvres. De même qu'il y a une hiérarchie dans les vertus, il y a un ordre dans les actions, et, lorsque la charité est égale de part et d'autre, la prééminence appartient sans conteste à l'œuvre dont l'objet est plus noble, comme la virginité surpasse la continence conjugale et comme la contemplation agissante l'emporte sur la simple vie active. La Mère pleine de grâce a exercé les œuvres les plus nobles, elle a eu la forme parfaite de toutes les vertus. « En elle, dit un saint docteur, tout est pureté et simplicité, grâce et vérité, justice et miséricorde. Elle est véritablement le jardin de délices où l'on peut admirer toute la variété des fleurs et respirer tous les parfums des vertus » (1). Sa foi est au-dessus de tout éloge, car elle lui a mérité de concevoir l'Éternel ; son humilité a attiré Dieu dans son sein ; la prudence est un de ses titres, *Virgo prudentissima* ; la justice l'a établie reine de tous les saints, la tempérance

(1) « Quidquid in Maria gestum est totum puritas et simplicitas, totum gratia et veritas fuit, totum misericordia et justitia, vere hortus deliciarum, in quo consita sunt omnia florum genera et odorama virtutum ». SOPHRONIUS, *serm. de Assumpt.*

reine des vierges, la force reine des martyrs. Les vertus naturelles et les vertus infuses ont déployé ici tout ce qu'elles pourront jamais avoir d'énergie et d'ampleur, sous les diverses formes et dans les divers états où elles ont à s'exercer : vierges, épouses, mères, actifs ou contemplatifs, trouvent en Marie leur idéal.

Sa vie se partage en quatre grandes périodes. La première s'écoule à l'ombre du Seigneur, dans le temple de Jérusalem, consacrée tout entière à l'exercice des prières saintes, à l'étude de la loi divine et des Écritures. C'est comme un acte prolongé et continu de contemplation, la voie d'union, la vie des parfaits.

La seconde période commence avec l'Incarnation et correspond aux mystères joyeux du rosaire. Le seul consentement donné au message de Gabriel : *Fiat mihi secundum verbum tuum* possède une telle excellence que, à ce moment, dit saint Bernardin de Sienne (1), la Vierge mérita plus que toutes les créatures, anges et hommes, dans tous leurs actes, mouvements et pensées. Dès ce jour et surtout

(1) Tome II, serm. 51, ch. 1.

après la naissance de Jésus, la contemplation devient pour la Mère de Dieu et l'aliment dont elle se nourrit et la sphère où elle se meut. Qui les décrira, ses entretiens avec le Verbe incarné, lorsque tête à tête, cœur à cœur avec lui, elle apprend les secrets de l'éternité, qu'elle pénètre dans les saintes profondeurs de cette âme adorable, et de là dans les abîmes de la divinité ? Oh ! il faudrait ici s'arrêter, se cacher quelques instants avec Marie dans ces trois tabernacles délicieux : le cœur, l'âme, la divinité de Jésus, aux sources mêmes de la sainteté et du bonheur !...

Le dévouement de la vie active s'unit aux extases de la contemplation, comme le prouvent la visite à Élisabeth et à Jean-Baptiste, les soins qu'elle prodigue à son Fils, le porter, l'allaiter, le nourrir, l'envelopper de langes, le bercer, plus tard l'accompagner et le servir dans ses prédications. Aussi bien est-il permis de penser, avec de pieux auteurs, que le seul fait d'allaiter le Verbe de vie était plus méritoire que les supplices des martyrs, non seulement à cause du principe de l'acte, la charité héroïque, mais aussi à cause de son

terme, la personne adorable à laquelle il se rapporte. Le ministère qui s'exerce immédiatement sur Jésus-Christ surpasse tous les autres offices, comme les vertus qui atteignent Dieu en lui-même excèdent en noblesse celles dont l'objet n'est que le culte divin. Heureux donc le sein qui a porté Jésus, les mamelles qui l'ont allaité, les lèvres qui l'ont baisé, les mains qui l'ont servi ! Heureuse la créature qui a rempli ce rôle pendant de si longues années, qui a pu prodiguer à son Dieu des services et un dévouement de vierge et de mère !

La Passion est l'époque particulièrement féconde en héroïsme. L'acte excellemment héroïque fut celui par lequel cette mère offrit son Fils unique pour le salut du genre humain. Connaissant dès l'origine le plan éternel de la rédemption, elle avait fait depuis longtemps ce sacrifice qui lui coûta toutes les souffrances de la nature avec celles de la grâce, et, comme elle était sans cesse préoccupée d'obéir à la volonté divine et de sauver les pauvres humains, elle renouvelait fréquemment cette offrande de douleur et d'amour. Elle est associée à toute l'agonie, à tout le martyre de l'Homme-

Dieu, et son immolation mystique sur le Calvaire est le dernier mot de la douleur ici-bas. Il semble même qu'il y ait là plus que des souffrances humaines, car la grâce et la maternité divine avaient ajouté à sa nature de nouvelles tendresses et des sensibilités d'un ordre plus exquis, qu'elle a dû briser avec son cœur. Oui, elle peut dire qu'il n'y a pas une douleur pareille à la sienne. Mais, si ses souffrances et son amertume sont comme l'océan, son amour et ses mérites sont plus insondables encore.

Dans la quatrième période, qui commence avec les premiers mystères glorieux, elle devient l'idéal transfiguré de la contemplation. Elle suit son Fils au ciel par l'esprit et le cœur, elle jouit encore de lui ici-bas, grâce à l'union et aux embrassements de l'Eucharistie. Elle est comme placée entre le ciel et la terre, imitant l'occupation des bienheureux, penser à Dieu et l'aimer ; son front reflète déjà les premiers rayons de la gloire, elle vit dans la splendeur et elle peut dire, avec le Psalmiste, que la nuit même devient sa lumière au sein de ses délices. Elle pratique en même temps

les œuvres parfaites de la vie active, car elle instruit les apôtres, encourage les fidèles, dirige l'Église naissante. C'est ainsi qu'elle termine ses jours dans l'exercice le plus relevé de l'action et de la contemplation, jusqu'à ce qu'enfin une dernière extase de tendresse la délivre de la terre et lui permet de s'unir définitivement à Dieu, comme la flamme s'unit à la flamme, comme l'amour s'unit à l'amour.

La valeur déjà si extraordinaire des actes est élevée et transformée encore par la motion spéciale de l'Esprit-Saint. Le Paraclet habite dans toute âme juste, mais le degré de cette union est proportionné à la grâce ; quand celle-ci est à son apogée, l'habitation est parfaite. C'est donc en Marie que la Trinité a pleinement habité ; ce doit être là aussi la plus sublime des unions après celle qui rive éternellement l'humanité de Jésus à la personne divine. L'Esprit-Saint, qui est le principe de toute activité, a déployé ses divines énergies dans cette âme parfaite et, pour qu'elle soit plus apte à recevoir la touche d'en haut et plus docile à la suivre, il ajoute

aux vertus les sept dons, qui doivent être des germes d'héroïsme. Les dons sont à la mesure de la grâce, c'est-à-dire au suprême degré. Ils s'emparent des actes, les élèvent, leur communiquent une excellence nouvelle. De la sorte, les œuvres de Marie sont comme des fleurs dont le sublime est le fruit, ou comme une lyre dont l'héroïsme est le son. C'est dire que le sublime lui était naturel et que l'héroïsme était comme la règle et la trame de sa vie.

Telle est donc la perfection du mérite en l'auguste Mère de Dieu : continuité des actes, dignité de la personne, excellence des œuvres grandie encore par l'influence des dons et la touche divine du Saint-Esprit.

IV

LES SACREMENTS ET LES MYSTÈRES

Avec le mérite il y eut une seconde cause de l'accroissement des grâces : les sacrements. Ils sont les véhicules de la vertu céleste, la grâce coule à travers ces signes, et

au moment où ils atteignent le corps, la grâce touche l'âme. On peut tenir pour certain que Marie, si fidèle aux prescriptions de l'ancienne loi, donna aux premiers chrétiens l'exemple de la vraie dévotion et du respect des sacrements. Il est clair, d'autre part, qu'elle ne les a pas tous reçus. Lorsqu'elle s'unit à saint Joseph, le mariage n'était pas élevé à la dignité de sacrement. La pénitence, qui vient réparer notre honte et nos ruines, ne fut jamais possible à une âme qui est la pureté même et le sanctuaire du Saint des saints. Reine des apôtres et des prêtres, Mère du clergé, la Sainte Vierge possède d'une manière supérieure toutes les grâces que nous confère le sacerdoce, mais il va sans dire que son sexe ne lui permettait pas le caractère de l'ordre. Le bienheureux Albert (1), saint Antonin (2), saint Bernardin de Sienne (3) et d'autres auteurs ont pensé qu'elle reçut l'extrême-onction. Nous estimons avec de nombreux théologiens qu'elle ne pouvait être le sujet de ce

(1) *Marial.*, cap. LXXII et LXIV.

(2) III P. tit. XIV, cap. VIII.

(3) *Marial.*, IV P., serm. IX.

sacrement. D'abord, l'onction des mourants est un remède contre les suites et les restes du péché et elle doit réagir dans l'âme contre des faiblesses et des langueurs qui ne se conçoivent pas ici. D'autre part, la Mère du Tout-Puissant n'a pas à redouter les tentations ou les assauts de l'enfer et de ses légions.

Enfin, le sujet de ce sacrement est le fidèle atteint d'une maladie grave. Ici point d'infirmité : l'âge même n'avait pas débilité ce corps, et l'amour seul fut capable de retirer l'âme de ce beau temple où rien n'avait annoncé ni préparé des ruines. S'il fallait une grâce dernière pour couronner la sainteté de l'auguste mourante, Dieu put la verser lui-même sans l'intermédiaire d'un signe sensible qui suppose l'imperfection et l'infirmité dans le corps et dans l'âme.

Controverse analogue au sujet de la confirmation. Nous pensons que le mystère de la Pentecôte fut l'investiture officielle de l'Esprit-Saint, le sacre officiel qui produisit tous les effets de la confirmation, et qu'il ne fut plus besoin de la forme extérieure et sacramentelle.

Quant au baptême, il n'était point nécessaire à Marie. Elle n'avait pas à renaitre de l'eau, puisque, préservée de la déchéance originelle, elle n'était pas morte en Adam. Sa maternité, qui est un titre suffisant à tout l'héritage du Christ, la constituait de plein droit membre de l'Église, et il n'était pas besoin d'un rite sensible pour l'y incorporer. Mais rien ne la rendait incapable du caractère et de la grâce de ce sacrement. Il convenait d'autre part qu'elle reçût le baptême pour avoir comme tous les fidèles le sceau éternel du caractère, acquérir par là une ressemblance particulière avec le Christ et les chrétiens, s'imprimer de nouveau la marque de la Passion, dont le baptême est le souvenir et la figure (1), donner à tous l'exemple de l'obéissance et de l'humilité. Aussi les théologiens sont-ils à peu près unanimes sur ce sujet, comme on peut le constater d'après les témoignages rapportés par le bienheureux Canisius (2). Reçu avec des dispositions si extraordinaires, le sacrement a dû produire des

(1) Cf. S. THOM. in IV dist. 6, Q. 1, a. 1, sol. 3.

(2) *Mariol.*, lib. I, cap. II.

grâces qui ont fait déborder l'abîme déjà rempli.

Nul doute touchant l'Eucharistie. Il est bien certain que Marie la première a mis en honneur chez les fidèles cette pratique célèbre de la communion quotidienne. Tous les auteurs se plaisent à la reconnaître au nombre de ceux qui persévéraient dans la prière et dans la communion de la fraction du pain (1). Cette présence sacramentelle de son Bien-Aimé lui rappelait tous les transports du premier instant de l'Incarnation, lui renouvelait les joies de sa maternité et les délices de ses premiers embrassements. Jésus enivrait encore sa Mère de tout son amour et de toutes ses grâces et la Vierge répondait par des élans de tendresse et de reconnaissance. Et les torrents du surnaturel se précipitaient sans cesse dans cette âme, et chaque jour les capacités de la grâce s'élargissaient et s'emplissaient à nouveau. Nous n'essaierons pas d'apprécier cet accroissement quotidien, il nous suffit de dire que, lorsque Dieu avait

(1) *Act.*, II, 42.

comblé un abîme, il en creusait un autre afin d'avoir toujours à donner.

Un dernier titre à l'augmentation des grâces — et cette fois encore *ex opere operato* — ce furent les principaux Mystères de l'Incarnation et de la Rédemption. Contenson, résumant l'enseignement traditionnel, signale au nombre de ces causes : la conception du Verbe, la présence du Sauveur dans le sein de Marie, sur ses bras, sur son cœur ; la mort de Jésus, la descente du Saint-Esprit (1). Nous avons déjà montré, en étudiant la seconde sanctification, comment l'union de Marie avec l'humanité et la divinité du Verbe l'avait sanctifiée, que ce contact physique exigeait le contact spirituel de la grâce, qu'un progrès sans arrêt avait dû se faire pendant les neuf mois, que dans la suite le rôle maternel de nourrir Jésus, le porter, le servir, étaient des titres suffisants à la production de

(1) « Gratiam multipliciter ex opere operato fuisse auctam : in conceptione Verbi, in susceptione Eucharistiæ, in præsentia Salvatoris in sinu gestati, inter brachia, sugentis mammas, in cruce morientis, in adventu Spiritus Sancti... » Lib. X, dissert. VI, cap. I, speculat. II, *quinlo*.

la grâce. Nous tenons cependant à répéter la remarque faite précédemment à ce sujet. Il est difficile, et même impossible, de déterminer dans quel degré de continuité Dieu opérait dans l'âme de sa Mère ; nous ne prétendons pas ce que fût à chaque instant, mais nous estimons que cette présence du Verbe, soit dans le sein maternel, soit plus tard dans les relations ordinaires de la vie, était une cause permanente de sainteté. Il semble que ce principe souverainement efficace devait réaliser souvent ses effets, et avec d'autant plus d'infailibilité qu'il ne rencontrait aucun obstacle de la part du sujet. Oui, ce contact incessant avec l'adorable Humanité, répétions-nous avec le B. Canisius, suffisait à rendre la Vierge plus pure, plus sainte et plus divine.

Le drame du Calvaire fut pour elle un mystère de sainteté. Le crucifiement de Jésus est le point central de la Rédemption, la source principale du salut : le moment solennel où la Passion s'achève, où le voile qui séparait l'homme de Dieu se déchire, où le ciel s'ouvre, doit être par excellence le moment

de la grâce, et il est naturel que ces flots s'épanchent tout d'abord sur Marie, qui participe la première et de plus près que tout autre au mystère de la croix.

Elle le mérite assurément, car elle aussi subit sa douloureuse passion, elle s'immole pour le genre humain, elle est martyre. Témoignage suprême de l'amour, le martyre est pour les saints une cause de grâce. Est-ce que l'holocauste de Marie ne doit pas réaliser d'une manière éminente tout ce que fait le martyre du glaive ? Il lui est supérieur par l'amour, il doit le surpasser par la grâce (1).

Et puis, à ce moment Jésus créait en Marie un nouveau cœur de mère. En disant la grande parole : *Voici ton Fils*, il a dû verser dans ce cœur un amour assez vaste pour embrasser l'humanité entière, assez fort pour secourir toutes les infortunes, assez tendre pour adoucir l'amertume de toutes les espé-

(1) Les Pères de l'Église et les Docteurs sont unanimes à donner à Marie le titre de martyre. Vega (n° 1252) cite saint Jérôme, saint Ambroise, saint Ephrem, saint Jean Damascène, saint Anselme, saint Bernard, saint Laurent Justinien, le B. Albert, saint Bernardin, saint Antonin, etc.

rances trompées. Mais à cette charité il faut un principe, et la parole du Christ, efficace et créatrice comme son amour, a produit la grâce nouvelle qui donne une mère au genre humain.

Cet enfantement spirituel n'est que le complément de la maternité divine ; la créature bénie qui donna au Christ la vie humaine doit l'engendrer aussi dans les âmes, elle est la mère du corps naturel et du corps mystique. La maternité dans les deux cas est entièrement surnaturelle : il faut donc que l'Esprit-Saint survienne ici comme au premier instant de l'Incarnation et que la puissance du Très-Haut confère à Marie cette virginale et nouvelle fécondité. La première maternité s'accomplit dans l'esprit et dans la vertu divine, la seconde également se parfait dans l'esprit et dans la grâce.

Le testament du Calvaire a institué Marie mère de l'humanité, le mystère de la Pentecôte va lui donner la suprême confirmation. Les Apôtres reçurent en ce jour, avec l'investiture du Saint-Esprit, la plénitude des dons et des grâces, en sorte qu'ils furent affermis

dans la sainteté et acquirent la révélation complète de toutes les vérités du salut (1). La Reine des Apôtres reçut la première et à un degré supérieur cette plénitude ; ce fut le sacre définitif de sa maternité mystique et la consommation de sa sainteté.

Comme la Pentecôte suppléa pour elle la confirmation, ainsi peut-on croire qu'il y eut une grâce exquise au dernier instant pour remplacer l'extrême-onction, dont elle n'était point capable, pour mettre le sceau à sa prédestination et la préparer immédiatement à la perfection de la vie béatifique.

Quoi qu'il en soit, toutes les profondeurs de l'âme sont comblées : la grâce augmentée sans cesse depuis le premier instant, par le trafic du mérite, par l'efficacité des sacrements, par la vertu des mystères, est arrivée à son dernier degré : elle doit s'arrêter là et se transformer en gloire.

(1) C'est l'opinion traditionnelle, que Bannez expose en ces termes : « Quod Apostoli statim in adventu Spiritus Sancti, in die Pentecostes, receperunt plenitudinem donorum Spiritus Sancti in tanta abundantia ut noverint omnem veritatem de iis quæ pertinent ad necessitatem salutis ». In II^{am} II^{ae}, Q. 1, a. 7.

Est-il besoin de répéter qu'elle est supérieure à la grâce des anges et des hommes pris même collectivement ? Cette proposition, discutable quand il s'agit de la plénitude originelle, devient certaine, au dire de saint Alphonse, dès qu'elle s'applique à la sainteté finale. Cornille de la Pierre (1) exposait déjà ce sentiment, qui est aussi celui de Suarez, du P. de Miéchow, de Contenson et de tous les théologiens actuels. Nous ne voulons pas nous attarder sur cette thèse ; ce que nous avons dit de la grâce initiale acquiert ici la valeur d'une preuve péremptoire. Bornons-nous à cette réflexion : Marie est aimée plus que toutes les créatures ; donc elle a plus de grâce que toutes les créatures ensemble, puisque la grâce se mesure à l'amour.

Mais c'est dire trop peu. Pour nous qui admettons cette plénitude pour le premier instant, tout cela n'est pas même le fondement d'une si haute sainteté, puisque cette grâce à l'origine surpasse le sommet de toutes les saintetés réunies. Nous avons vu comment elle s'est transformée au moment de l'Incarnation,

(1) *In Prov.*, xxi, 29.

comment elle s'est indéfiniment augmentée par le commerce du mérite et la vertu des sacrements ou des mystères. La plénitude originelle est déjà insondable, l'accroissement est plus prodigieux encore ; comment donc apprécier la plénitude finale ? Le meilleur parti est de se réfugier dans une muette admiration, comme les Saints. « La grâce de cette femme est ineffable, elle mérite la stupéfaction de tous les siècles » (1). — « O Vierge, vous êtes incomparable... O sainte plus sainte que les saints, trésor très saint de toute sainteté » (2) ! — « Tout ce qu'il y a de plus grand est moindre que la Vierge ; le Créateur est le seul qui surpasse cette créature » (3).

Nous concluons que, si cette plénitude n'est pas infinie — attendu que toute qualité même surnaturelle est nécessairement limitée — elle atteint le degré suprême auquel une pure créature puisse parvenir. Elle est, en effet, la conséquence finale de la maternité divine, elle

(1) S. EPIPH. *De excellentia Virg.*, cap. III.

(2) ANDR. CRET. *Serm. de Morle Deiparæ.*

(3) S. PET. DAMIANUS, *Sermo de Nativ.*

lui est proportionnée, et c'est à cette maternité qu'il faut la mesurer. De même donc qu'on ne conçoit pas pour la créature une dignité plus grande que d'être la Mère de Dieu, de même il ne saurait y avoir *en fait* — quoique le contraire soit *une possibilité absolue* — une grâce plus élevée que la grâce finale, conséquence dernière et suprême de la maternité divine. Oui, tout cela mérite la stupéfaction des siècles, et il est plus doux encore de penser que la connaissance d'une sainteté si admirable sera une part de nos délices dans la bienheureuse éternité.

CHAPITRE SIXIÈME

La plénitude d'universalité

I

LES DEUX RÈGLES

Nous venons de sonder, dans la mesure de nos forces, la sublimité et la profondeur, c'est-à-dire l'intensité des bienfaits célestes en Marie. De ce côté point de limite, puisque c'est la grâce la plus pleine qui puisse, en fait, être reçue dans une simple créature. Essayons maintenant d'explorer l'étendue. Y aurait-il limite de ce côté, ou bien faut-il reconnaître à la Mère de Dieu la plénitude d'universalité ? Nous appelons ainsi l'ensemble des privilèges et des dons qui ont été ou seront accordés à l'Église dans toute la durée de son

existence. La réponse est dans cette règle, qui est acceptée comme un axiome chez les Pères et les théologiens : Toute faveur, toute grâce dont a joui quelqu'un des saints, a été plus noblement et plus parfaitement départie à la Mère de Dieu.

Entendons bien notre principe. Il ne s'agit pas des dons particuliers qui remplissent les annales des saints : nous n'avons pas à examiner si la Vierge a reçu ces faveurs de détail, pas plus que la science n'a à prévoir les cas singuliers et contingents. Parce que des serviteurs de Dieu ont marché sur les eaux, ont été nourris surnaturellement ou honorés du miracle de bilocation, nous n'en concluons pas que tous ces faits se sont passés pour Marie autant de fois et de la même façon. Il suffit que de tels dons soient contenus dans des grâces d'un ordre supérieur. Nous parlons seulement de ces privilèges dont l'absence constituerait une sorte d'infériorité, comme la sanctification de l'âme et l'usage du libre arbitre dans le sein maternel.

Notre règle écarte aussi tout ce qui est jugé incompatible ou avec l'état de progression et

les exigences de la voie : telles seraient une plénitude finale dès le premier instant et la vision béatifique communiquée à Marie d'une manière permanente pendant la vie ; ou avec la perfection de son âme et de son corps, voilà pourquoi nous l'avons déclarée incapable de recevoir la pénitence et l'extrême-onction ; ou enfin avec sa condition de femme, et c'est ainsi que nous excluons le caractère de l'ordre et les pouvoirs particuliers de l'apostolat. Rappelons cependant qu'elle possède tout cela d'une manière plus excellente. La reine du clergé, qui exerça éminemment le rôle du prêtre en donnant Jésus au monde, reçut à un degré et dans un ordre plus élevés toutes les grâces de notre sacerdoce, de même qu'elle eut, au dernier moment, une grâce supérieure pour remplacer l'extrême-onction, dont elle n'était pas capable.

Notre principe ainsi entendu n'est qu'un simple écho de la tradition. Saint Ambroise, commentant le Cantique des cantiques, suppose que Notre Seigneur s'adresse à Marie en ces termes : « Mon Père a bien décrété que d'autres âmes seraient rachetées de mon sang,

mais en vous contemplant vous seule, j'aperçois un tel comble de perfections, un tel abîme de grâces et de dons célestes, que vous me tenez lieu de toutes les âmes, et que, riche de vous seule, je serais presque tenté de négliger les autres et de regagner les cieux » (1). C'est bien l'exposition oratoire de notre axiome. Tous les privilèges des saints sont si bien condensés en Marie, qu'il suffit de la regarder, elle seule, pour contempler toutes les perfections, toutes les richesses des autres âmes. Saint Thomas a résumé cet enseignement des Pères en quelques mots aussi profonds que lumineux : Tout ce qui est perfection a dû briller en Marie : *In Beata Virgine debuit apparere omne illud quod perfectionis fuit* (2). Ailleurs, il recourt au même principe pour démontrer que la Bienheureuse Vierge a été sanctifiée avant sa naissance. Nous devons croire, dit-il, que celle dont est né le Fils

(1) « Patrem alias animas meo sanguine redimendas statuisset, at te unam contemplanis tantum perfectionum cumulum, tantum gratiarum ac reliquorum celestium donorum abyssum intueor. ut tu sola sis mihi pro omnibus, teque sola dives parum absit ut reliquas omnes pro derelictis habeam ecelumque repelam ». *In Cantic.*, vi.

(2) IV. *Dist.* 30, Q. 2, a. 1. sol. 1.

unique du Père, qui est plein de grâce et de vérité, a reçu, à elle seule, de plus grands privilèges que tous les autres saints. Or Jérémie et Jean-Baptiste ont été sanctifiés dès le sein maternel ; donc il faut en dire autant de la Sainte Vierge (1).

Le B. Albert et, après lui, saint Antonin ont énoncé une règle semblable, qu'ils regardent comme un principe premier en cette matière : De même que partout où il est question du péché il faut exclure la Mère de Dieu, ainsi, dès qu'il s'agit du bien, il va de soi que tout privilège concédé à une créature se rencontre en Marie (2). Le pieux et savant Idiot disait dans le même sens : « O Vierge, vous avez en vous tous les privilèges : nul ne vous est égal, nul ne vous est supérieur, excepté Dieu » (3). Saint Vincent Ferrier a condensé la doctrine commune dans un axiome emprunté aux Pères : « Aux autres la grâce de Dieu est donnée partiellement, en Marie elle se déverse dans toute sa plénitude » (4).

(1) III. P. Q. 27, a. 1.

(2) S. ANTONIN., Summ., P. IV, tit. 15, cap. x.

(3) *Contempl.*, cap. II.

(4) « Cæteris per partes datur gratia Dei ; Mariæ autem

Nous avons, d'ailleurs, des raisons bien décisives en faveur de notre règle. Les autres saints, si élevés qu'on les suppose, restent toujours serviteurs ; Marie a les titres et les droits de la mère ; et la mère ne mérite-t-elle pas plus d'honneurs, plus de privilèges que tous les serviteurs ensemble ? En vertu de sa maternité elle est héritière du Christ, comme celui-ci, par le fait de l'union hypostatique, est héritier du Père : tous les biens de son Fils lui revenant de droit, s'imagine-t-on que d'autres possèdent un apanage dont elle, l'héritière naturelle, serait exclue ? Et puis, elle est la reine de toutes les créatures ; il n'est pas admissible qu'elle soit privée de la moindre perfection qui enrichit ses sujets. Elle est l'unique, la préférée, plus chérie que tous les mondes réels ou possibles, et, puisque l'amour divin est efficace, puisque pour Dieu, aimer c'est donner, il verse en elle plus de grâces, plus de biens que dans tous les êtres réunis.

De cette règle plusieurs écrivains ont inféré que la Vierge durant sa vie a dû jouir

quelquefois et transitoirement de la vision béatifique. Voici leur argumentation. Saint Augustin (1) admet que Moïse fut élevé à la contemplation de l'essence divine, et saint Thomas conclut au même privilège pour saint Paul. Il n'est pas admissible, dit-il, que le dispensateur de l'ancienne loi ait vu Dieu face à face et que le ministre du Nouveau Testament, l'apôtre et le docteur des nations, ait été privé de cette faveur (2). Combien est-il plus vrai de dire : Il n'est pas concevable que la mère, l'épouse, l'unique, la bien-aimée, ait été moins honorée que les serviteurs ! Oui, si le fait est admis pour Moïse et pour saint Paul, la conclusion est indiscutable pour Marie. Nous reconnaissons que le fait en question est très problématique. Encore serait-on mal venu à condamner par un simple sourire l'opinion que les deux grands génies de la théologie catholique, saint Augustin et saint Thomas, ont trouvée si raisonnable : *Convenientius dicitur quod Deum per essentiam vidit* (3).

(1) Lib. XII *Super Genesim*.

(2) *Comm. in II Cor.*, XII.

(3) II^a II^æ, Q. 175, a. 3.

Et même, sans embrasser leur sentiment sur ce point particulier, il serait peut-être permis de résoudre le débat d'une manière favorable pour Marie. Les saints Docteurs, en effet, ne se contentent pas de cette première règle. C'est trop peu, déclarent-ils, que les privilèges des créatures se rencontrent dans la Mère de Dieu, il faut lui reconnaître toute perfection qui est due ou qui est conforme à sa dignité. Si vous pouvez dire : Il était convenable qu'elle fût enrichie de telle faveur, concluez : Ce don lui a été fait. Eh bien ! ne convenait-il pas, ajoutent de pieux théologiens, que l'héritière des trésors et de la béatitude du Christ jouît, au moins quelquefois d'une manière transitoire, de cette vision bienheureuse à laquelle son titre de mère lui donnait déjà droit pour l'éternité ?

Quoi qu'il en soit de la conclusion, le principe lui-même, la règle de convenance : « Il convenait que telle grâce fût accordée à la Mère de Dieu, donc elle a été accordée », reste indiscutable, s'il est entendu avec les restrictions déjà signalées : c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de perfections qui ne sont pas incompatibles.

tibles avec la condition de Marie, son sexe, son état de vie et de progression. Voici en quels termes enflammés l'expose saint Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence : « Il suffit que vous soyez la Mère de Dieu. Quelle est la beauté, quelle est la vertu, quelle est la perfection, quelle est la grâce, quelle est la gloire qui ne conviendrait pas à une Mère de Dieu » (1) ? Et, s'adressant ensuite aux pieux fidèles, l'éloquent pontife s'écrie : « Lâchez les rênes à vos pensées, dilatez toutes les puissances de votre esprit, essayez de vous représenter la Vierge la plus pure, la plus prudente, la plus belle qui se puisse concevoir, pleine de toutes les grâces, rayonnant de toutes les gloires, ornée de toutes les vertus, favorisée de tous les dons, en qui Dieu a mis toutes ses complaisances. Efforcez-vous de parfaire sans cesse le tableau, augmentez les perfections autant que vous pourrez, ajoutez selon toute la mesure de vos forces : *Quantum potes, tantum auge, quantum vales, tantum adde*. Marie

(1) « Sufficit tibi quod mater Dei es. Quænam, obsecro, pulchritudo, quænam virtus, quæ perfectio, quæ gratia, quæ gloria Matri Dei non congruit ? » Sermon 2, de *Nativitat. Virg.*

est plus belle que cette beauté, plus grande que cette grandeur, plus excellente que cette perfection. L'Esprit-Saint n'a pas décrit tout ce qu'elle est, il vous a laissé le soin de la dépeindre dans votre âme, vous donnant à entendre par là qu'elle n'a manqué d'aucune grâce, d'aucune excellence, d'aucune gloire dont notre intelligence puisse revêtir une pure créature. Disons mieux, elle dépasse toute conception » (1).

Saint Alphonse de Liguori n'est pas moins explicite. « J'aime mieux être du nombre de ceux qui croient pleinement et fermement tout ce que sans erreur on peut croire des grandeurs de Marie. Et ceci est conforme au langage de l'abbé Rupert, qui parmi les hommages les plus agréables à cette auguste Mère compte celui de croire fermement à tout ce qui peut rehausser sa gloire (2)... Ainsi pense l'Église, qui nous fait lire ces paroles dans la messe de la glorieuse Vierge : « Vous êtes

(1) «... Ut intelligas nihil gratiæ aut perfectionis, aut gloriæ, quam animus in pura creatura concipere possit defuisse, imo reipsa intellectum omnem superasse » *Ibid.*

(2) « Ejus magnalia firmiter credere ». *De laud. Virg.*

heureuse et *digne de toute louange*, parce que de vous est sorti le soleil de justice, le Christ notre Dieu » (1).

Cette règle de convenance s'explique d'elle-même. La maternité de Marie touchant aux confins de la divinité, exige, nous l'avons maintes fois redit, des privilèges qui soient à la même hauteur, et dès lors rien ne paraît trop beau comparé à cette dignité.

Et puis, Jésus-Christ a toutes les délicatesses du cœur filial. Hélas ! chez nous la reconnaissance et l'amour, trop souvent rivés à l'impuissance, ont trouvé bientôt la limite de leurs bienfaits. Pour Jésus, l'amour est efficace, le cœur tient à son service une puissance infinie : ce qui est convenable pour sa mère il le veut, et ce qu'il veut il le réalise. C'en est assez pour démontrer la vérité de notre double principe qui résume la plénitude d'universalité : Tout privilège concédé aux saints appartient d'abord à la Mère de Dieu ; toute prérogative que de hautes convenances réclament pour Marie et qui, d'ailleurs, n'a rien d'incompatible avec son état, lui a été

(1) *Les gloires de Marie*, première partie, ch. v.

sûrement accordée. C'est ainsi que les saints Docteurs ont raisonné : Il convenait que la Vierge fût préservée de la souillure originelle, donc elle est immaculée dans sa Conception ; il convenait que le Christ à sa résurrection triomphante se montrât tout d'abord à sa Mère, donc elle a joui de la première apparition ; il convenait que le corps trois fois saint que le mal n'avait jamais effleuré, où le Verbe avait habité, fût préservé de la corruption du tombeau ; donc il faut admettre l'Assomption glorieuse. Nous devrions déjà regarder ces conclusions comme certaines en vertu de notre principe, quoique, d'autre part, elles soient prouvées avec évidence par la tradition.

Ce que nous avons dit de la plénitude initiale, de la seconde sanctification, de la grâce consommée, est déjà une application de ces deux règles ; notre dessein n'est pas d'en poursuivre toutes les autres conséquences ; mais, pour avoir une idée sommaire de la plénitude d'universalité, nous avons à examiner les privilèges du corps, de l'intelligence et de la volonté, des facultés inférieures, enfin les grâces gratuites.

II

PRIVILÈGES DU CORPS

Nous avons signalé la beauté de la Vierge. Les mêmes raisons démontrent que l'organisme devait être parfait, exclure toute maladie et pouvoir défier les injures du temps. Jésus-Christ en prenant notre chair n'a pas revêtu toutes nos infirmités ; s'il a daigné subir celles qui pouvaient contribuer à notre salut, sa perfection devait écarter tout ce qui aurait semblé une tare, même physique, de la nature. Son corps formé par miracle ne pouvait être qu'un chef-d'œuvre. Le représentant achevé de l'humanité, l'homme idéal, est entièrement sain dans son corps comme dans son âme et ses facultés. Il pouvait bien souffrir de la part de ses bourreaux ou subir la fatigue extérieure, mais il n'y avait dans sa constitution aucune cause intérieure de décadence : pas de trouble organique, rien qui fût capable d'amener des désordres, des ruines, pas même la plus légère indisposition : c'est

l'intégrité parfaite, la nature saine, qui n'est pas soumise au déclin.

Or nous savons que Marie devait en tout ressembler à son Fils. Point de tare non plus, point de désordre, même physique, dans cette terre immaculée où le Verbe a voulu mouler son corps. Ils sont vierges tous les deux, le corps du Christ et le corps de Marie, tous les deux pleins de vie saine : la nature y déploie toutes ses ressources, et les organes, qui sont aussi les instruments du surnaturel, ont leur jeu harmonieux et mesuré, avec une plénitude de force qui exclut tous les germes morbides. Comme la Vierge a donné son fruit tout en restant fleur, ainsi elle avance en âge sans perdre cette jeunesse parfaite qui s'allie à la maturité.

Si jamais une âme fut maîtresse du corps qu'elle anime, c'est assurément celle de Marie. Il n'y a point ici d'indispositions matérielles pour intercepter les clartés supérieures de l'esprit, voilà pourquoi cet organisme doit être beau ; rien non plus qui puisse arrêter les énergies surabondantes de cette âme saine ou paralyser son influence sur l'instrument

souple qui lui est uni, voilà pourquoi ce corps est exempt de maladie. Il obéit à l'esprit et cette soumission même écarte toute cause de ruine ; plus il s'attache à l'âme, plus il devient parfait et vigoureux ; en se pliant à tous ses ordres, il approche toujours plus près des sources de la vie, il en reçoit les flots d'une manière plus pleine ; il participe à la force du principe immortel, et il est associé, en quelque sorte, à sa jeunesse et à son incorruptibilité.

Une autre cause de vie saine fut la conception du Verbe et le contact permanent avec l'adorable Humanité. Le fruit de l'arbre mystérieux dans le paradis terrestre aurait eu, disent les théologiens, la vertu de conserver au corps sa vigueur et d'y faire germer l'immortalité. Croirons-nous que la maternité divine soit moins efficace ? Du moment que le Verbe de vie s'est incarné dans une créature, il lui a conféré une sorte d'onction, un sacre ineffaçable contre la maladie et la mort, c'est comme une glorification anticipée. Le tabernacle où un Dieu habita devient l'arche incorruptible devant laquelle tous les agents

délélères doivent s'arrêter impuissants. Oui, en touchant la chair du Seigneur, le corps virginal de la Mère puise une abondance de vie qui peut résister à tous les assauts : l'âge ne réussira pas à le courber et les douleurs, qui peuvent venir du dehors et le faire souffrir, ne le soumettront pas à d'humiliantes faiblesses.

Cela suffit à réfuter une opinion, dont on a fait trop de cas, au sujet du spasme ou de l'évanouissement de la Vierge sur le chemin du Calvaire. L'illustre Cajétan écrivit un travail spécial (1) pour faire justice d'une légende si injurieuse à la dignité de la Mère de Dieu ; Médina, Tolet, Suarez et l'ensemble des théologiens ont également condamné cette opinion. L'Évangile l'avait fait avant eux. Il nous représente la Mère de Dieu dans une attitude héroïque au pied de la croix : *Stabat*. Si le supplice du Calvaire, si les circonstances les plus effrayantes de la Passion n'ont pas réussi à l'abattre, si son courage reste toujours debout, est-il admissible qu'elle se soit évanouie devant les scènes moins terribles de la voie

(1) *De spasmo Virginis*.

douloureuse ? Ce spasme (puisque c'est le mot traditionnel) suppose un trouble nerveux, un égarement des sens, une défaillance physique et morale, qui sont une véritable humiliation pour la nature. Tout cela ne saurait se produire lorsqu'une âme est maîtresse de son corps. Puisque ici les facultés inférieures obéissent sans résistance aux ordres de la volonté et le corps aux influences de l'âme, nous nous refusons énergiquement à croire à une telle défaillance. D'ailleurs, à ce moment unique dans l'histoire du monde et l'histoire du surnaturel, l'abondance des grâces, l'énergie des vertus, le sublime des dons, entrent en exercice et produisent le sublime. Notre piété ne se figure pas autrement une Mère de Dieu et l'Évangile ne la montre pas autrement. Son corps, son âme, son esprit, son courage, sa volonté, sont debout : *Stabat*. Elle doit compatir aux souffrances de Jésus, mais c'est par l'esprit et non par les faiblesses du corps. Son affliction est insondable ; cette tendre Mère est comme submergée sous les flots de sa douleur, elle n'est pas naufragée : elle est tellement résignée à la volonté divine

qu'elle renouvelle constamment l'offrande de son Fils pour le salut du genre humain. Elle n'est ni moins généreuse et obéissante, ni moins courageuse et forte qu'Abraham. *Neque enim minoris fuit obedientiæ, addo et fortitudinis quam Abraham* (1).

Ce n'est donc pas sans motif que l'Inquisition espagnole crut devoir interdire les images qui reproduisaient cette apocryphe et téméraire légende. Médina nous apprend qu'on soumettait à une rétractation solennelle les prédicateurs dont la dévotion mal réglée et le langage intempérant amusaient les fidèles avec cette fable (2).

Quant aux expressions des pieux écrivains ecclésiastiques, il ne faut pas les prendre à la lettre. Ce sont des hyperboles destinées à nous faire mieux sentir l'affliction de Marie par la considération des autres mères succombant à leur douleur. Comme les anthropomorphismes servent à nous révéler l'invisible divinité, ainsi ces expressions ont leur part de vérité, pourvu qu'on les regarde seu-

(1) S. ANTONIN, IV. P. *Theol.* tit. 15, cap. 41.

(2) MEDINA, *Comm. in III. P. Q.* 27, a. 4.

lement comme des termes de comparaison.

III

PRIVILÈGES DE L'INTELLIGENCE

Nous avons vu ailleurs que Marie fut ornée de la science infuse au moment de son Immaculée Conception, que ce n'était pas là une faveur fugitive, mais que cette connaissance dut persévérer et se développer, sans être jamais interrompue, pas même durant le sommeil, et que, grâce à ce privilège, tous les actes de la Sainte Vierge furent délibérés et méritoires. Il faut nous faire maintenant une idée plus précise de ce don.

La science en Marie doit être proportionnelle aux grâces qu'elle accompagne, nécessaire qu'elle est pour permettre aux énergies surnaturelles de se développer, à la prudence de conseiller les autres vertus, et à celles-ci de s'épanouir en pleine lumière. Elle est surnaturelle comme les actes qu'elle dirige. Corollaire de la grâce, elle doit être merveilleuse et extraordinaire comme elle ; condition

de l'amour, elle ira de pair avec lui. Mais, s'il y a proportion entre la science et la charité, qui pourra mesurer l'étendue de ces connaissances ? Puisque toutes les faveurs des saints se retrouvent dans la Mère de Dieu, nous devons lui attribuer une science pour le moins aussi vaste que celle des anges et celle de nos premiers parents. Même sur la terre, elle est, par le droit de sa maternité, reine des chérubins et des séraphins, et il ne convient pas, avons-nous dit, qu'elle manque d'une seule perfection dont sont ornés ses sujets. Adam reçut assez de lumières naturelles ou surnaturelles pour devenir le maître des intelligences comme il devait être le père des corps. La Mère de Dieu et la Mère du genre humain mérite davantage : cette double maternité appartenant à un ordre supérieur et la faisant coopérer à une économie plus parfaite, lui donne droit à une science plus noble.

Ses rapports incessants avec son Fils lui valaient de nouvelles lumières. Lorsqu'elle unissait son âme à l'âme du Verbe, elle pénétrait dans ces profondeurs sereines où sont

cachés tous les trésors de la vérité et de la sagesse. Alors des éclairs jaillissaient de l'intelligence du Christ sur la sienne et de nouveaux secrets se dévoilaient dans chaque entretien. Si l'apôtre Jean, qui n'était que l'ami, a connu tant de mystères en reposant quelques instants sur la poitrine du Seigneur, que dire de l'heureuse Marie, qui a vu s'incliner et s'abriter sur son cœur de vierge et de mère le Maître de toute science divine et humaine, non pas une fois, mais chaque jour pendant de longues années !

C'est donc sans hésitation que nous lui attribuons une science tout à fait extraordinaire pour tout ce qui concerne l'ordre surnaturel, ce qui dans les Écritures se rapporte au Messie, ce qui touche aux grands mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, ce qui relève du royaume de la grâce et des vertus : ce que les prophètes, les apôtres, les évangélistes ont annoncé, elle le savait, car elle possédait plus pleinement qu'eux toute l'économie du salut.

Quant aux objets de l'ordre naturel, nous ne prétendons pas qu'elle ait dû s'amuser aux

subtilités des logiciens ni s'arrêter à tous les détails des sciences physiques et mathématiques, mais nous soutenons qu'elle eut des choses créées une connaissance très claire et très profonde. Ce n'est point là la satisfaction d'une vaine curiosité, mais un ornement nécessaire de son intelligence. Le désir de connaître est une des plus nobles passions de l'humanité, l'instigateur du progrès, l'inspirateur de ces grandes œuvres qui resteront comme une conquête et une victoire permanente du génie. Une aspiration si légitime devait être satisfaite et Dieu ne pouvait refuser à sa Mère une perfection sans laquelle l'esprit est inquiet, incomplet, non rassasié.

D'ailleurs, cette connaissance devait servir à la contemplation des célestes mystères. Le monde est la première révélation de Dieu, le premier livre où sont imprimées ses idées éternelles, le premier vestige de ses attributs, la première image de sa beauté, le premier écho de sa voix. Marie ne doit-elle pas connaître toutes les pages de ce livre, cette beauté qui l'excite à louer davantage le Créateur, cet écho qui lui apporte comme le son

du Bien-Aimé ? L'univers extérieur est une ébauche du monde invisible, la nature soutient la grâce, comme la vie raisonnable est le support de la vie mystique : les analogies tirées du sensible sont notre mode ordinaire d'arriver à la notion de l'Être Premier, les créatures matérielles sont le piédestal d'où notre âme s'élance au spirituel et à l'infini. Une intelligence parfaite de l'ordre naturel était donc nécessaire à Marie pour bien comprendre l'économie du salut, bien apprécier les rapports de la nature et de la grâce ; et de telles exigences, le Ciel se croit tenu de les satisfaire.

Nous ne craignons pas de confesser que cette science avait des bornes, surtout à l'origine, Dieu ne jugeant pas à propos de manifester tout de suite certaines vérités dont la connaissance n'était point nécessaire à la condition présente de la Sainte Vierge. Aussi voyons-nous dans l'Évangile que Marie interroge l'Ange (1), qu'elle entre en admiration (2), qu'elle ne comprend pas toute la portée des paroles de Jésus touchant les affaires du Père

(1) LUC, I, 35.

(2) *Id.*, II, 33.

céleste (1). Il n'est pas besoin de rappeler les diverses explications qu'on a données de ces textes. il suffit d'observer que la science même très parfaite, même la vision prophétique, même l'intuition des anges, restent toujours finies. Mais ce sont là des limites plutôt que des lacunes : l'ange n'ignore pas lors même qu'il ne voit pas tout, Marie non plus, lors même que tous les détails de l'Incarnation et de la Rédemption ne lui sont pas encore révélés. Il n'y a pas de véritable ignorance pour celui qui connaît tout ce qui est utile à sa condition. La Mère de Dieu, aux diverses époques de sa vie, savait tout ce qui l'intéressait présentement, comme elle a toujours eu aussi la plénitude de grâce qui correspondait à ses capacités actuelles.

Il est plus évident encore qu'elle ne fut jamais sujette à l'erreur. Celle-ci naît de l'ignorance et y ajoute une difformité qui produit la laideur intellectuelle. L'homme dans l'état d'innocence avait une parfaite virginité d'esprit ; par la chute l'intelligence a été blessée et violée. Marie, qui est exempte du péché

(1) *Id.*, n. 48 et suiv.

originel, est entièrement saine de corps, d'âme et d'esprit : la virginité de son intelligence est aussi inviolable que celle de son corps. Son titre de Mère de Dieu lui est une garantie contre l'erreur, qui est plus qu'une imperfection, plus qu'un défaut : un désordre et une honte de l'esprit.

L'Évangile cependant semble offrir une difficulté. Marie croyait que son Fils se trouvait dans le cortège des parents et des amis, tandis qu'il était resté dans le temple. La réponse n'est pas moins connue que l'objection. La Vierge n'affirme point que l'Enfant-Jésus est réellement dans le cortège, mais elle estime, *existimantes* (1), qu'une telle supposition est vraisemblable. Et en cela elle ne se trompe pas, le fait était véritablement probable vu les circonstances. La perfection de la Mère de Dieu exigeait qu'elle ne fût jamais induite en erreur, mais non pas qu'elle eût à propos de tous les événements une certitude absolue. L'inspiration divine garantit bien l'écrivain sacré contre toute assertion fausse, mais ne lui confère pas sur tous les détails

(1) Luc, II, 41.

l'évidence et la certitude ; voilà pourquoi la Bible rapporte certains faits comme probables ou d'une manière dubitative. Marie également était en toute circonstance préservée d'erreur, mais pour des cas particuliers elle n'avait pas tous les éléments de la certitude, elle devait émettre des conjectures, des opinions, qui jouissaient cependant toujours d'une réelle et solide probabilité.

Cette science a progressé et suivi une marche ascendante proportionnelle à celle de la grâce, depuis la première sanctification jusqu'à la consommation finale, comme un jour radieux qui va de l'aurore brillante au plein midi. Les époques particulièrement fertiles en grâce étaient fécondes aussi en illuminations nouvelles. Il est à croire que le moment sublime de l'histoire de l'humanité, cet instant où le Verbe se fait chair, marqua un progrès extraordinaire : plénitude de vie surnaturelle dans l'âme, révélation dans l'esprit, tandis que s'accomplissait dans le corps le plus grand des miracles. Les entretiens de Nazareth, les fréquents tête-à-tête avec le Dieu des sciences, le contact avec son âme,

sont des titres à d'autres connaissances. Lorsque Marie devient la mère du genre humain sur le Golgotha, elle reçoit des lumières en rapport avec cette nouvelle destinée. La descente du divin Paraclet lui apporta la plénitude des dons de science, de sagesse et d'intelligence ; sa vie de contemplation après l'Ascension de son Fils achève de transformer son esprit : elle vit dans une lumière voisine du ciel des cieux.

Diverses causes ont contribué à ce progrès. L'infusion directe des idées nouvelles, selon que Dieu le jugeait utile et que la condition de la Vierge le réclamait ; l'illumination immédiate de l'Esprit-Saint, qui faisait découvrir dans les idées anciennes des aspects nouveaux ; les révélations reçues par le ministère des anges, car il est juste que ces fidèles messagers aient tout d'abord rendu à leur reine des services qu'ils devaient prodiguer à tant de saints ; enfin l'activité propre de l'intelligence. De même que les sciences surnaturelles de Notre Seigneur n'ont pas éteint les ressources natives de son esprit, mais lui ont permis d'acquérir très vite une connaissance

expérimentale parfaite, ainsi la science infuse en Marie n'a pas arrêté le développement régulier de ses facultés. Celles-ci ont déjà, au point de vue purement humain, une extraordinaire activité, car elles dérivent d'une âme qui est le chef-d'œuvre de la nature. Marie sut lire bien vite la vérité dans le livre du monde ou des Écritures, dans l'ensemble de la révélation, dans ces mystères auxquels elle fut mêlée et sur lesquels revenait sans cesse le cours de ses pensées et de ses réflexions : *conferens in corde suo*. Guidée par la lumière infuse, sa connaissance naturelle avait une pénétration que le génie lui-même ne donne pas, et des deux résulte un trésor de savoir qui déconcerte nos sciences timides et froides. Après la vision béatifique, il n'est aucune connaissance aussi claire, aussi profonde et aussi étendue que celle dont jouissait Marie pendant sa vie mortelle, de même que, après la gloire, il n'est rien qui se puisse comparer avec la grâce d'une Mère de Dieu.

IV

PRIVILÈGES DE LA VOLONTÉ

Les privilèges de la volonté entraînent, avec l'abondance des vertus, l'exemption absolue de tout péché. Les vertus, propriété et parure inséparable de la grâce, sont à sa mesure : la grâce est à son apogée, les vertus sont au suprême degré de l'héroïsme. Nous n'avons pas à insister sur ce sujet, après ce que nous avons dit des trois plénitudes. Quant à l'exemption de toute faute, c'est un point important de l'enseignement catholique. L'antiquité chrétienne se plaisait à répéter l'axiome codifié par saint Augustin : chaque fois qu'il est question du péché, il faut exclure Marie. Le concile de Trente a proclamé avec plus d'autorité encore et d'une manière plus authentique la croyance de l'Église au privilège très spécial de la Bienheureuse Vierge, *speciali privilegio*, qui est d'avoir été préservée de toute faute, même du plus léger péché véniel (1).

(1) Sess. VI, can. 23.

A défaut de ces déclarations, les deux règles exposées précédemment nous seraient un sûr garant de cette innocence absolue.

Tout ce qui peut se dire à la louange d'une créature a été accordé à la Vierge : des multitudes innombrables d'anges n'ont jamais péché : nous devons en dire autant de Marie. Cela convenait à la dignité de la Mère de Dieu : concluons qu'elle a eu ce privilège. Saint Thomas expose en quelques mots sobres et mesurés cette règle de convenance à laquelle Dieu ne manque jamais :

« Lorsque Dieu appelle quelqu'un à une destinée, il le dispose et le prépare d'une manière qui soit digne du rôle à remplir, selon les paroles de l'Apôtre : Il nous a établis les dignes ministres du Nouveau Testament (1). Marie était choisie par une élection divine pour être la Mère du Sauveur. Il n'est pas permis de douter que le Ciel par sa grâce ne l'ait rendue digne de cette destinée. L'ange l'insinue, lorsqu'il dit à la Vierge : *Vous avez trouvé grâce devant Dieu et voici que vous*

(1) II Cor., 6.

concevrez (1). Or elle n'eût jamais été la digne Mère de Dieu, si elle eût commis un seul péché. Car, d'abord, l'honneur des parents rejaillit sur les enfants, selon la parole des Proverbes : *La gloire des fils, ce sont leurs pères* (2), et par contre la honte de la mère fût ici retombée sur le fils. De plus, la Vierge a contracté une alliance, une affinité toute particulière, avec le Christ, puisqu'il a pris d'elle la chair de son humanité. Or, dit l'Apôtre, *quelle union peut-il y avoir entre le Christ et Bélial* (3) ? Enfin, le Fils de Dieu, Sagesse éternelle, a fait sa demeure spéciale en Marie, non seulement dans son âme, mais encore dans son sein virginal. Or il est écrit de la Sagesse *qu'elle n'entrera pas dans une âme méchante et qu'elle n'habitera pas dans un corps soumis au péché* (4). C'est pourquoi il faut conclure absolument que la bienheureuse Vierge n'a jamais commis un péché actuel, soit mortel, soit véniel, de sorte qu'en elle se vérifie la parole du Cantique : Vous êtes belle, ma

(1) LUC, I, 30.

(2) PROV., XXVI, 6.

(3) II COR., VI, 15.

(4) SAP. I, 4.

bien-aimée et il n'y a point de tache en vous » (1).

Contenson complète ainsi la pensée du Maître : « La grâce de Marie excluait non seulement toute faute actuelle, mais la puissance morale de pécher. Signalons d'abord, comme préservatif extrinsèque, une providence particulière, qui veillait sur la Vierge et écartait d'elle toutes les occasions du mal ; ensuite, comme cause intérieure, la série sans interruption des grâces efficaces, qui prévenaient son intelligence pour lui faire connaître le bien, et sa volonté pour le lui faire accomplir ; une attention d'esprit continuellement fixée sur Dieu, l'ardeur de sa volonté, la garde de ses sens, le privilège qui avait lié ou même éteint le foyer de la concupiscence. De la sorte, la Mère du Christ n'a jamais eu rien de commun avec les affections terrestres : jamais la plus légère convoitise n'a pu l'atteindre, jamais la volupté ne lui a fait sentir ses morsures, jamais mouvement indélibéré n'est venu la solliciter » (2).

(1) III P., Q. 27, a. 4.

(2) Lib. X, dissert. VI, cap. I, speculat. II, *decimo*.

On comprend sans peine que Marie est devenue impeccable du moment qu'elle a conçu le Verbe de vie. Il suffit de se rappeler les trois raisons que nous avons fait valoir en étudiant la seconde sanctification : le titre de disposition prochaine à la maternité divine entraînait assez de grâces pour supprimer tous les défauts du libre arbitre ; l'union indissoluble avec l'Auteur de la sainteté, l'amour réciproque entre la Vierge et son Fils écartent la possibilité du mal. Le rôle de mère donne droit à l'amitié des enfants et, comme ici la maternité ne doit pas cesser, elle établit entre Dieu et Marie une amitié inamissible, éternelle, qui ne permet point au péché de se montrer une seule fois.

Il est encore certain que, même avant l'Incarnation, l'Immaculée était garantie contre toute faute, soit par la grâce intérieure de l'âme, soit par la protection et l'assistance extérieure de l'Esprit-Saint. La difficulté est de définir si ce privilège supprimait la puissance même de pécher, ou s'il était seulement une préservation efficace, interdisant l'exercice du mal sans en exclure la puissance. Des

écrivains, comme Suarez, ont pensé que c'était une impeccance plutôt qu'une impeccabilité, soit avant, soit après l'Incarnation ; d'autres, surtout au moyen âge, admettaient l'impeccance pour la première période, l'impeccabilité absolue pour tout le temps qui suivit la Conception du Verbe. Pour notre part, nous concluons à une véritable impeccabilité même dès le premier instant.

Le Verbe, en effet, à ce moment où fut infusée la grâce initiale, regardait et aimait déjà Marie comme sa mère future, et il devait déjà réaliser en elle tout ce que réclament les exigences filiales d'un Dieu. Elles demandent que l'amour soit indissoluble et la grâce qui le produit inamissible. Indissolubilité de l'amour, inamissibilité de la grâce, n'est-ce pas l'impeccabilité ?

Et puis, si la grâce initiale dépasse, comme nous l'avons dit, toutes les saintetés consommées des anges et des hommes pris même collectivement, elle est assez forte pour briser tous les obstacles du libre arbitre, en exclure tous les défauts.

Un passage des Questions Disputées (1) nous fera comprendre le principe fondamental de cette doctrine. Rendre quelqu'un impeccable, c'est tarir en lui toute la source du mal. Or cette fatale origine tient ou à une erreur de la raison, qui se laisse illusionner sur la nature particulière de la fin dernière et des moyens, ou aux empêchements que les passions inférieures apportent au droit et continuel exercice de la raison. Deux conditions sont ainsi requises pour l'impeccabilité absolue : une droite et continuelle contemplation des choses divines, de telle sorte que Dieu soit la règle et la fin de tous les actes ; en second lieu, une grâce intérieure tellement puissante qu'elle maintienne toutes les forces inférieures sous l'empire de la raison. Notre Seigneur Jésus-Christ, élevé dès le premier instant à la vision béatifique, a joui toujours de cet état parfait ; c'est pour lui un droit. Aucun mortel ne saurait avoir ces deux conditions sans un privilège gratuit et tout à fait insigne : c'est celui qui a été accordé à Marie et dès le commencement. La première condi-

(1) *De Veritate*, Q. 24, a. 9.

tion lui est assurée par la science infuse, les dons de sagesse et de conseil. Nous avons montré, en expliquant le mérite, comment la divine Mère eut l'usage continuél de la raison et du libre arbitre, comment Dieu fut la règle constante de sa vie et de ses œuvres. La seconde condition lui fut garantie par le don de l'intégrité, qui soumet toutes les facultés inférieures à l'obéissance de l'esprit. Ces deux conditions étant réalisées dès l'instant de sa Conception Immaculée, nous concluons qu'elle a joui dès lors d'une véritable et parfaite impeccabilité.

V

L'INTÉGRITÉ

Il nous reste donc à expliquer le privilège de l'intégrité, qui regarde particulièrement les puissances de l'ordre inférieur.

La nature est intègre lorsqu'il n'existe aucune division entre les parties qui la composent, lorsque le règne d'en bas est entièrement subordonné au royaume d'en haut : le

corps à l'âme, les sens à la raison, l'appétit sensible à la volonté. Pour que toute division soit écartée, il faut que rien ne puisse séparer l'âme d'avec le corps et qu'il n'y ait jamais de trouble ni de désaccord entre l'esprit et les facultés inférieures : l'intégrité parfaite comporte donc la préservation de la mort, de l'erreur et de la concupiscence. Tel était le privilège dont furent favorisés nos premiers parents, et tout cela provenait de ce que l'âme était entièrement soumise à Dieu. La faute originelle a détruit l'harmonie. Dès lors conflit perpétuel : entre l'âme et le corps division lamentable, qui ouvre la porte à la maladie et se termine par une catastrophe, la séparation des deux éléments, la mort ; entre les facultés discorde ruineuse, qui empêche les sens de servir fidèlement la raison, et l'appétit de se faire le ministre souple de la volonté. De là ce désordre, ces luttes intimes qui ont fait tant gémir les saints. Ce n'est pas qu'une qualité morbide se soit ajoutée à notre nature, mais, le lien surnaturel qui maintenait les puissances étant retiré, les facultés inférieures suivent leur aveugle impétuosité, comme un

coursier fougueux dont le frein a été rompu. Bien que la volonté reste libre de consentir ou de résister à ces mouvements tumultueux, il n'est pas en son pouvoir de supprimer toute révolte ; car la concupiscence n'est pas comme l'esclave que le maître mène à son gré, mais plutôt comme le citoyen gouverné par des lois contre lesquelles il peut s'insurger (1). Telle est l'explication de ces rébellions fréquentes qui préviennent le contrôle de la raison et le domaine de la volonté, qui ne sont point par elles-mêmes des fautes, mais qui restent toujours un désordre et une humiliation, qui deviennent même le stimulant du péché. La concupiscence n'est pas le mal, mais elle en est le foyer. Elle vient du péché et elle incline au péché : suite fatale du péché originel, elle a des attrails et cause des surprises qui poussent au péché actuel (2).

(1) Cf. ARISTOT., I *Politie.*, c. 3, et S. THOMAS, I. P. Q. 81, a. 3, ad 2.

(2) « Hanc concupiscentiam, quam aliquando Apostolus peccatum appellat, sancta Synodus declarat Ecclesiam catholicam nunquam intellexisse peccatum appellari quod vere et proprie in renatis peccatum sit, sed *quia ex*

La grâce du baptême, si elle confère assez de force pour vaincre ces séductions, ne supprime pas la racine maudite ; et, quoique le juste soit assez armé pour éviter de succomber, il n'est pas à l'abri de toute surprise, il n'arrive pas à empêcher tout mouvement déréglé. De là, l'impossibilité morale de se préserver pendant une vie entière de tout péché véniel, surtout des fautes indélébiles (1).

On voit que la perte de l'intégrité implique une double peine : l'une purement physique, la souffrance, la mort ; l'autre qui nuit à la perfection morale, l'ignorance, l'erreur, la convoitise, les passions. La première, loin d'être une honte, peut nous ennoblir : on est grandi par une grande douleur, surtout lorsqu'elle est imméritée et dignement supportée, et la mort de l'innocent subie pour une auguste cause est le dernier triomphe de l'héroïsme. La seconde est une profonde humiliation, qui ne va pas sans quelque désordre et un certain

peccato est et ad peccatum inclinat ». CONCIL. TRIDENT, sess. V, *Decretum de peccato originali*, 5.

(1) Cf. CONC. TRID. sess. VI, can. 23.

déshonneur. La première pouvait être utile à notre salut, et Dieu a voulu se servir des souffrances et de la mort de son Fils pour racheter le genre humain, mais la seconde, ce qui vient du péché et ce qui pousse au péché, est une sorte de flétrissure dont Dieu évite jusqu'à l'ombre même. Le Christ et Marie ont donc accepté la première peine, qu'ils n'avaient cependant point contractée, puisqu'ils sont tous deux immaculés dans leur conception ; mais ils ne devaient, en aucune manière, subir la seconde, l'erreur et la concupiscence, qui sont une véritable privation morale, suite honteuse de la déchéance originelle.

Ce n'est point assez de confesser que la glorieuse Vierge n'a jamais consenti à un mouvement désordonné : ces révoltes n'ont pas même pu se produire, l'effet a été retranché de la manière la plus radicale, puisqu'il a été supprimé avec sa cause : Marie, comme le Christ, a pris dans la masse de la nature humaine la farine très pure d'une chair immaculée où jamais n'est entré ni le levain du péché originel ni le ferment de la concupiscence.

Aujourd'hui, que la théologie de l'Immaculée Conception est devenue claire et très précise, il n'y a plus lieu de distinguer deux états dans le privilège d'intégrité, comme le faisaient les anciens scolastiques. Selon eux, le foyer de la concupiscence avant l'Incarnation était seulement lié ou endormi, de telle sorte cependant qu'il ne devait jamais provoquer la moindre rébellion ; après la conception du Verbe, il fut entièrement et à jamais éteint. Ces théologiens, en parlant ainsi, n'entendaient pas déroger à la dignité de la Mère de Dieu ; ils proclamaient, au contraire, bien haut que jamais l'ombre du mal n'avait effleuré cette nature vierge ; mais ils voulaient par là marquer davantage l'efficacité de la présence du Verbe dans le sein de Marie. Quant à nous, nous faisons consister la seconde sanctification dans une plus grande abondance de grâces, et nous avons expliqué comment elle est supérieure à la plénitude initiale (1). Pour ce qui est de l'exclusion du mal, nous ne concevons aucune différence entre ces deux périodes. L'Incarnation n'a pas eu à détruire

(1) Voir le chapitre III.

ce qui n'existait pas : l'Immaculée Conception, retranchant la cause, c'est-à-dire le péché originel, a supprimé l'effet, la concupiscence ; le foyer maudit a donc été éteint dès le premier moment, ou, pour mieux dire, il n'a jamais existé.

Ainsi, en vertu de la grâce primordiale, tellement abondante qu'elle écarte tous les défauts du libre arbitre, tout doit être harmonie dans la sainte Vierge, point de conflit ni de division : l'âme est soumise à Dieu, le corps à l'âme, les sens à la raison, l'appétit à la volonté. Dès lors plus de faute possible, il n'y a de place que pour le mérite. On voit que l'Immaculée Conception, l'impeccabilité, l'intégrité, la continuité du mérite, sont comme les éléments multiples, mais inséparables, d'un même privilège.

VI

LES GRACES GRATUITES

Arrivons enfin aux grâces gratuites. On sait qu'elles ont un rôle extérieur et social : procurer l'utilité de l'Église, le bien spirituel du

prochain en le ramenant à Dieu. Saint Paul en a énuméré neuf genres principaux (1). En premier lieu, celles qui ont trait à la connaissance et à l'enseignement des choses divines : la *sagesse* est le don éminent d'expliquer les mystères de la religion par leurs sommets, c'est-à-dire par les raisons les plus hautes ; la *science* s'attache aux vérités plus faciles et les présente avec des preuves mieux adaptées à l'intelligence naturelle. Vient ensuite la *foi*, non point la vertu théologale, mais une excellence et une fermeté particulières de cette vertu, ou encore celle foi qui provoque les miracles et transporte les montagnes. Puis, il faut convaincre les âmes par des arguments irrécusables qui soient comme la voix ou le sceau du Tout-Puissant ; faire ce que Dieu seul peut faire, c'est la *grâce des guérisons* et le *pouvoir des miracles* ; ou manifester ce que Dieu seul connaît, c'est la *prophétie* et le *discernement des esprits*. Nécessité enfin de se mettre en communication avec les âmes que l'on veut conduire au salut, ce qui

(1) I COR., XII, 8-11.

requiert le *don de parler les langues* et celui d'*interpréter les discours*.

Ces faveurs étaient plus fréquentes aux premiers siècles, alors qu'il fallait répandre la foi et confondre l'infidélité, mais elles n'abandonneront jamais la véritable Église. De même que le monde produira toujours des incrédules, le Ciel suscitera toujours des thaumaturges : les miracles seront le tonnerre de Dieu pour couvrir les clameurs du rationalisme et de l'irréligion. Ces grâces, quoiqu'elles ne sanctifient point par elles-mêmes, sont cependant la marque et l'auréole de la sainteté, car elles servent à faire resplendir dans l'Église du Christ cette note divine qui la distingue de toutes les sectes : *Credo sanctam Ecclesiam*.

D'après notre principe que les faveurs accordées à l'Église se retrouvent en Marie, nous devons conclure que la Mère de Dieu a reçu les grâces gratuites, et qu'elle a même fait usage de toutes celles qui ne sont pas incompatibles avec son sexe ou sa condition. La *sagesse* et la *science* lui ont donné la pénétration et comme l'intuition des mystères

divins ; unie de si près à l'âme du Christ dans laquelle sont cachés tous les trésors des connaissances surnaturelles, elle a lu dans les secrets de l'éternité plus clairement que les prophètes, les évangélistes et les docteurs. Il ne lui appartenait pas d'exercer le ministère officiel de la prédication publique, mais il est un enseignement très efficace, quoique privé, qui n'est pas interdit à la femme et que les premiers fidèles allaient demander à Marie. Avec quelle pieuse avidité les écrivains et les prédicateurs évangéliques devaient recueillir sur ses lèvres tant de précieux détails touchant l'Incarnation, l'enfance de Jésus et les autres événements dont elle fut le héros ou le témoin (1) ! Même à ce point de vue, elle est la reine des évangélistes, des apôtres et des docteurs.

La foi a eu chez elle une excellence et une fermeté qui n'ont jamais été égales. Quant à la foi, mère des prodiges, Marie en a fait usage en plus d'une occasion, et surtout dans

(1) « Posset tamen dici quod non publica doctrina, sed familiari instructione, quam constat mulieribus non esse prohibitam, B. Virgo aliqua particularia facta explicavit Apostolis ». CAJETANUS, in III P. Q. 27, a. 5.

une circonstance particulièrement solennelle, aux Noces de Cana, en demandant à Notre Seigneur son premier miracle, et en ne se laissant pas troubler par la réponse. Au lieu d'y voir un refus, elle s'empresse de dire aux serviteurs : « Observez et faites tout ce qu'il vous commandera ».

Que penser du pouvoir des guérisons et de la vertu des miracles ? Il ne semble pas qu'elle ait usé de ces grâces avant l'Ascension. Il fallait que tous les regards fussent tournés vers le Christ, et c'est pourquoi ni la sainte Vierge ni Jean-Baptiste ne devaient se révéler au monde par des prodiges. Nous admettons aussi avec le Docteur Angélique (1) que, même après l'Ascension, Marie n'eut jamais à opérer ces miracles solennels destinés à accompagner la prédication de l'Évangile. Ces faits divins devaient être comme les éclairs et les tonnerres au milieu desquels il fallait promulguer le Nouveau Testament, et c'est par les apôtres, ministres officiels de cette loi, que devaient se faire et la prédication par la parole et la confirmation par les prodiges

(1) III P. Q. 27, a. 5, ad 3.

suraturels. Mais il y a d'autres miracles, qui, sans avoir ce caractère public, sont cependant un acte de louange pour Dieu et un office de charité pour le prochain. Ils ne sont point l'apanage exclusif des apôtres ou des docteurs : ils remplissent les annales de l'Église, et nous voyons ce pouvoir accordé à des laïques et à de simples femmes. Personne ne le contestera à la Mère de Dieu. Il lui fallait ce don pour satisfaire les aspirations de sa bonté, son besoin de miséricorde, pour relever les espérances abattues, adoucir les amertumes, essuyer les larmes qu'elle voyait couler, secourir tant de malheureux qui l'appelaient déjà leur mère et qu'elle portait tous dans son cœur. Enfin, si le miracle est le témoignage de l'héroïsme, peut-il manquer à une vie toute tissée d'actions héroïques ? De vénérables traditions rapportent que des prodiges furent opérés après la mort de la Sainte Vierge au seul attouchement de son corps sacré, du sépulcre qui l'abrita quelques instants, de ses vêtements et de ses reliques. Pourquoi n'aurait-elle pas fait de son vivant ce que son corps opéra même avant sa glo-

rieuse Assomption ? Nous croyons donc, comme saint Antonin (1), qui suit en cela le B. Albert le Grand, comme Suarez (2) et la plupart des ouvrages actuels de Marialogie, que la Mère de Dieu fit un fréquent usage de la grâce des guérisons et de la vertu des miracles.

Si ces faits sont restés dans l'ombre, Dieu veut maintenant, par une compensation éclatante, que les grandes merveilles s'opèrent par Marie. Il est remarquable, en effet, que les miracles historiques, comme le triomphe de la foi sur l'erreur albigeoise, la victoire de Lépante, les guérisons célèbres de notre siècle, sont dus à l'intercession de la Vierge, ou s'accomplissent dans ses sanctuaires et en son nom. Le Christ désire que sa Mère le révèle encore au monde de cette manière, comme il le manifesta jadis par l'Incarnation : il consent à passer encore à travers l'humanité souffrante, mais il veut que Marie annonce cette visite par la voix des miracles.

Quant au don de *prophétie*, le *Magnificat* en est une démonstration de première valeur.

(1) IV P., tit. XV.

(2) *De Mysteriis Vitæ Christi*, d. 20, sect. 3.

La prophétie est le regard qui lit avec certitude dans les ombres du présent et surtout dans celles de l'avenir ce qui est connu de Dieu seul. La Vierge pénètre les secrets du présent, ces profonds mystères de l'Incarnation et de la Maternité divine qui sont encore voilés aux yeux des créatures et qu'elle voit clairement réalisés en elle : *Fecit mihi magna qui potens est*. Les secrets de l'avenir, car elle entend déjà dans les siècles futurs et lointains la voix universelle qui la proclame bienheureuse : *Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes*. Certains oracles de l'Écriture paraissent obscurs et vagues ; celui-ci est particulièrement clair et déterminé. On ne saurait voir ici l'effet du hasard. Voilà une humble fille sans aucune célébrité, même dans son pays, qui vient de confesser sa bassesse et qui au même instant, dans les termes les plus nets et avec la certitude la plus absolue, affirme que tous les peuples et toutes les langues la célébreront à l'envi. Comment expliquer une telle idée et une telle conviction dans une personne inconnue et d'ailleurs si modeste ?

La réalisation de la prophétie est aussi évidente que l'énoncé est précis. Il y a dans l'humanité un besoin sacré de louer et d'aimer Marie. Non, l'humanité ne s'est pas méprise sur le sens de cet oracle ; il vous suffira de le demander à la vierge, à la mère, au vieillard, à l'enfant. Les gloires de Marie nous sont plus chères que nos propres gloires. Lorsque le concile d'Éphèse eut proclamé la maternité divine, ce fut dans toute la ville une immense explosion de bonheur : on félicitait, on acclamait les évêques qui venaient d'exalter Marie, les femmes brûlaient des parfums, c'était la fête de famille. Le même cri de joie s'est renouvelé quand Pie IX a défini l'Immaculée Conception : ce fut une fête du cœur que chacun voulut célébrer. Partout et toujours on a vu les foules se précipiter aux sanctuaires de Marie, comme pour apaiser leur besoin de l'aimer et de l'exalter. Aussi a-t-on pu défier l'incrédulité d'apporter un argument sérieux contre la réalisation de cette courte et si claire prophétie et d'échapper à la valeur démonstrative qui se dégage d'un accomplissement si manifeste.

Ce ne fut sans doute pas la seule prophétie dans la vie de la Sainte Vierge, Dieu ne sachant pas se montrer avare envers elle d'un don qu'il a si libéralement accordé à tant d'autres et qui est d'ailleurs si fréquent et si important dans l'économie du surnaturel.

Le *discernement des esprits* est une lumière d'en haut, sorte de complément de la prophétie, qui permet de distinguer avec sûreté les opérations des bons et des mauvais esprits, ou de sonder les secrets des cœurs. Marie ne pouvait manquer de cette grâce. Elle entretenait un commerce habituel et familier avec les anges. Aussi, lorsque Gabriel lui apporte le sublime message, elle n'hésite pas, elle reconnaît avec certitude l'envoyé divin, elle l'interroge sur le grand mystère et se rend un compte parfait de la merveille qui s'opère en elle. L'Esprit-Saint devait à son épouse de l'assister, de l'éclairer, de la prémunir contre toute illusion diabolique dans le cas où elle serait tentée extérieurement comme Notre Seigneur le fut lui-même.

Elle avait de plus à instruire et diriger les nombreux croyants qui venaient de toutes

parts demander conseil à ses lumières et à sa charité. Nul doute que ses paroles ne fussent toujours opportunes, toujours adaptées aux besoins des âmes : elle pénétrait les secrets des cœurs et Dieu ouvrait à son regard les sanctuaires les plus intimes. Remarquons d'ailleurs que cette faveur est assez commune dans l'histoire des saints ; qu'il suffise de citer saint Antoine, saint Martin, sainte Monique, saint Vincent Ferrier, sainte Catherine de Sienne, sainte Catherine de Ricci, sainte Madeleine de Pazzi, la vénérable Anne-Maria Taïgi. Nous sommes en droit de conclure que la Mère de Dieu a excellé dans cette science à un degré plus éminent encore.

Saint Antonin (1), qui reproduit en cela le sentiment du B. Albert, Gerson (2), Suarez (3), Corneille de la Pierre (4) et la plupart des théologiens modernes se plaisent à lui reconnaître le *don des langues*. Le Saint-Esprit, qui se manifesta sous la forme de langues de feu au jour de la Pentecôte, se reposa d'abord

(1) IV P., cap. XIX.

(2) Serm. I, *de Spiritu Sancto*.

(3) In III P., disp. 20, sect. 2.

(4) *In Act. Apost.*, II, 4.

sur Marie avec la plénitude de tous les dons qui furent ensuite partagés aux apôtres et aux disciples. Il n'avait pas attendu ce jour pour lui communiquer ces grâces. Si elle ne fut pas chargée de porter la foi aux divers peuples de l'univers, elle eut à voyager en pays étranger, pour le moins en Égypte et à Éphèse. Croit-on que Dieu aura refusé à sa Mère ce qu'il a fait si souvent pour ses serviteurs ? Saint Dominique, voyageant un jour avec des pèlerins allemands qui lui avaient fait l'aumône corporelle, obtint du Ciel de parler leur langue, afin de les nourrir à son tour de la parole divine. Sans exercer le rôle officiel de l'apostolat, la Vierge, avons-nous dit, devait instruire, consoler, encourager les prêtres et les fidèles qui recouraient à elle de tous les pays. Il ne lui était pas moins nécessaire de connaître leur langue que de lire les pensées de leurs cœurs.

Ce don est complété par un autre, celui d'*interpréter les discours*. Ces deux grâces sont distinctes, et parfois même séparées, dans les simples fidèles, mais conçoit-on qu'elles ne soient pas unies dans la Sainte

Vierge ? La première faveur serait de peu d'utilité sans la seconde, et Dieu ne fait pas les choses à demi, quand il s'agit de sa Mère.

Voilà résumées à grands traits les diverses plénitudes de la grâce en Marie. Nous terminerons par cette pensée évoquée plusieurs fois : Dieu a donné à Marie sans mesure, et, lorsqu'il avait comblé un abîme, il en creusait un autre, afin d'avoir encore et toujours à donner (1).

(1) Nous reconnaissons volontiers que certaines de nos conclusions peuvent être discutées et qu'elles n'obligent pas la foi des catholiques. Nous avons indiqué les principales autorités sur lesquelles nous appuyons notre doctrine : saint Ambroise, saint Thomas d'Aquin, saint Antonin, saint Thomas de Villeneuve, Cajétan, Médina, Suarez, Contenson, saint Alphonse. Nous avons ici des déductions ou des inductions qui n'engendrent pas toujours une certitude absolue, mais qui méritent d'être prises en considération par le théologien.

SECONDE PARTIE

LE ROLE DE MARIE DANS L'ACQUISITION
ET LA DISTRIBUTION DES GRACES

CHAPITRE PREMIER

Le rôle multiple de Marie dans l'affaire du salut. Sa causalité exemplaire.

Pleine de vie divine pour elle-même, la Mère du genre humain surabonde de grâce pour nous : *Plena sibi, superplena nobis*. Il ne faut sans doute pas oublier qu'il est un médiateur unique de Dieu et des hommes, le Christ Jésus. Il pouvait seul égaler la réparation à l'offense, seul mériter et satisfaire en rigueur de justice pour toute la race déchue. C'est encore lui qui nous applique chaque jour par sa vertu propre les effets du salut. La pluie et la rosée se forment dans l'atmosphère, toute grâce et toute rosée céleste sont engendrées dans l'Humanité du Christ. Mais ce rôle principal n'exclut pas l'action universelle de Marie.

Le Sauveur pouvait assurément se passer de tout auxiliaire dans l'œuvre de la Rédemption : il lui a plu, et c'était le plan éternel, que la Vierge lui fût associée en toutes choses. Après avoir reçu la vie physique par elle, il veut qu'elle l'enfante spirituellement dans les âmes ; elle sera la mère du corps mystique aussi bien que du corps naturel. C'est elle donc qui doit donner la naissance à tous les frères de Jésus et c'est de sa plénitude, après celle du Seigneur, que nous devons tous être enrichis. De là cette proposition célèbre que toutes les grâces nous arrivent par la Sainte Vierge.

Cette doctrine, pour être tout à fait plausible, ne doit pas s'entendre uniquement de l'intercession actuelle, abstraction faite de la part que Marie a prise autrefois à l'affaire de la Rédemption : le rôle de notre Mère dans la distribution des grâces est la conséquence du rôle qu'elle a eu dans leur acquisition. Un même décret éternel ayant décidé à la fois l'Incarnation et la Maternité divine, le Christ et la Vierge sont inséparables dans l'œuvre du salut : leurs volontés sont unies dans un

même consentement et un même concours, leurs opérations unies pour mériter et satisfaire, leurs prières et leur intercession unies encore aujourd'hui pour obtenir et distribuer la grâce. Ne perdons jamais de vue cette relation. Comme dans toutes nos églises nous devons réserver une place au Rédempteur et à sa Mère, au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge, ainsi faut-il, dans chaque mystère, apercevoir l'œuvre de Jésus et celle de Marie. L'oubli de cette vérité inspirait au B. Grignon de Montfort une plainte pieuse et éloquente : « Je me tourne un moment vers vous, ô mon Jésus, pour me plaindre amoureuxment à votre Majesté de ce que la plupart des chrétiens, même les plus savants, ne savent pas la liaison nécessaire qui existe entre vous et votre sainte Mère » (1).

Si l'on veut exprimer exactement cette relation, il faudra dire que la Mère de grâce est cause secondaire partout où le Christ est cause principale. Nous aimons tout d'abord à contempler en Jésus notre idéal immaculé ;

(1) *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, édit. 1891, p. 42.

Marie est après lui le modèle de la prédestination. Jésus est la cause méritoire qui nous obtient la grâce d'un droit de justice ; Marie est cause méritoire du titre de convenance et du droit d'amitié. Jésus a offert une satisfaction égale et même supérieure à tous les crimes de l'humanité ; Marie, sans payer la rançon adéquate, a satisfait à sa manière pour nos fautes. Jésus reste dans la gloire notre intercesseur officiel : ses plaies, dont il garde la trace, interpellent encore en notre faveur, et tout don céleste nous arrive par lui, de même que toute prière de l'Église est faite en son nom. Marie est après lui la toute-puissance qui supplie, et par laquelle doit monter toute prière et descendre toute grâce. Pour faire comprendre l'action universelle de Marie, il nous faut donc étudier sa causalité exemplaire, son pouvoir méritoire, son rôle satisfaisant, sa puissance d'intercession.

Et d'abord, considérons en elle l'idéal de notre prédestination éternelle. Le Verbe de Dieu est l'exemplaire de tous les êtres, lumière principale, foyer de toute splendeur, beauté première, idéal et cause de toute

beauté. C'est en ce moule que tout était contenu dans l'éternité et c'est par lui que tout a été créé dans le temps. Brisés par la malice et la ruse du démon, Dieu nous a refaits par son Verbe, comme l'artiste se sert du même moule pour former son œuvre et pour la réparer (1). Le Christ est devenu en tout notre exemplaire. Il est prédestiné principalement à la filiation par nature, et c'est sur ce modèle que nous sommes appelés à devenir fils de Dieu par adoption. Un prédestiné est un choisi, et, puisque l'élection est un amour de préférence, le prédestiné est avant tout un bien-aimé. Dieu donc, en séparant ses élus de la masse commune, regardait son premier Bien-Aimé, le Christ-Sauveur, et il prenait modèle sur lui. En second lieu, Jésus est prédestiné à la gloire et aux biens surnaturels qui l'accompagnent ; c'est à sa suite que nous sommes orientés vers la béatitude éternelle et tout ce qu'elle implique. Tous les élus doivent refléter ce suprême idéal, comme un cristal qui réfléchit les cieux. Il faut que le Père Éternel puisse reconnaître en ses bien-aimés

(1) Cf. III. P., Q. 3, a. 8.

les traits de Jésus, qu'il puisse dire : C'est ainsi qu'est mon Christ. Ils doivent faire revivre en eux son image et sa figure, et la prédestination consiste à nous donner cette conformité. *Prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui* (1).

Le Christ et Marie, nous l'avons maintes fois exposé, sont si bien associés dans le plan divin, il y a entre eux une telle ressemblance, que nous avons pu les appeler le miroir l'un de l'autre. Aussi bien Marie, au dire de saint Augustin, est le moule de Dieu, et par là même l'idéal de tous les frères de Jésus. Pour avoir droit à la gloire il faut être christ, et pour devenir christ il faut passer par le moule virginal qui est Marie. Dieu nous a formés aussi sur ce modèle et nous a prédestinés à reproduire en nous la figure radieuse et bénie de notre Mère.

Tel est bien l'enseignement traditionnel. Un pieux écrivain, Georges de Venise (2), appelle la Vierge la primicière de notre rédemption. On donnait le titre de primicier au

(1) *Rom.* viii, 29.

(2) *Harmonia mundi*, cant. 2.

notaire royal qui avait pour office d'inscrire les soldats sur les rôles, de sceller les tablettes des fonctionnaires et les décrets royaux. La Sainte Vierge est dans l'ordre surnaturel le premier notaire du grand Roi : non seulement elle est en tête des rôles éternels, mais elle est chargée d'inscrire tous les prédestinés et de sceller leurs noms au livre de l'élection. Il faut être marqué de son sceau et reproduire ses traits pour avoir place parmi les bien-aimés du Seigneur. Le B. Hugues de Saint-Cher va même plus loin, et il ne craint pas d'appeler la Mère de Jésus *librum vitæ*, le livre de vie (1). C'est en elle et par elle, que Dieu a gravé le nom de ses préférés, de même qu'il a voulu former en elle et par elle le Christ, son premier élu. C'est dire que tous les saints sont formés à la ressemblance de la Vierge.

Nous pouvons adapter à notre sujet la gracieuse fiction d'Anastase le Sinaïte (2). Il représente le Père Eternel amenant les nations au Christ pour voir quel nom il leur im-

(1) *Comm. in Eccles.* XXV.

(2) *Hexaameron*, lib. IX.

poserait. Dieu avait aussi Marie en vue en appelant ses élus, il était censé la consulter, lui amener les âmes, attendant qu'elle leur choisît un nom, et celui qu'elle donne est bien le titre qui leur convient. Les unes sont appelées brebis ou agneaux, parce qu'elles doivent être conformes à l'image de la Vierge : ce sont les bien-aimés, les choisis, l'armée de droite. Les autres, qui ne voudront pas réaliser leur idéal, sont appelées boucs, renards, loups ravisseurs : c'est le rebut de gauche, la foule des rejetés et des maudits.

Les écrivains de Marie disent encore qu'elle est le caractère des prédestinés. Les réprouvés se sont imprimé le signe de la bête ; ceux que Dieu préserve de la mort éternelle ont l'empreinte indélébile du Christ et portent la marque de sa Mère. Quiconque aura le caractère de la Vierge sera placé au nombre des choisis.

Le B. Grignon de Montfort a exposé cette doctrine en des pages très théologiques et très pieuses. Il représente Dieu le Fils disant à sa Mère : *In Israel hæreditare*. Ayez Israël pour héritage. « C'est comme s'il disait : Dieu mon

Père m'a donné pour héritage toutes les nations de la terre, tous les hommes bons et mauvais, prédestinés et réprouvés. Je conduirai les uns par la verge d'or et les autres par la verge de fer ; je serai le père et l'avocat des uns, le juste vengeur des autres, et le juge de tous ; mais pour vous, ma chère Mère, vous n'aurez pour votre héritage et possession que les prédestinés, figurés par Israël ; et, comme leur bonne mère, vous les enfanterez, les élèverez, et, comme leur souveraine, vous les conduirez, gouvernerez et défendrez » (1).

Toutes ces expressions tendent à faire comprendre comment la Mère de grâce est l'exemplaire de notre prédestination. De même que l'artiste contemple son idéal intérieur pour exécuter le chef-d'œuvre au dehors, Dieu regarde Marie pour produire ses élus ; comme l'œuvre est l'imitation du modèle, les prédestinés sont l'imitation de l'auguste Vierge. Notre préoccupation sera donc de nous transfigurer en notre idéal, de graver en nous chacun de ses traits par la pratique de ses vertus, afin que nous puissions toujours reconnaître

(1) *La vraie dévotion à la Sainte Vierge*, p. 49.

en nous cette figure chérie. Il nous est doux de penser que notre Mère nous aide dans ce travail, puisqu'elle nous a mérité et qu'elle nous distribue les grâces.

CHAPITRE DEUXIÈME

Marie cause méritoire et satisfactoire.

On distingue dans les actes du juste une triple valeur : méritoire, satisfactoire, impé-
tratoire. Le mérite donne droit et à la gloire
éternelle dans la patrie et à l'augmentation de
la grâce même ici-bas. La satisfaction a pour
but de réparer l'outrage fait par le péché à la
Majesté infinie, et elle est ainsi expiatoire ; ou
bien de nous rendre favorable le Dieu offensé,
et elle devient alors propitiatoire. On peut
céder à d'autres ses satisfactions, comme l'ont
fait tant de martyrs, le mérite est inaliénable ;
les personnes qui font le vœu héroïque aban-
donnent aux âmes souffrantes toute la valeur
expiatoire de leurs bonnes œuvres, elles ne
se dépouillent pas de leurs mérites. L'impé-
tration est le pouvoir que possède le juste

d'obtenir par la prière les grâces nécessaires au salut. Elle peut s'étendre plus loin que l'efficacité méritoire : ainsi la persévérance finale échappe à la sphère du mérite, elle tombe sous le domaine de l'impétration, car elle est promise à tous ceux qui prient au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ avec les conditions requises.

Rappelons la distinction bien connue du mérite proprement dit, ou de condignité, et du mérite de convenance. Il y a mérite parfait, digne de sa récompense, *de condigno*, lorsque la valeur de l'œuvre égale la valeur de la rétribution, et que celle-ci est conférée à titre de justice. Le mérite de convenance s'appuie sur un droit d'amitié ; il appelle une récompense qui est affaire de libéralité, plutôt que d'obligation absolue.

En Jésus-Christ le mérite de condignité a toute la rigueur d'un droit de justice, car il procède tout entier du Sauveur ; chez nous, il n'a pas ces exigences, car il sort de la grâce, qui est déjà un bienfait divin, en sorte que le Seigneur, en couronnant nos mérites, couronne ses propres dons. Mais, vu la promesse

ou le pacte de Dieu, vu la valeur de l'œuvre faite en état de grâce, il y a réellement proportion entre le mérite et la gloire. C'est pourquoi la vie éternelle est appelée une récompense (1), le salaire d'une journée de travail (2), une couronne de justice (3), une rétribution qui doit se faire d'après les œuvres (4), le paiement d'un labeur que la justice divine ne peut oublier (5).

Il est de foi que le juste peut, par les bonnes œuvres qu'il fait avec la grâce et le mérite de Jésus-Christ, obtenir d'un mérite réel l'augmentation de la grâce, la vie éternelle, la possession de cette félicité, s'il meurt dans l'amitié divine, et enfin l'augmentation de la gloire (6). Mais pouvons-nous mériter pour les autres,

(1) « *Merces vestra copiosa est in cœlo* », MATTH., v, 12.

(2) « *Conventione facta cum operariis ex denario diurno* », MATTH., xx, 2.

(3) « *Reposita est mihi corona justitiæ quam reddet mihi Dominus in illa die, justus judex* », II Tim. iv, 8.

(4) « *Reddet unicuique secundum opera sua, iis qui secundum patientiam boni operis gloriam quærunt, vitam æternam* » Rom. ii, 6-7.

(5) « *Non enim injustus est Deus ut obliviscatur operis vestri* ». Heb. vi, 19.

(6) CONC. TRID., sess. VI, can. 32.

d'un droit de condignité ? Notre sphère méritoire ne s'étend pas plus loin que la touche divine qui nous est donnée pour notre propre sanctification ; le mérite s'épuise en nous tout entier. Pour l'appliquer à d'autres il faudrait être le chef surnaturel de l'humanité. Ce rôle n'appartient qu'à Jésus-Christ. Principe universel du salut, il devient notre justice en nous attribuant ses mérites, comme il est notre vie en nous donnant sa grâce.

La Sainte Vierge n'étant ni le chef de l'humanité ni la cause première du surnaturel, ayant elle-même reçu la grâce en prévision des mérites de son Fils, ne pouvait nous obtenir le salut d'un droit rigoureux de justice. Il lui restait cependant le mérite de convenue, ce droit d'amitié qui est souverain et efficace. C'est de cette sorte qu'elle a concouru à notre rédemption : *B. Virgo de congruo meruit quod Christus de condigno*. La Bienheureuse Vierge a mérité à titre de convenue tout ce que le Christ a mérité en rigueur de justice. C'est là un axiome admis communément par les théologiens (1). C'est

(1) Voir, entre autres, VEGA palæstra XXIX, certamen

que, en effet, la Mère est indissolublement associée au Fils dans toute l'économie de la réparation. Si Dieu sollicite son consentement avec tant de solennité, c'est une preuve qu'il a décrété de faire concourir sa volonté à notre salut. Le consentement de la Vierge, dit saint Thomas, était réclamé au nom du genre humain tout entier (1). Pourquoi cela ? Le Verbe vient contracter une alliance immortelle avec notre nature, il lui faut une acceptation donnée au nom de la fiancée ; et c'est à Marie que sont délégués ce devoir et cet honneur. De plus, la libre volonté de la première femme avait été la cause de notre mort ; il faut, pour rétablir l'ordre et donner au bien sa complète revanche, que le salut nous vienne par la libre élection de la nouvelle Ève.

Dès que celle-ci aura prononcé le *fiat*, elle commencera sa mission et deviendra l'auxiliaire de Dieu. Notre destinée est, pour ainsi dire, à sa merci : c'est de son acceptation

III ; le P. LÉPICIER, *Tractatus de Beatissima Virgine Maria*, p. 390.

(1) « Per Annunciationem expectabatur consensus Virginis, loco totius humanæ naturæ ». III, P., Q. 30, a. 1.

que dépend notre délivrance (1). A ce moment unique dans l'histoire des divines miséricordes, le Ciel considère l'humble fille de Nazareth, attend d'elle une parole. « Il ne veut pas qu'elle soit un simple canal d'une telle grâce, mais un instrument volontaire qui contribue à ce grand ouvrage, non seulement par ses excellentes dispositions, mais encore par un mouvement de sa volonté. C'est pourquoi le Père éternel lui envoie un ange pour lui proposer le mystère qui ne s'achèvera pas tant que Marie sera incertaine ; si bien que ce grand ouvrage de l'Incarnation qui tient depuis tant de siècles toute la nature en attente, lorsque Dieu est résolu de l'accomplir, demeure encore en suspens, jusqu'à ce que la divine Vierge y ait consenti : tant il a été nécessaire aux hommes que Marie ait désiré leur salut » (2).

Dès que les anges ont saisi sa réponse, ils entonnent tous d'une même voix, dit saint Laurent Justinien, l'hymne reconnaissant et

(1) « Offertur tibi pretium salutis ; statim liberabimur si consentis ». S. BERNARD. homil. IV super *Missus est*.

(2) BOSSUET, Serm. sur la dévot. à la S. V., premier point.

triomphal : Béni soit le Seigneur, Dieu d'Israël, qui vient de visiter et de racheter son peuple (1).

Désormais la volonté de la Mère et celle du Fils n'en feront qu'une pour offrir à Dieu leur vie, leurs communes supplications et un même holocauste. Le Christ et Marie forment le couple réparateur, le Père céleste les considère toujours ensemble soit dans les scènes des mystères joyeux, soit dans la série douloureuse de la Passion. Il est naturel, dès lors, qu'ils aient eu un effet commun pour le salut du monde : *Cum Christo communem in salute mundi effectum obtinuit* (2) ; que la grâce dérive de tous les deux, quoique à un point de vue différent, que Marie obtienne du mérite de convenance ce qui revient au Christ à titre de justice.

La Mère des chrétiens est chargée de donner aux âmes cette vie surnaturelle qui part de l'éternité et qui rejaillit dans l'éternité. Elle ne la produit pas sans doute par sa vertu propre, puisque cette vie est une participa-

(1) *Sermo de Annunciatione.*

(2) ARNOLDUS CARNOTENSIS, *De Laud. B. V.*

tion et un écoulement de la nature divine ; ce sera au moins par voie de mérite. Elle est notre mère à tous, comme le Christ est le principe de tous nos biens ; son efficacité doit atteindre tous ceux auxquels s'applique la causalité de son Fils, et sa maternité universelle exige que son mérite secondaire ou de convenue, s'étende à tout ce qui tombe sous le mérite premier et principal de Jésus-Christ.

Enfin, le respect que Dieu lui doit demande qu'elle soit exaucée en tous ses désirs. L'auteur de la grâce aperçoit en elle une dignité qui confine aux frontières du divin ; des prières venant d'une personne qui le touche de si près sont comme des ordres pour lui. Elle veut pour nous, et d'un désir très ardent, les grâces du Seigneur ; son excellence, sa dignité méritent que ces biens nous soient accordés. Dieu n'a à son égard aucun motif de refus : en elle pas l'ombre de l'imperfection, tout est pur, tout est beau ; elle est le charme de Dieu, souverainement agréable au premier Amour. Associée à la vie et à la passion de Jésus-Christ, martyre avec lui, offrant avec lui des souffrances et des œuvres d'un

tel héroïsme, elle est digne que la Trinité la regarde en même temps que Jésus, et que tout ce qui appartient à son Fils en rigueur de justice lui soit donné, à elle, par amitié. Nous relierons désormais comme incontestable le principe : *B. Virgo de congruo meruit quod Christus de condigno*. En Marie, le mérite de convenance est aussi étendu que le mérite de condignité en Jésus-Christ. Elle a obtenu la moitié du royaume céleste, elle est reine de miséricorde là où le Christ est roi de justice.

C'est en coopérant ainsi avec le Seigneur qu'elle est devenue son aide. « Le Seigneur, dit Richard de Saint-Laurent, a été avec Marie et Marie avec lui dans le même travail et la même œuvre de notre Rédemption. La Mère de miséricorde a aidé le Père des miséricordes dans l'affaire de notre salut. Il avait été dit dans le paradis terrestre : Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui une aide qui lui soit semblable. La première Ève ne fut pas une aide pour l'homme, mais plutôt une cause de ruine ; celle-ci est vraiment l'aide du nouvel Adam » (1).

(1) Lib. I, *De Laud. Virg.*

Le B. Hugues de Saint-Cher, à propos du psaume : *Celui qui habite dans le secours du Très-Haut*, explique très gracieusement comment ce secours et cette aide c'est la Vierge Marie (1).

Denis le Chartreux résume la tradition en affirmant que c'est par les prières et les mérites de la Vierge que la vertu et les fruits de la passion de Jésus-Christ sont appliqués aux hommes, que les Apôtres furent remplis de l'Esprit Saint (2).

Telle est l'universalité de son mérite ; examinons maintenant son rôle dans l'ordre de la satisfaction.

Ici encore, nous rappellerons que Jésus-Christ seul peut offrir une réparation égale à l'offense du péché mortel. S'il s'agit d'une simple faute vénielle qui laisse intacte la vie de l'âme et ne blesse point la fin dernière, le juste peut, avec le secours divin, payer cette dette limitée. Mais la malice du péché mortel n'a pas de borne, puisqu'elle s'attaque à une majesté infinie ; une telle injure ne se

(1) *Comm.* in psalm 90.

(2) *De Laud*, B. V., lib. II et lib. IV.

répare que moyennant une satisfaction infinie. Or, la valeur de la satisfaction, comme celle du mérite, provient de l'excellence de la personne, elle prend l'étendue et les proportions de cette dignité et ne devient infinie que par elle. C'est dire qu'il faut une personne d'une dignité infinie pour réparer un péché mortel autant que le réclament les exigences de la justice divine. Mais, supposé déjà les satisfactions plénières de Jésus-Christ, Marie a pu offrir pour toutes nos fautes une satisfaction de convenance. *B. Virgo salisfecit de congruo ubi Christus de condigno.* Ce second axiome est le corollaire du premier principe sur le mérite.

La satisfaction est toujours proportionnelle au mérite et à la grâce. Les trésors méritoires de Marie, augmentés sans interruption depuis l'instant de sa conception immaculée jusqu'à l'heure de son bienheureux trépas, sont vraiment insondables. Il en est de même de ses richesses satisfactives. Et, comme elle n'a jamais eu à expier pour elle-même, tous ses biens sont devenus notre héritage, et ils sont tombés dans le domaine de l'Église,

qui nous les applique par les indulgences.

Remarquons que l'excellence de la personne en Marie relève singulièrement la valeur des actes. Cette maternité ineffable qui la porte si près de Dieu, lui forme, nous l'avons dit (1), une dignité d'un ordre à part, et tout ce qui procède d'une Mère de Dieu, mérites ou satisfactions, a une perfection qui ne se retrouvera jamais dans aucun des justes.

Souvenons-nous aussi qu'elle offre à la Trinité un sacrifice infiniment propitiatoire. L'acte sublime par excellence dans une vie toute tissée d'héroïsme, fut le don de son Fils unique pour le salut du genre humain. Plus généreuse et plus forte qu'Abraham, elle renouvela constamment cette offrande : dès l'heure où l'enfant est né, d'une manière plus solennelle au jour de la Présentation au temple. La victime est déjà vouée à l'immolation, et voilà pourquoi dès ce moment le vieillard Siméon annonce la passion du Fils avec celle de la Mère. L'holocauste officiel et définitif se fait sur le Golgotha. On a pu dire

(1) Voir 1^{re} partie, ch. v, § II.

que Marie fut prêtre au pied de la croix : elle achève ce sacrifice dont nous avons dit qu'il lui coûta toutes les douleurs de la nature et de la grâce. Elle-même, dit saint Bonaventure, offre pour nous ce Fils unique qui lui est incomparablement plus cher que sa propre vie (1). Elle est victime avec lui. Il y a là deux autels élevés par un même amour, deux innocentes victimes qui s'immolent mutuellement. C'est une pensée familière aux saints Docteurs ; ils contemplent au Calvaire deux autels : l'un sur lequel le corps de Jésus, suspendu à la croix, est offert par la passion, l'autre sur lequel l'âme de la Vierge est transpercée par la compassion. Un glaive de douleur va du Fils à la Mère pour faire à tous deux une blessure de feu ; les déchirements du Cœur de Jésus retentissent dans le Cœur de Marie pour revenir avec une force plus grande ébranler de nouveau l'âme d'où ils étaient partis.

Pour apprécier ce pouvoir satisfactoire, il faudrait bien comprendre ce que fut la compas-

(1) « Filium suum quem multo plus se amavit nobis dedit et pro nobis obtulit. » *Serm. I de B. V.*

sion de la Sainte Vierge. Qu'on se rappelle ce que nous avons dit de son amour pour son Fils (1), que l'on considère son désir intense de procurer la gloire de Dieu et de sauver les âmes, ses indicibles angoisses à la vue des péchés du monde, à la pensée que tant d'ingrats refuseront de profiter de la Passion, et que tant de souffrances seront inutiles. Qui donc a jamais exploré la profondeur de la blessure que lui cause le fer mystérieux du Golgotha ? La tribulation, dit saint Augustin (2), était désignée sous le nom du glaive qui transperça, par la violence de la douleur, son âme maternelle. Ce que les clous et la lance produisaient sur la chair du Christ, ajoute saint Bernard, l'amour maternel le faisait dans l'âme de la Vierge (3). Saint Laurent Justinien dit avec beaucoup de justesse que le Cœur de Marie fut le miroir très limpide de la Passion du Christ (4). Tous les coups, toutes les blessures, toutes les douleurs du Fils sont représentées, reproduites,

(1) Voir 1^{re} partie, ch. III, § III.

(2) *Epist.* XIX.

(3) *Sermo de Passione.*

(4) *De pugna triumphali Christi.*

vécues à nouveau dans le cœur de la Mère. D'anciens auteurs expliquaient dans leur langage naïf et exquis, qu'entre le Christ et la Vierge il y a plus de sympathie qu'entre les deux yeux d'un même corps, qu'entre deux lyres dont l'une résonne dès que l'autre a vibré ; et que, ainsi, toutes les souffrances du Crucifié ont leur répercussion très vive dans l'âme compatissante qui est transpercée avec lui.

Comme Adam et Ève furent coopérateurs dans une même faute, le Christ et Marie sont associés dans une même passion et une même réparation. Tous les deux sont martyrs. Or, il est incomparablement plus grand et plus beau d'être martyr avec le Christ que d'être martyr pour lui : *Plus est esse commartyrem Christi quam esse martyrem Christi* (1). « Quelle qu'ait été la cruauté exercée sur les corps des martyrs, dit saint Anselme, elle était légère, ou plutôt elle n'était rien, comparée à la cruauté de la passion de Marie. Saint Bernardin de Sienne dit que la douleur de la Sainte Vierge a été si grande que,

(1) GUILLELMUS ABBAS, *In Cantic.*, III.

si elle était divisée et partagée entre toutes les créatures capables de souffrir, celles-ci périraient à l'instant. Un ange révéla à sainte Brigitte que, si Notre Seigneur n'avait pas soutenu miraculeusement sa Mère, elle n'aurait pu conserver la vie pendant son martyre. Il serait facile de multiplier de semblables passages tirés tant des révélations des saints que des docteurs de l'Église (1) ».

Marie a donc enduré pour nous, sur le Calvaire, ces douleurs de l'enfantement dont elle fut préservée en donnant le jour à son divin Fils. La naissance que nous lui devons est une rançon qu'elle a payée avec ses larmes et ses souffrances. Oui, si elle est immolée avec le Christ, elle satisfait avec lui ; martyre comme lui, elle est son aide dans l'œuvre rédemptrice. Tous les deux devant le Père Éternel, ils se partagent les rôles pour ce grand œuvre de la rédemption humaine ; ils établissent ensemble le testament inviolable de notre réconciliation. Marie s'immole au Christ en esprit, et intercède pour le salut

(1) Le P. FABER, *Le Pied de la Croix*, p. 9.

du monde ; le Fils implore et obtient grâce pour nous ; le Père pardonne (1).

Je comprends que les docteurs de l'Église appellent Marie la rédemption des captifs, le salut de tous les hommes (2) ; la mère et la réparatrice du genre humain (3) ; considérations et formules diverses qui aboutissent à la même conclusion : elle a expié pour nous, et elle peut faire valoir pour notre salut dans l'ordre de la satisfaction le droit souverain de convenance, partout où le Christ invoque le droit de justice : *Maria satisfacit de congruo ubi Christus de condigno*.

(1) « Dividunt coram Patre inter se Mater et Filius pietatis officia et miris allegationibus muniunt redemptionis humanæ negotium, et conduunt inter se reconciliationis nostræ inviolabile testamentum. Maria Christo se spiritu immolat et pro mundi salute obsecrat, Filius impetrat, Pater condonat. » ARNOLDUS CARNOTENSIS, *De Laudib. B. V.*

(2) « Captivorum redemptio et omnium salus ». S. EPIREM, *Orat. ad Virg.*

(3) « Genitricem, reparatricem sæculi ». S. LAURENT. JUSTINIANUS, *Sermo De nativitat. Virg.*



CHAPITRE TROISIÈME

Le pouvoir d'intercession. — Si toutes les grâces sans exception, nous viennent par Marie. Le sentiment des docteurs et des théologiens.

La doctrine catholique définie au concile de Trente (1) est que les saints une fois admis à régner avec le Christ dans le ciel, offrent à Dieu leurs prières pour les hommes, qu'il nous est utile de les invoquer et de recourir à eux dans nos besoins. Jésus-Christ seul est l'intercesseur nécessaire et principal, mais ce n'est pas lui faire injure que de lui présenter nos requêtes par sa Mère ou ses amis. Comme tout mérite s'appuie sur ses mérites et toute expiation sur ses satisfactions infinies, ainsi aucune intercession n'a de valeur que par lui. Il est toujours implicitement

(1) Sess. XXV.

invoqué, lors même que notre demande ne s'adresserait qu'à un saint. Aussi bien l'Église conclut-elle ses prières et ses oraisons par cette formule d'autant plus éloquente qu'elle est plus souvent répétée : Par Jésus-Christ, Notre Seigneur.

Coopératrice du Christ pour l'acquisition des grâces, Marie doit lui rester unie pour la distribution de ces mêmes biens, car ce dernier rôle est une conséquence du premier. Pour simplifier la question, nous parlerons seulement du temps qui suivit l'Assomption glorieuse. Est-il vrai que toutes les grâces accordées depuis lors, ou qui seront accordées à l'humanité jusqu'à la fin des siècles, aient dû ou devront passer par les mains de notre Mère ? On peut concevoir plusieurs hypothèses. Ou bien on a prié explicitement la Sainte Vierge, et dans ce cas il est naturel que la faveur sollicitée nous soit venue par sa médiation. Ou bien on s'est adressée à quelqu'un des saints, lequel s'est fait notre intermédiaire auprès de la Reine, et ici encore c'est elle qui a obtenu la grâce ; elle est toujours implicitement invoquée dans toute

prière. Ou enfin le secours céleste nous a été conféré sans aucune demande de notre part, comme la première grâce, et les illuminations ou les inspirations qui, si souvent dans le cours de notre vie, préviennent l'intelligence et la volonté, ou comme ces mouvements pieux qui sont acceptés librement mais que nous n'avons pas sollicités. Même pour ces faveurs, nous admettons la médiation de Marie. Ce n'est pas d'une manière générale que la vie divine nous est communiquée par elle : chaque grâce en particulier et pour chacun des hommes, qu'elle soit l'aumône mendrée par nos prières, qu'elle soit le don prévenant accordé sans demande, est due à l'intercession actuelle de la Sainte Vierge ; même la grâce sacramentelle, car c'est la Mère de Dieu qui nous procure les ministres du sacrement et les dispositions pour recevoir avec fruit le rite sacré. C'est dans le sens le plus absolu que nous entendons notre thèse : aucune grâce, aucune sans exception, ne descend du ciel sur la terre sans avoir passé par les mains de Marie, c'est-à-dire par sa médiation actuelle.

Les Pères et les anciens théologiens, sans s'être posé la question en ces termes, ont laissé dans leurs écrits la substance de cet enseignement. Au xvii^e siècle, Théophile Raynaud examine *ex professo* cette opinion, qu'il appelle pieuse mais qu'il n'adopte pas. Le jansénisme s'efforce de créer un courant contraire à cette croyance. Un savant du xviii^e siècle, Muratori, la combat au nom de la dévotion bien réglée ; il est réfuté par saint Alphonse. Trombelli, qui a élevé pourtant un beau monument théologique à la gloire de Marie, n'ose pas embrasser ce sentiment ; il semble plutôt se laisser émouvoir par les raisons contraires (1). Au xix^e siècle, qui fut le siècle de Marie, la croyance des âmes pieuses est devenue la doctrine à peu près commune des théologiens.

Avant de prouver notre proposition, il nous faut éclaircir une question préalable. Pour que Marie intercède dans chacun des cas et pour chacune des grâces, il faut qu'elle connaisse les prières, les besoins, les intérêts de

(1) Cf. MIGNE, *Summa aurea de laudibus Beatissimæ Virginis*, au commencement du tom. IV.

tous et de chacun des hommes. Cette science en jouit-elle ? Oui, croyons-nous, s'il s'agit des faveurs accordées depuis l'Assomption. C'est un principe, admis par tous les théologiens et qu'il n'est pas besoin de prouver pour le moment, que, au ciel, les bienheureux ont droit à la connaissance de tout ce qui peut les intéresser ici-bas à raison de leur office, de leur rôle, de leurs relations avec nous : tout cela fait partie de leur béatitude, et nous n'appellerions pas bonheur parfait un état qui ne rassasierait point des désirs si légitimes. Un fondateur d'ordre voit les luttes et les triomphes de sa famille spirituelle ; un père et une mère, les besoins de leurs enfants. Marie est mère pour tous les hommes d'une maternité très effective qui s'accomplit par la grâce. Il faut bien qu'elle connaisse tout ce qui a rapport à cette vie surnaturelle qu'elle est chargée de nous donner et d'entretenir : les actes bons qui la développent, les fautes qui la diminuent ou la détruisent, et par là même toutes nos pensées et tous nos désirs ; les dangers qui la menacent et les secours qui doivent la protéger, et par là même tous

nos besoins, toutes nos tentations, toutes les grâces qui nous sont utiles ou nécessaires. Cette science universelle, très précise et très certaine, qui s'étend à chaque détail de notre destinée, est un apanage de la maternité divine, elle entre dans la notion même des droits et des devoirs que la Vierge a envers nous : tout cela l'intéresse, parce qu'elle est notre mère.

Or, si elle voit nos nécessités, nul doute qu'elle puisse et veuille y porter remède. Il suffit à une mère de soupçonner les besoins de son enfant, pour qu'elle essaie de les soulager. Et, comme ici la prière est toujours efficace et les désirs toujours exaucés, nous en avons assez pour conclure que tous les secours surnaturels nous arrivent par cette intercession. Toute cette doctrine peut se résumer et se prouver en trois mots : Marie connaît toutes les grâces dont nous avons besoin, parce qu'elle est notre mère ; donc elle les demande, parce qu'elle est toute bonne ; donc elle les obtient, parce qu'elle est toute-puissante.

Telle est la pieuse croyance, que nous embrassons sans hésiter, tout en déclarant que

les opinions sont libres sur ce point. Voyons quelle en est la valeur théologique. Cette proposition n'est pas nouvelle ; nous allons trouver dans l'antiquité chrétienne le germe de cette doctrine.

« Personne, s'écrie saint Germain de Constantinople, ne reçoit les dons de Dieu que par vous, ô très pure ; à personne n'est accordée la grâce divine que par vous, ô très honorée ! » (1)

Saint Pierre Damien déclare que la Vierge tient en ses mains toutes les richesses des miséricordes divines : *In manibus tuis sunt thesauri miserationum Domini* (2). Dire qu'elle est la trésorière universelle, n'est-ce pas proclamer que toutes les grâces doivent passer par sa médiation ? Et il ne s'agit pas là d'une intercession restreinte comme celle des autres saints, car l'illustre docteur ajoute qu'à la Mère de Dieu seule est réservé un tel privilège : *Sola electa es cui gratia tanta concedatur*.

Saint Anselme, pour bien faire comprendre que Marie est invoquée implicitement dans

(1) Homil. in. S. M. Zonam, n^o 5. (2) Serm. I. De Nativit.

toute prière et qu'aucun secours ne peut nous arriver sans son intervention, lui dit : « O Vierge, si vous gardez le silence, aucun autre saint ne peut ni prier ni nous aider ; dès que vous intercédez, les autres peuvent et prier et nous secourir » (1).

Mais c'est surtout saint Bernard qui a mis cette doctrine en lumière. « Dieu, dit-il, a déposé en Marie la plénitude de tout bien : tout ce que nous avons d'espérance, de grâce, de salut, dérive d'elle. Enlevez l'astre qui éclaire le monde, où donc est le jour ? Enlevez Marie, l'étoile de la mer, de ce vaste et spacieux océan où s'agitent les humains, que reste-t-il ? Nous voilà enveloppés dans l'obscurité et l'ombre de la mort, dans les ténèbres les plus épaisses. Honorons donc Marie du plus profond de notre cœur, du plus intime de nos affections, de tous nos vœux, car telle est la volonté de Celui qui a voulu que nous ayons tout par Marie » (2). Et ailleurs : « Dieu a décrété que rien ne nous arriverait sans avoir

(1) « *Tu tacente nullus orabit, nullus juvabit ; te orante omnes orabunt, omnes juvabunt* ». *Orat. 45 ad B. V.*

(2) *Sermo de Aquæductu.*

passé par les mains de Marie : *Nihil nos habere voluit quod per Mariæ manus non transiret* » (1).

C'est à peu près dans les mêmes termes que s'exprime le B. Albert : « La distributrice universelle de tous les biens. *Omnium bonitatum universaliter distributiva* » (2).

Nous allons puiser dans saint Thomas le même enseignement : « La bienheureuse Vierge est appelée pleine de grâce, parce qu'elle répand cette vie divine sur tous les hommes : *quantum ad refusionem in omnes homines*. C'est déjà beaucoup de posséder la grâce qui suffit au salut d'un grand nombre d'âmes, c'est le degré suprême d'avoir la grâce qui suffit au salut de tout le genre humain. Tel est le privilège du Christ et de sa Mère. Dans tout péril vous pouvez obtenir d'elle le salut ; pour toute œuvre de vertu vous pouvez avoir son secours. Elle dit elle-même dans l'Écriture (*Eccli. xxiv, 25*) : En moi réside toute espérance de vie et de vertu » (3). Ainsi, d'a-

(1) Serm. 3, in *Vigil. Domini*, num. 10.

(2) Q. Q. *Super Missus est*, q. XXIX.

(3) Comment. in *Salutationem Angelicam*.

près le Docteur Angélique, Marie *peut* nous obtenir tout secours pour pratiquer toute vertu, éviter tout péril, vaincre toute tentation, c'est-à-dire tout l'ensemble des biens surnaturels. Saint Thomas ne parle pas ici d'une puissance stérile ou indifférente, il sait trop bien que pour la Mère des hommes *pouvoir* c'est *faire*. Si elle *peut* nous procurer toutes les grâces, concluons que, en réalité, elle *veut* les obtenir et les obtient.

Voici le témoignage très explicite de saint Bernardin de Sienne : « Telle est l'économie des grâces qui descendent sur le genre humain : Dieu en est la source universelle, le Christ le médiateur universel, Marie la distributrice universelle. La Vierge, en effet, est le cou mystique de notre tête divine ; c'est par cet organe que les dons célestes sont communiqués au reste du corps. Voilà pourquoi il est dit de Marie dans le Cantique (vii, 4) : « Votre cou est semblable à une tour d'ivoire » (1). Et ailleurs : « Marie a la beauté de la lune. Elle dispense à ses amis la lumière

(1) Serm. 10, in *Quadragesimali*.

de la divine sagesse et la rosée céleste. Aussi pouvons-nous dire avec saint Bernard : « Aucune grâce ne descend du ciel sur la terre sans passer par les mains de la glorieuse Vierge ». Et avec saint Jérôme : « La plénitude des grâces est dans le Christ comme dans la tête d'où toute grâce procède, en Marie comme dans le cou mystique qui transmet les énergies de la tête ». Voilà pourquoi Salomon disait de la Vierge en parlant au Christ : « Votre cou est semblable à une tour d'ivoire ». De même que dans l'ordre physique les influences de la tête traversent, pour arriver aux membres, l'organe qui réunit la tête au corps, ainsi c'est par Marie que les énergies de la grâce descendent de la tête, le Christ, au corps spirituel, et en particulier aux amis et dévots de cette auguste Reine » (1).

Gerson est du même avis : « O vous qui êtes la Mère de la grâce, la Vierge illustre par les mains de laquelle nous arrivent, au témoignage de saint Bernard, tous les biens qui nous sont accordés, vous qui êtes riche

(1) *De glorioso nomine Virginis Mariæ.*

pour tous ceux qui vous invoquent, nous vous implorons en vous saluant, nous vous saluons en vous implorant » (1).

Suarez s'est fait le champion de cette doctrine (2) ; Véga l'enseigne expressément et l'appuie sur de nombreuses autorités (3). Contenson l'expose en un langage aussi pieux que théologique : « En prononçant cette parole : Voici votre mère, le Christ semble dire : De même que personne ne peut être sauvé que par le mérite de ma Croix, personne ne participe aux fruits de mon sang que par l'intercession de ma Mère. Celui-là seul sera regardé comme le fils de mes douleurs qui aura Marie pour mère. Mes blessures sont des sources éternelles de grâce, elles restent toujours ouvertes ; mais ces flots n'arrivent aux âmes qu'en suivant le conduit et le canal qui est Marie. On m'invoque en vain comme père si on ne veut pas honorer Marie comme mère (4).

(1) *Sermo in Cœna Domini.*

(2) *De Mysteriis Vilæ Christi*, d. 23, sect. 3, § 5.

(3) *Theol. Mariana*, palæstra, xxix, certamen iv.

(4) *Theol. Mentis et Cordis*, lib. x, dissert. iv, cap. 1, *quarlus excessus.*

— « Cherchons donc la grâce, mais par la Sainte Vierge, car telle est la volonté de Dieu : il a décrété que tout don nous arriverait par Marie, et il a déposé en elle la plénitude de tout bien (1) ». — « La Vierge est appelée le complément de la Trinité pour diverses raisons, et l'un de ces motifs, c'est que tous les bienfaits qui dérivent de la Trinité sur nous doivent nous être appliqués par les prières de la Mère de Dieu. De là cette expression que les Pères aiment à employer : Marie veine de la Trinité, veine du salut. Comme le sang, qui est la vie de la chair, circule par les veines, la grâce, vie de l'âme, descend et remonte par Marie. Saint Bernard (serm. 98) a résumé admirablement cette doctrine : « La Vierge, dit-il, a su se faire tout à tous, aux sages et aux insensés, se constituant leur volontaire débitrice par son abondante charité. A tous elle ouvre le sein de sa miséricorde, afin que tous reçoivent de sa plénitude : les captifs, la délivrance ; les malades, la guérison ; les affligés, la consolation ; les pécheurs, le pardon ; les justes, la grâce ; les anges, la joie ; à la

(1) *Ibid*, dissert. vi, cap. 1, *reflexio*, in fine.

Trinité toute entière elle donne une gloire nouvelle, à la personne du Fils la chair de l'humanité. De la sorte, aucun n'échappe à sa douce chaleur. Puis donc que cette plénitude s'épanche sur toutes choses, la Vierge est appelée à bon droit le complément de la Trinité » (1).

Écoulons maintenant le B. Grignon de Montfort (2) : « Dieu le Fils a communiqué à sa Mère tout ce qu'il a acquis par sa vie et sa mort, ses mérites infinis et ses vertus admirables, et il l'a faite trésorière de tout ce que son Père lui a donné en héritage ; c'est par elle qu'il applique ses mérites à ses membres, qu'il communique ses vertus et distribue ses grâces. C'est un canal mystérieux, c'est son aqueduc, par où il fait passer doucement et abondamment ses miséricordes.

« Dieu le Saint-Esprit a communiqué à Marie, sa fidèle épouse, ses dons ineffables, et il l'a choisie pour la dispensatrice de tout ce qu'il possède : en sorte qu'elle distribue à qui

(1) *Ibid*, dissert. vi, cap. II, speculat. II, circa finem.

(2) *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, première partie, ch. I^{er}.

elle veut, autant qu'elle veut, comme elle veut et tant qu'elle veut, *tous ses dons et toutes ses grâces, et il ne se fait aucun don céleste qui ne passe par ses mains virginales*. Car telle est la volonté de Dieu, qui a voulu que nous ayons tout par Marie ».

Bossuet va nous résumer à sa grande manière cette haute théologie : « Dieu ayant une fois voulu nous donner Jésus-Christ par la Sainte Vierge, les dons de Dieu sont sans repentance (1), et cet ordre ne change plus. Il est et sera toujours véritable, qu'ayant reçu par sa charité le principe universel de la grâce, *nous en recevions encore par son entremise les diverses applications dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne*. Sa charité maternelle ayant tant contribué à notre salut dans le mystère de l'Incarnation, qui est le principe universel de la grâce, *elle y contribuera éternellement dans toutes les autres opérations, qui n'en sont que des dépendances* » (2).

Saint Alphonse a traité longuement, dans

(1) Rom. xi, 29.

(2) Edition LEBARQ, tome V, p. 609.

Les gloires de Marie (1), cette question, qui lui est particulièrement chère, et il a répondu aux attaques dirigées contre une si pieuse et si solide doctrine.

De nos jours ce sentiment est devenu commun. Qu'il suffise de citer le P. Petitalot (2), M. Sauv   (3), le P. de la Broise (4), le P. L  picier (5), le P. Terrien, lequel donne la liste compl  te des partisans de la pieuse croyance (6).

Il nous reste    prouver notre th  se par l'enseignement de l'  glise et les raisons de la th  ologie.

(1) Premi  re partie, ch. 5, et deuxi  me partie, discours 5.

(2) *La Vierge M  re*, chap. xvi.

(3) *J  sus intime*, tome III, p. 284.

(4) *  tudes* publi  es par des PP. de la Compagnie de J  sus, mai 1896.

(5) *Tractatus de Beatissima Virgine Maria*, p. 404 et seqq.

(6) *La M  re des hommes*, liv. VII, ch. III, ch. IV. — Voir aussi dans les *  tudes*, 5 mars 1903, un article du P. Bainvel sur ce m  me sujet. Ce travail a depuis paru en brochure.

CHAPITRE QUATRIÈME

Les preuves de la thèse : le sentiment de l'Église et les raisons théologiques

Nous avons d'abord les déclarations des Souverains Pontifes. Bien que ce ne soit pas une définition dogmatique, cet enseignement officiel et solennel ne saurait proposer ni recommander aux fidèles une doctrine qui n'aurait pas de fondement solide dans la tradition, disons plus, qui n'exprimerait pas la croyance générale du catholicisme. Qu'il suffise de rapporter deux témoignages. Benoît XIV, au début de la célèbre bulle *Gloriosæ Dominæ*, proclame que « Marie est comme le céleste canal par lequel descendent dans le sein des infortunés mortels les eaux de toutes les grâces et de tous les dons ». Léon XIII est plus explicite encore. Il expose ainsi l'écono-

mie du Rosaire : « Vient d'abord, comme il est juste, l'Oraison dominicale, la prière à notre Père des cieux. A peine l'avons-nous invoqué en sublimes accents que, de son trône, notre prière descend et se tourne suppliante vers Marie, tout naturellement, en vertu de cette loi de conciliation et de supplication si bien formulée par saint Bernardin de Sienne (1) : toute grâce accordée aux hommes arrive jusqu'à eux par trois degrés parfaitement ordonnés : Dieu la communique au Christ, du Christ elle passe à la sainte Vierge, et des mains de Marie, elle descend jusqu'à nous (2) ».

Entendons bien ce que signifient ces degrés. S'il s'agit de la production physique des grâces, Dieu les verse directement dans l'âme, bien que l'Humanité du Christ en soit l'instrument efficace ; mais dans la causalité morale il y a un ordre et un procédé pleins d'harmonie. Dieu voit et exauce l'intercession de Jésus-Christ, le Christ voit et exauce

(1) Serm. VI, *in fest. B. M. V.*, a. 1, c. 2.

(2) Encyc. sur le Rosaire, *Jucunda semper*, 8 septembre 1894.

les prières de Marie, et la Vierge, soit qu'elle ait été, au moins implicitement, invoquée, soit d'elle-même, pourvoit à nos besoins et nous fait parvenir les célestes bienfaits : tout don divin nous arrive par son intercession.

En second lieu, la liturgie : elle traduit en acte la croyance de l'Église, et l'on a pu dire, avec le pape saint Célestin, que le dogme et la prière ont une même loi : *Lex supplicandi statuit legem credendi*. Or l'office liturgique rappelle fréquemment cette intercession universelle ; il insinue que Marie est chargée de présenter au Christ nos prières : *Sumat per te preces*, et de secourir les chrétiens dans toutes leurs nécessités : « Sainte Marie, secourez les infortunés, fortifiez les pusillanimes, consolez ceux qui pleurent, priez pour le peuple, intervenez en faveur du clergé, intercédez pour les vierges : que tous éprouvent l'efficacité de votre assistance (1) ».

Pour bien montrer qu'elle attend toutes les grâces de la médiation de Marie après celle du Christ, l'Église veut que, au commence-

(1) Prière de l'office tirée de saint Augustin, serm. 18, *De sanctis*.

ment et à la fin de chaque heure, de même qu'au commencement et à la fin de l'office tout entier, l'*Ave Maria* soit récité après le *Pater*. Cette pratique fournit un argument que le R. P. de la Broise propose en ces termes : « Le moyen dont se sert l'Église pour rappeler que Notre Seigneur est médiateur universel et que toute grâce vient par lui, c'est de présenter à Dieu par lui toutes ses prières. En effet, dans toute prière liturgique, la médiation de Notre Seigneur est indiquée au moins par le *Pater* que nous avons appris de lui et que nous récitons avec lui, et par la conclusion des oraisons. De même l'Église, dans son office quotidien, ne présente à Dieu aucune prière sans avoir recours secondairement à l'intercession de Marie. N'insinue-t-elle pas que cette intercession, d'un ordre inférieur à celle du Christ, est cependant, elle aussi, une intercession universelle et nécessaire ? (1) »

Une autre preuve de cette croyance, c'est la dévotion du Rosaire. L'Église, par sa pratique générale et quotidienne, par l'enseignement répété de ses Pontifes, nous recommande ins-

(1) *Études*, mai 1896, p. 29.

tamment le Rosaire, qui est la plus haute puissance d'invocation à Marie. Tandis que les nations frémissaient et que les sociétés semblaient chanceler sur un sol flottant, tandis que les hommes politiques s'interrogeaient avec angoisse, Léon XIII publiait chaque année une humble encyclique sur le Rosaire, et il était sûr d'avoir trouvé le vrai remède aux maux de notre époque, lui, le grand théologien qui a sondé toutes les profondeurs du christianisme, le grand homme d'État qui a vu tous les besoins et toutes les aspirations des temps nouveaux. Pourquoi cette insistance à prier l'auguste Vierge ? pourquoi ce mois solennel dans toute la catholicité, maintenu également par Pie X ?

Pourquoi ces *Ave* répétés dans les circonstances les plus critiques et les dangers les plus pressants ? N'est-ce pas un indice que l'Église attend tout de Marie, même dans les causes difficiles et comme désespérées ? Et, si l'Église reconnaît que les secours les plus efficaces et les plus extraordinaires lui arrivent par cette médiation de la Mère de miséricorde, ne laisse-t-elle pas entendre qu'il doit

en être ainsi, à plus forte raison, de tous les autres dons particuliers et de toutes les grâces communes ? Cette grandiose supplication de l'Église universelle par le moyen du Rosaire constitue pour notre thèse un argument de première valeur. C'est bien ainsi, semble-t-il, que l'a compris Léon XIII dans l'encyclique déjà citée. Après avoir rappelé que la grâce nous arrive par trois degrés : de Dieu au Christ, du Christ à Marie, de Marie à nos âmes, il ajoute : « Or, par la récitation du Rosaire, nous nous arrêtons plus volontiers, en quelque sorte avec plus de bonheur, sur le troisième de ces degrés, qui ont chacun leur caractère. Par la Salutation angélique répétée par dizaines, nous prenons force et confiance pour gravir les deux autres degrés, pour arriver par Jésus-Christ à Dieu, son Père. Cette même salutation, nous la répétons si souvent à Marie pour que notre pauvre et faible prière se pénètre, se fortifie de la confiance nécessaire, lorsque nous la supplions de prier Dieu pour nous comme en notre nom à tous ».

Abordons les preuves théologiques. La première est tirée de l'Évangile. Dans toutes les

circonstances solennelles où Jésus-Christ a distribué la grâce durant sa vie mortelle, il a voulu que ce fût par l'intermédiaire de Marie : c'est par elle qu'il sanctifie le Précurseur, par elle et à sa prière qu'il raffermir la foi des Apôtres au miracle de Cana, par elle qu'il confirme dans la grâce l'apôtre Jean sur le Calvaire lorsque ses lèvres laissent tomber la grande parole : Voici ton fils, voici ta mère.

Ces trois scènes résument toute l'économie surnaturelle. Les opérations principales du salut se ramènent à trois séries de grâces : la vocation à la foi qui est le premier pas, la justification qui fait notre progrès, la persévérance qui conclut le voyage. Or, d'après l'interprétation traditionnelle si bien exposée par Bossuet, la grâce de la vocation nous est figurée par la soudaine illumination que reçoit le saint Précurseur dans les entrailles de sa mère. La justification est représentée dans les noces de Cana en la personne des Apôtres, qui furent établis dans la foi et la grâce à la vue de ce grand miracle. Saint Jean, le disciple chéri, qui suivit avec Marie Jésus-Christ jusque sur la Croix, représente

au Calvaire les enfants de miséricorde et de grâce, d'adoption et de prédestination éternelle, fidèles compagnons du Sauveur Jésus, qui persévèrent avec lui jusqu'à la fin (1).

En se servant de sa Mère pour communiquer ces trois formes du salut, le Christ nous donne à entendre que tous les autres secours devront passer par elle, puisqu'ils ne sont que des conséquences, des dépendances, des applications de ces trois grâces fondamentales. D'où nous concluons, avec le profond théologien qu'est Bossuet, que la charité de Marie est « un instrument *général* des opérations de la grâce », c'est-à-dire une cause universelle qui concourt à tous et à chacun des effets du salut.

Après l'Ascension, Notre Seigneur veut que l'effusion du Saint-Esprit soit faite par l'intermédiaire de l'auguste Vierge. Il nous enseigne par ce mystère quelle sera l'économie des grâces dans toute la suite des temps. La Pentecôte était l'image de tout ce que Dieu doit opérer dans les âmes jusqu'à la

(1) Serm. sur la Conception de la Vierge, édit. LEBARQ, t. V, p. 609 et suiv.

consonnation des siècles. Jésus-Christ conservera dans la distribution de ses dons l'ordre qu'il établit à l'origine de son Église ; car toutes les autres grâces sont des conséquences et comme des applications particulières du sacre grandiose qui a sanctifié et confirmé l'Église naissante. Or cette première effusion des grâces au Cénacle s'est faite par Marie ; donc, jusqu'à la fin des temps, les dons de Dieu seront transmis par elle. « Le mystère de la Rédemption ne sera achevé, dit Léon XIII, que lorsque sera venu le Saint-Esprit promis par le Christ ; c'est pourquoi voici Marie présentée à notre admiration au milieu du Cénacle. Elle est là entourée des Apôtres, priant pour eux, avec l'inénarrable gémissement de son âme, hâtant l'avènement parfait du Paraclet, don suprême du Christ, trésor, source précieuse, qui jamais ne tarira » (1).

Une autre raison décisive se tire de la doctrine que nous avons précédemment exposée sur les mérites et les satisfactions de la Sainte Vierge : le pouvoir d'intercession va de pair

(1) *Encyc. Jucunda semper*, 8 septembre 1894.

avec la valeur méritoire ou expiatoire, car il dérive, aussi bien que celle-ci, de l'état de grâce et de la dignité de la personne. La médiation du ciel s'appuie sur les mérites acquis ici-bas. Puisque en Marie la puissance du mérite et celle de la satisfaction atteignent, à un titre secondaire, tout ce que Jésus-Christ a obtenu comme cause principale et en rigueur de justice, il est convenable que l'intercession secondaire de la Mère des chrétiens, s'étende aussi loin que l'intercession principale du Sauveur, c'est-à-dire à toutes les grâces sans exception. Oui, il semble juste que le rôle de la Vierge dans la distribution des grâces corresponde entièrement à celui qu'elle a eu autrefois dans leur acquisition. Elle nous les a toutes méritées secondairement et en union avec son Fils ; elle doit nous les distribuer toutes, quoique par une médiation secondaire et en union avec Jésus.

On a objecté que Marie a pu mériter sans nous connaître, tandis que le rôle de distributrice demande une connaissance intime et détaillée de tous les hommes et de tous leurs besoins.

Nous rappellerons d'abord que, dans l'Ancien Testament, les grâces ont été données comme à crédit, en vertu des mérites futurs du Rédempteur et de sa Mère. L'efficacité méritoire de la Vierge s'est donc étendue par anticipation aux anciens justes, comme elle devait atteindre tous les appelés de la nouvelle loi. Quant à son intercession elle a déjà été toute-puissante même pendant la vie mortelle ; nous croyons que ses prières ont attiré les dons du ciel sur les Apôtres et les premiers fidèles ; mais est-il nécessaire qu'elle connût déjà toutes les âmes humaines dans toutes leurs conditions et avec tous leurs besoins ? De vénérables mystiques ont pensé qu'elle reçut cette connaissance par des révélations particulières. Ne pouvait-elle cependant pas prier pour les hommes sans les connaître tous en détail ? Quoi qu'il en soit, elle a eu cette science plénière à partir de son couronnement au ciel, car tout cela est un apapage de sa béatitude, ainsi que nous l'avons exposé plus haut. Entendue des grâces conférées après l'Assomption, la thèse échappe aux difficultés. De même donc que pendant sa vie

la Sainte Vierge a concouru avec le Christ à l'acquisition des trésors du salut, ainsi est-elle chargée au ciel de nous les distribuer : connaissant tous nos besoins, elle *peut*, elle *veut* pourvoir à tous. Redisons-le encore, elle connaît toutes les grâces dont nous avons besoin, parce qu'elle est notre mère ; elle les demande parce qu'elle est toute bonne ; elle les obtient, parce qu'elle est toute-puissante.

Notre Seigneur ayant décrété que sa Mère lui serait unie dans l'œuvre de la Rédemption, il est naturel qu'elle lui reste associée encore au ciel pour l'œuvre de la sanctification, qui en est l'effet et le complément. L'Incarnation n'a pu se réaliser sans son acceptation formelle et précise ; les suites, le prolongement de l'Incarnation, les dons surnaturels, le salut, doivent dépendre aussi de son consentement actuel et sans cesse renouvelé. L'influence est donc continuelle, et s'applique à tous les effets : grâces des pensées pures, des désirs généreux, des énergiques résolutions, des œuvres saintes, des sublimes héroïsmes, des divins enthousiasmes, tout dérive de cette intercession universelle. La vie du corps requiert l'ac-

tion de l'atmosphère, la vie surnaturelle ne se maintient que par la double efficacité du Christ et de la Vierge : ils sont l'un et l'autre, l'atmosphère embaumée où respire notre âme.

La raison fondamentale, c'est le titre de Mère des hommes. La fécondité virginale de Marie s'exerce sur le corps mystique aussi bien que sur le corps naturel du Christ ; l'enfantement spirituel n'est que le complément de la maternité divine. L'office de la mère, dans l'ordre surnaturel, n'est pas seulement de donner la vie, mais aussi de la conserver, de l'entretenir, de la fortifier. L'existence physique, une fois communiquée, peut se développer par le jeu normal de la nature, les soins maternels ne sont pas continuellement indispensables. La vie du salut, pour grandir, exige une influence immédiate et continuelle d'en haut ; pour tout acte méritoire, ou même salutaire, il faut une nouvelle énergie, un nouveau mouvement, une grâce actuelle. Si Marie est vraiment et entièrement notre Mère, elle doit nous communiquer chacun de ces mouvements qui accroissent nos forces surnaturelles, chacune de ces énergies vitales qui font arriver l'âme

à sa maturité, en un mot, chacune de ces grâces qui développent la vie.

Or, il est bien vrai que Marie est entièrement mère, toute mère, *tota mater* : de toute son âme, de tout son cœur, de toutes ses tendresses, de toutes ses joies, de toutes ses douleurs. Toute mère pour nous tous, pour toujours, pour tout ce qui a rapport à notre vie. Après nous avoir engendrés au prix d'un si cruel martyre, elle n'abandonne pas ses enfants, ce sont des christs qu'elle est chargée de façonner, et comme cette formation ne s'achève qu'au dernier instant du pèlerinage terrestre, notre Mère est continuellement occupée à donner, à conserver, à protéger, à développer tout ce que nous avons de vie surnaturelle. Or, c'est en nous procurant toutes et chacune des grâces, qu'elle sera toute mère, entièrement mère, dans l'ordre du salut. Essayez de soustraire quelques-uns de ces dons à son intercession et à ses mérites, vous avez amoindri sa maternité. Mais cela n'est point permis : il est trop doux de penser et de dire qu'elle est toute mère.

Considérons enfin la place qu'elle occupe

dans l'Église. On connaît la magnifique doctrine de saint Paul au sujet du corps mystique du Sauveur. Nous pouvons distinguer ici trois organes qui communiquent la vie aux membres. La tête est Jésus-Christ : c'est de lui que descendent toute énergie et tout mouvement, et, sans cette influence aussi continue qu'immédiate, le corps resterait inerte, paralysé. Ce rôle de la tête, qui est apparent, convient bien à Notre Seigneur à raison de son humanité visible. Le cœur de l'Église est l'Esprit-Saint. La fonction du cœur, en effet, est intérieure et cachée : elle est bien appropriée au divin Paraclet, qui exerce dans l'Église une opération secrète et mystérieuse, mais universelle et toute-puissante : il fait circuler dans tous les membres ce sang et cette vie qui promettent la jeunesse et l'immortalité, et il nous communique des battements assez forts pour faire jaillir le sang de notre âme jusque dans la vie éternelle. Après l'Esprit-Saint et à un titre secondaire, Marie aussi est appelée le cœur de l'Église, et nous avons dit précédemment (1) comment cet organe mys-

(1) P. 121.

lique avait toujours été en éveil, comment l'Église avait pu dire : Je dors, mes autres membres interrompent parfois la série de leurs mérites, mais mon cœur, Marie, veille sans cesse, et poursuit jour et nuit son travail béni de sanctification. Ce cœur, sans doute, dépend de la tête, le Christ, et reçoit de lui le mouvement ; mais il est chargé ensuite de transmettre la vie et la chaleur à tous les membres, jusqu'aux dernières extrémités : il n'est aucune goutte de sang divin, c'est-à-dire aucune grâce, qui ne vienne du cœur, Marie.

Il y a un troisième organe dont la fonction est attribuée à la Sainte Vierge : *Maria colum Ecclesiæ*. Toutes les impressions de la tête doivent, pour atteindre les membres, traverser la colonne mobile qui les relie au chef. Marie est le cou mystique. Elle est en tout dépendante du Christ, et c'est de Lui qu'elle tire la plénitude de ses perfections, mais le Sauveur doit se servir d'elle pour agir sur nos âmes, ayant voulu qu'elle fût l'organe immortel et efficace qui le reliait lui-même aux membres de son corps.

Cette comparaison exprime d'une manière

pittoresque comment, dans l'ordre de l'intercession, la grâce descend du Christ en Marie ; de Marie, en nos âmes, et comment ensuite, transformée en mérites et en supplications, elle remonte de nos âmes à la Mère de gloire, puis à Jésus, et, par lui, à l'éternité d'où elle était partie (1).

Marie est donc bien le conduit qui nous transmet les eaux vives du salut, *aquæductus*, comme dit saint Bernard. L'océan des grâces, nous l'avons bien des fois répété, c'est Notre Seigneur Jésus-Christ ; mais ces flots incépuisables doivent, pour venir jusqu'à nous et retourner à leur source, suivre le canal limpide et profond qui est Marie. La Sainte Vierge est donc le fleuve toujours plein où les flots du temps se rencontrent et s'unissent avec ceux de l'éternité (2).

(1) Sur cette comparaison, voir S. BERNARD, *serm. de Aquæductu* ; S. BERNARDIN DE SIENNE, *De glorioso nomine V. M.* ; BELLARMIN, *Conc. 42. de Nativ. B. M. V.*

(2) Précieuse confirmation de cette doctrine : l'encyclique de S. S. Pie X sur l'Immaculée Conception proclame que Marie est *ministre suprême de la dispensation de la grâce*.

CHAPITRE CINQUIÈME

Comment Marie est mère de la grâce pour les anges

Nous avons parlé jusqu'ici des grâces accordées à l'humanité depuis la chute et méritées par la passion et la mort de Notre Seigneur. Il nous reste à étudier si la causalité de Marie s'étend aussi sur les anges.

Plusieurs opinions à ce sujet sont librement discutées. Fidèles à leur théorie qui admet l'Incarnation du Verbe indépendamment de la chute et de la réparation, de nombreux théologiens soutiennent que toute grâce vient du Christ, même celle des anges, même celle qui justifia nos premiers parents. La Vierge, étant indissolublement associée à son Fils, ayant acquis d'un mérite de convenance tout ce qui revient à Jésus d'un droit de justice, il faudra dire que les anges furent sanctifiés

en prévision principalement des mérites de Jésus-Christ et secondairement des mérites de Marie. Dans cette hypothèse toute grâce divine vient du Christ, et, comme toutes les richesses du Rédempteur appartiennent aussi à sa Mère, les dons surnaturels départis à ces purs esprits seraient des bienfaits de Marie. D'autres auteurs ont pensé que la maternité divine avait été l'objet de l'épreuve des anges. Pour répondre à ces opinions, il nous faudra traiter le sujet avec une certaine ampleur.

Le quatrième concile de Latran a défini que Dieu créa en même temps la créature spirituelle et la créature corporelle, les anges et le monde, et ensuite la créature humaine, qui participe des deux, composée qu'elle est d'un esprit et d'un corps (1). Saint Augustin nous expose à ce sujet une profonde et magnifique doctrine (2). Dieu se montra libéral pour ses anges ; en créant la nature, il leur infusa la grâce, et, tandis qu'il réalisait au dehors le monde corporel, il en imprimait l'image dans

(1) Cap. *Firmiter*.

(2) *De Civil. Dei*, lib. XII, c. ix. — *De Genesi ad litt.*, lib. II, c. viii.

les esprits angéliques, par des idées puissantes qui leur permettent de lire l'ensemble de l'univers.

Deux questions ici se posent : les anges ont-ils été élevés à l'ordre surnaturel dans l'état de voie ? ont-ils reçu la grâce au premier instant ? Le concile de Trente a déclaré qu'Adam fut constitué dans la justice et la sainteté avant sa chute (1) ; il ne s'est pas prononcé sur les anges, mais il est certain que tous ces esprits reçurent la grâce avant de parvenir à leur terme. Notre Seigneur a dit de Satan : Il n'est pas resté dans la vérité (2). D'après le langage de l'Écriture, demeurer dans la vérité c'est persévérer dans la justice et la rectitude surnaturelles. Ce texte prouve donc que les démons furent établis dans une condition surnaturelle, dont leur malice les a fait déchoir. Saint Jude déclare aussi que ces révoltés ne surent pas conserver leur dignité originelle : *Non servaverunt suum principatum* (3). Il s'agit évidemment de l'excellence

(1) Sess. 5, can 1.

(2) *Evang.* JOAN., VIII, 44.

(3) *Epist.*, v. 6.

de la grâce, puisque les biens de la nature sont restés intacts malgré la faute.

La réponse à la seconde question est moins certaine. Des théologiens de marque, comme Hugues de Saint-Victor, le Maître des Sentences, saint Bonaventure, Victoria, Molina, ont enseigné que le Créateur avait d'abord établi ses anges dans l'état de nature pure, comme dans une condition d'attente, et les avait ensuite élevés à l'ordre surnaturel. Saint Thomas dans ses premiers écrits n'osait pas combattre cette opinion, il l'a fait plus tard dans la *Somme* (1); les théologiens l'ont suivi, et le sentiment aujourd'hui commun est que Dieu au même instant produisit la nature et infusa la grâce. On invoque un passage célèbre d'Ézéchiel, où le prophète interpelle l'ange déchu sous la figure du roi de Tyr : Tu étais parfait, au jour de ta création... jusqu'à ce que l'iniquité s'est trouvée en toi (2).

Ainsi, Lucifer en sortant des mains de Dieu, avait une beauté et des perfections que

(1) I P., q. 62.

(2) EZECH., c. XXVIII.

l'iniquité lui a ravies. Ces excellences que le péché anéantit ne peuvent être que la grâce et la sainteté.

Nous avons déjà rapporté le témoignage de saint Augustin. Saint Basile parle dans le même sens : Ce n'est pas dans un état d'enfance que naquirent les anges ; quand Dieu créa leur substance, il leur infusa la sainteté (1).

Voici, en deux mots, la raison de convenance : Dieu, en produisant les êtres, doit leur insérer le germe de leurs effets et les forces suffisantes pour parvenir à leur terme. Les anges n'ayant en réalité, qu'une fin, qui est de l'ordre surnaturel, ont dû recevoir à l'origine la vertu qui fait atteindre ce terme dernier, le germe de cette béatitude surnaturelle. Cette vertu, ce germe, c'est la grâce, qui est appelée la semence de la vie éternelle. Il convenait donc que les anges fussent créés dans l'état de justice (2).

Quant à l'épreuve angélique, les théories sont nombreuses et contradictoires. Certains

(1) *In Psalm.* xxxii.

(2) I. P., q. 62, a. 3.

écrivains ecclésiastiques des premiers siècles, Clément d'Alexandrie, Tertullien, pensaient que les mauvais esprits s'étaient laissé séduire par la beauté charnelle; on a prétendu que ce fut la luxure spirituelle, délectation exagérée de leur propre beauté; ou l'envie à l'égard de l'homme; ou le désir de l'union hypostatique, ou la volonté de se faire adorer par le Christ et par l'humanité.

Il serait puéril de réfuter en détail ces opinions fantaisistes, mais il y a une théorie qui se rapporte à notre sujet et dont nous devons parler plus longuement.

C'est, en effet, une thèse célèbre, portée même bien des fois dans nos chaires chrétiennes, que l'épreuve angélique aurait eu pour objet l'Incarnation et la maternité divine : Dieu révélant aux anges ce double mystère leur aurait commandé de croire aux abaissements du Verbe, d'adorer d'avance l'Humanité déifiée de Jésus, de reconnaître pour leur reine la Mère de cet Homme-Dieu. Les uns, par orgueil, s'y refusent, les autres font avec empressement, avec amour, ces actes de foi et d'adoration ou de soumission

qui leur obtiennent la persévérance. Le salut leur est donc assuré en prévision des grâces de ce Dieu Incarné qu'ils adorent d'avance, et des mérites de cette divine Mère, qu'ils saluent déjà comme leur princesse et leur reine.

Cette théologie, en même temps qu'elle est séduisante, ne manque pas de grandeur, et, puisque l'Église la respecte, nous concevons que des prédicateurs puissent l'exposer à la piété des fidèles. Ce n'est point à elle cependant qu'iront nos suffrages.

Nous avons dit précédemment (1) pourquoi nous n'embrassons pas la théorie optimiste qui veut l'Incarnation à tout prix, indépendamment même de la chute. Quant à prétendre que le mystère du Verbe Incarné et celui de la Maternité divine furent l'objet de l'épreuve angélique, c'est deviner, ce n'est pas prouver. Pour des questions si profondes il n'est pas permis de recourir à ces procédés divinatoires sans des arguments très graves. Or, dit Pelau, il n'existe aucune de ces raisons : *Neque sine gravissimo argumento, QUOD NULLUM EST OMNINO, valicinari de re tanta fas esse arbi-*

(1) Ps. 101 et suiv.

tror (1). Les raisons contraires sont autrement solides. Examinons brièvement la question.

D'après une opinion très vraisemblable, fondée sur la nature même des substances spirituelles, la voie des anges aurait duré trois instants (2). Au premier, ils furent créés et ils eurent tous un mouvement d'amour, qui, d'ailleurs, n'était pas entièrement libre, puisqu'il leur était imprimé par l'auteur même de leur être. Au second instant, il fallut choisir. Les uns se tournèrent vers Dieu avec toute la plénitude de leur liberté, les autres voulurent être à eux-mêmes leur fin dernière. Au troisième instant, les bons anges furent couronnés, les mauvais livrés au supplice.

Connurent-ils, dans cette période de la voie, le mystère de l'Incarnation ? Nous le pensons. Saint Augustin est de cet avis. « Les anges n'ont pas entièrement ignoré le secret du royaume des cieux qui a été révélé en temps opportun pour notre salut » (3). Or

(1) PETAVIUS, lib. III, cap. II, n° 10.

(2) Voir GONET, *Clypeus, de Angelis*, disp. XII, a. IV ; BILLUART, *de Angelis*, dissert. IV, a. VII.

(3) *De Genesi ad litteram*, lib. V, cap. XIX.

le saint Docteur parle ici de l'état de voie « dont les bons anges sortirent triomphants ». Saint Thomas reproduit cette doctrine : « Ainsi que le dit saint Augustin, les anges n'ont pas ignoré le mystère du royaume de Dieu » (1). — « Ce mystère du royaume divin accompli par le Christ, *tous les anges le connurent de quelque manière* à l'origine ; mais les bons le connaissent surtout depuis qu'ils furent béatifiés par la vision du Verbe, dont les démons ne jouirent jamais (2). Tous les anges, à l'origine, eurent une connaissance générale du mystère de l'Incarnation » (3). Il était souverainement convenable, en effet, que le Christ, futur roi et juge des anges, leur fût révélé au moins d'une manière générale.

Tout en soutenant cette hypothèse, nous ne concédons pas que l'Incarnation ait été pour les rebelles l'occasion de la chute, ni que ce premier péché ait pu être un acte de jalousie et d'envie envers l'Homme-Dieu, ou un refus de l'adorer et de se soumettre à sa

(1) II^a II^{ae}, q. 2, a. 7, ad 1.

(2) I^a P., q. 64, a. 1. — Cf. *Ibid.*, q. 57, a. 5, ad 1.

(3) *Comment in Epist. ad Ephes.* III. lect. III.

Mère. Saint Thomas explique comment toutes les fautes dont l'ange est capable se ramènent à deux espèces : l'orgueil et l'envie. La nature intellectuelle, entièrement affranchie des concupiscences sensibles, ne peut se porter que vers les réalités spirituelles. Le mal ici est de convoiter ces perfections avec excès, sans respecter la règle du supérieur ; c'est le désir désordonné de sa propre excellence, l'orgueil. Mais, en s'attachant à soi de cette manière exclusive, on regarde le bien d'autrui comme un empêchement à la gloire personnelle, d'où la jalousie et l'envie. Cet acte est un mouvement de recul, de répulsion, puisque c'est un déplaisir du bien des autres. Or, on ne fuit devant ce qu'on regarde comme un obstacle à sa propre excellence que parce qu'on s'aime à l'excès. La jalousie et l'envie supposent toujours l'amour de soi-même poussé au delà des limites ; elles ne sauraient être le premier acte d'une créature intelligente. Le premier péché des anges, qui fut aussi leur acte initial, ne pouvait donc être que l'orgueil.

La Sainte Écriture et les Pères de l'Église

reviennent fréquemment sur cette idée que l'orgueil a été l'origine de tout mal, le commencement de toute perdition. L'orgueil est appelé le péché diabolique, par excellence, *peccatum diabolicum*. Saint Paul insinue clairement cette doctrine lorsqu'il recommande de ne pas ordonner évêque un néophyte, de crainte que cette âme faible, s'élevant dans l'orgueil, ne tombe dans la faute qui a fait condamner le diable : *In judicium incidat diaboli* (1).

Cet orgueil, au dire de la révélation, a consisté dans la volonté perverse d'égaliser Dieu : *Similis ero Altissimo* (2). *Elevatum est cor luum, et dixisti : Deus ego sum* (3). Il est clair que ces rebelles n'aspiraient pas à l'égalité de nature avec Dieu, ils savaient trop bien qu'un tel désir est absolument irréalisable ; ils ont voulu être indépendants comme le Très-Haut. De même que Dieu est sa fin propre et ne relève que de lui, ainsi ont-ils prétendu être leur fin naturelle et ne relever

(1) I *Timoth.*, III, 6.

(2) *ISAI.*, XIV.

(3) *EZECHIEL*, XXVIII.

d'aucun maître, ou, s'ils acceptaient la béatitude surnaturelle, c'était à la condition d'y arriver par leurs propres forces (1). L'indépendance, le *non serviam*, telle fut la devise de Satan, telle est celle des anges et des hommes qui forment son parti. Voilà ce que nous apprennent l'Écriture et la Tradition. Les autres théories sentent trop l'hypothèse et un peu la divination, *valicinari*, comme parle Petau.

Dans la suite, les démons commirent sans aucun doute des péchés d'envie et de haine à l'égard de l'homme, de Notre Seigneur et de sa Mère, mais tout cela est une conséquence du premier acte, non la faute initiale. Nous laisserons bien dire que les anges réprouvés, dès l'instant de leur damnation, refusèrent d'adorer le Christ et de reconnaître Marie pour reine, et que les bons, dès l'origine, adorèrent leur Dieu qui devait se faire homme, et se soumirent d'avance à leur future souveraine ; mais nous maintenons que l'occasion de la ruine pour les uns et la

(1) Cf. I P., q. 63, aa. 2 et 3.

cause du salut pour les autres ne fut ni l'Incarnation ni la Maternité divine.

Allons-nous de là conclure que les anges fidèles n'ont rien reçu du Christ ou de sa Mère ? Nous distinguerons ici deux sortes de grâces : l'une essentielle, qui sanctifie, qui donne une participation permanente de la nature divine, confère des droits à l'héritage éternel ; l'autre accidentelle, qui consiste en certaines illuminations ou révélations touchant le grand œuvre du Verbe Incarné, un bonheur nouveau, des joies plus intenses provenant de la connaissance de ces mystères. La grâce essentielle des anges vient de Notre Seigneur comme seconde personne de la Trinité, mais non comme Verbe fait chair : elle est une grâce de Dieu, non une grâce du Christ ni une grâce de Marie. Telle est la doctrine enseignée communément par les Thomistes, par Lugo, Vasquez, contre les Scotistes, contre Suarez, Valentia, etc.

Que l'Incarnation ne soit pas la cause du salut pour les anges, le messenger céleste le déclare aux bergers : « Je vous annonce une grande joie, qui sera pour tout le peuple ; il

vous est né un Sauveur » (1). Ce n'est pas pour nous, anges, mais pour vous, hommes : nous le possédons dans sa grandeur, il n'a pas à s'amoindrir ; c'est pour vous qu'il se fait petit, qu'il se met à votre taille, qu'il est Sauveur. — « Oui, s'exclame saint Bernard, c'est pour nous, mortels, qu'il est né, à nous qu'il a été donné, car c'est nous qui avons besoin de lui » (2).

Le pieux abbé Guerric s'écrie de même : « C'est pour nous humains, non pour lui, non pour les anges, qu'il est né » (3).

Saint Paul va nous exposer cette haute théologie. Tous ceux qui sont sanctifiés par le Christ ont une même vie avec lui, ils sont ses frères, l'os de ses os, il a pris leur chair et leur sang ; ils communient à la même nature : *Qui enim sanctificat et qui sanctificantur ex uno omnes* (4). Jésus n'est pas de la famille des anges, il n'a pas pris leur

(1) LUC, II, 10-11.

(2) « *Nobis ergo natus, nobis est datus, quia nobis necessarius* ». *Super Missus est, circa finem.*

(3) « *Nobis prorsus, non enim sibi, non angelis* ». Serm. 3, de *Nativ. Domini*.

(4) Cf. *Hebr.*, II, 11-18.

ressemblance, il n'a pas communiqué à leur nature ; ce n'est donc point son Incarnation qui les a sanctifiés.

S'il est vrai, d'autre part, que toute grâce du Christ suppose la chute et la réparation de l'homme, il n'est pas permis de faire dépendre la justification des anges d'une telle hypothèse. Les mérites du Sauveur n'ayant été consommés que par la Passion, sa grâce est appliquée à ceux pour lesquels il est mort : les élus qu'il sanctifie sont des rachetés, pour lesquels il a offert ce sacrifice unique dont la vertu est éternelle : *Una oblatione consummavit in æternum sanctificatos* (1). Or ce n'est pas aux anges qu'a profité l'oblation du Calvaire ; son immolation a servi à ceux-là seulement qui étaient déjà morts par le péché : *Si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt* (2). Les anges fidèles, qui n'ont jamais connu de mort, n'ont donc pas reçu de ses mérites la justification et la persévérance.

Saint Thomas résume cet enseignement en

(1) *Ibid.*, x, 14.

(2) II *Cor.*, v, 14.

quelques mots : « S'il s'agit de la récompense essentielle, le Christ n'a rien mérité pour les anges, bien qu'il leur ait obtenu une gloire accidentelle (1). Nos bonnes œuvres doivent se baser sur les mérites du Rédempteur, il n'en est pas ainsi de l'opération angélique : *Operatio hominis fundatur in merito Christi, non vero operatio angeli* » (2).

Cependant Notre Seigneur, même en tant qu'homme, est roi des anges, chef de toute principauté et de toute puissance : *Caput omnis principatus et potestatis* (3).

Il exerce à leur égard le multiple rôle de la tête : il a sur eux la primauté, il les dépasse en perfection, il leur communique une véritable influence vitale. Il leur a octroyé, en effet, de nombreuses grâces accidentelles : accroissement de science par rapport aux mystères du salut ; accroissement de joie en réparant les ruines et les vides que la rébellion avait laissés dans les rangs des célestes hiérarchies ; accroissement de gloire et d'hon-

(1) Q. 29, de Veritate, a. 7, ad 5.

(2) II, Sent. Dist. 9, q. 1, a. 8, ad. 2.

(3) Colos., II, 10.

neur, par suite des triomphes du Christ et de l'Église. Ce sera seulement dans la pleine lumière de l'éternité que nous comprendrons bien tout ce que les anges doivent de bonheur et de gloire à l'Incarnation et à la Rédemption.

D'après les principes déjà établis, tout ce qui vient de Jésus passe aussi par Marie : les bienheureux esprits lui sont donc redevables de ces grâces et de ces gloires accidentelles qui achèvent leur perfection et complètent leur bonheur. Pour eux aussi elle est mère de la grâce.

C'est dans ce sens qu'il faut entendre les passages où de saints Docteurs célèbrent Marie comme Mère des anges, c'est-à-dire qu'elle les a enfantés à un *accroissement* de science, de dignité, de délices, de gloires accidentelles. On explique de même le texte de saint Antonin : « Marie étant la mère du divin Rédempteur, est *en quelque manière* le principe et la source de la gloire des anges, et peut à bon droit être appelé leur mère » (1).

Elle est déjà leur reine à bien des titres : parce qu'elle a plus de grâce et plus de gloire

(1) IV P., tit. XV, cap. xiv.

que toutes les créatures ensemble, parce qu'elle est élevée au-dessus de tous les chœurs angéliques et de toutes les grandeurs créées, et surtout parce que, héritière de tous les biens de son Fils, elle a sur toute créature, sur toute principauté, sur les plus parfaits des séraphins, un véritable pouvoir de domination. Souveraine des anges, elle est aussi leur mère, parce qu'elle leur a communiqué une certaine vie surnaturelle, c'est-à-dire ces grâces et ces gloires secondaires que nous venons d'expliquer.

Conclusion bien douce pour notre piété : Marie est plus à nous qu'aux anges, elle nous appartient davantage ; nous lui avons plus coûté, elle nous a donné plus qu'à eux. Pour eux, elle n'est mère que des grâces et de gloires accidentelles, pour nous elle est mère de toute grâce, de toute gloire, de tout bien : *tota mater*, elle est toute mère. Nous sommes les fils de ses douleurs, les anges les héritiers de ses triomphes. Pour eux la maternité n'a que des joies, pour nous c'est le véritable enfantement avec toutes ses souffrances et tous ses amours. Parce que nous lui avons coûté

davantage, nous sommes à elle, elle est à nous à un titre particulier ; parce que nous lui devons plus de grâces, nous sommes tenus à une plus grande reconnaissance, et il faut que nous soyons tout entiers à elle comme elle est toute à nous.

CHAPITRE SIXIÈME

L'action de la Mère de grâce sur les âmes séparées au ciel ou en purgatoire

Distributrice des biens surnaturels pour la vie présente, Marie est aussi la mère des saints qui triomphent avec elle dans la patrie. La gloire étant le couronnement de la grâce, et toute grâce ayant passé par cette médiation, on peut affirmer que la gloire vient de la Sainte Vierge ; elle a été obtenue, à un titre secondaire, par ses mérites et son intercession, et, d'autre part, toute gloire des saints est une participation et une imitation de la gloire de Marie.

La Reine du Ciel procure aux élus un accroissement de félicité. Bien que la béatitude essentielle soit immuable, les saints sont capables de ces gloires accidentelles, révélations

ou joies nouvelles, qui complètent leur bonheur. Ils jouissent de savoir Marie si bonne, si puissante, si glorieuse, d'apprendre que par elle les justes marchent dans les sentiers de la persévérance, ou parviennent jusqu'aux sommets de l'héroïsme, que le démon est terrassé, que l'Église poursuit sa marche prospère à travers les siècles, avec le Christ, sans jamais mourir. C'est grâce à Marie que les bienheureux retrouvent là-haut les amis et les parents qu'ils avaient tant chéris ici-bas. Et ce bonheur, quoique secondaire et accidentel, dépasse toutes nos terrestres félicités. On a souvent décrit les joies de la mère retrouvant tout à coup son enfant qu'elle croyait mort. Et cependant cette mère ne jouit pas complètement, elle aperçoit toujours la limite, la séparation ; à travers ses sourires et ses larmes de bonheur passe un nuage de tristesse et de crainte, car son fils peut lui échapper encore. Au ciel, les parents et les enfants, l'ami et l'ami, l'époux et l'épouse, ne se quitteront plus, car ils ne se sépareront plus de Dieu, car ils sont rivés pour toujours aux chaînes du bonheur.

La joie qui dépasse les autres félicités accidentelles, c'est de voir Marie telle qu'elle est. Il y a un double objet qui repose, satisfait, ravit : la beauté et la bonté. On sait le plaisir que produit même ici-bas la seule présence d'un homme parfait ; il en est qui abandonneraient tout pour le charme seul de la personne exquise. Marie est la beauté, la bonté, ce qu'il y a de plus exquis dans toute la création, puisqu'elle est l'agrément et le charme de Dieu. Si les anges, d'après la fiction du poète, sont en extase devant la Vierge, muets, ravis, rien qu'en regardant ses yeux, quel doit être l'enivrement de la voir tout entière avec toutes ses grâces et toutes ses gloires !

Après le bonheur essentiel de voir face à face l'adorable Trinité, Beauté première et premier Amour, après la félicité accidentelle de contempler l'Humanité de Jésus, l'idéal de tout ce qui est pur et beau, il ne peut pas y avoir de plus grande joie que de voir et d'aimer la divine Marie.

Elle est donc mère de la gloire pour les élus, comme elle est dans la vie présente mère de la grâce pour tous les hommes. Il nous

sera agréable d'étudier comment elle est mère de la miséricorde pour ses enfants du Purgatoire.

On peut appeler le Purgatoire le royaume de la douleur, de la résignation, de l'espérance. Sur la terre la souffrance est souvent accompagnée de plaintes et s'épanche en murmures, l'espoir est sujet aux illusions ; en Purgatoire ces trois grandes réalités sont toujours unies : douleur indicible, patience inaltérable, espérance infaillible. Souffrance ineffable, qui étreint ces pauvres captifs, saisit toutes leurs puissances, comme si leur être tout entier était imbibé de douleur. Patience inaltérable. Lors même que ces âmes seraient là depuis des siècles, leur résignation n'aurait fait que grandir, elles adoreraient toujours avec joie les jugements du Seigneur ; et, selon la pensée originale de Mgr Gay, si elles pouvaient avoir une dévotion particulière, ce serait envers ces mains de la justice divine qui les retiennent dans le lieu de tourment. Enfin et surtout, espérance infaillible ; elle s'appuie sur les promesses et les satisfactions de Jésus-Christ, mais aussi sur les bontés de

Marie. Ainsi que les exilés de la terre, les souffrants du Purgatoire peuvent dire à leur Mère : *Spes nostra, salve*. O notre espérance, salut !

Sainte Brigitte affirme à plusieurs reprises que la Vierge est la mère de tous ceux qui souffrent dans le lieu d'expiation et que ses prières adoucissent leurs tourments (1). D'autres révélations nous représentent Marie descendant en purgatoire parmi des flots de lumière et de rosée pour éclairer ces ténèbres et rafraîchir ces ardeurs. D'après une vision de la vénérable Paule de Sainte-Thérèse, religieuse dominicaine au monastère de Sainte-Catherine, à Naples, c'est surtout les samedis que la Reine du Purgatoire visite ses sujets prisonniers. Un docteur de l'Église, saint Pierre Damien (2), assure que chaque année, au jour de l'Assomption, Marie délivre plusieurs milliers de ces captifs. Saint Alphonse de Liguori ajoute, en citant Denis le Chartreux, que ces délivrances ont lieu particuliè-

(1) Cf. *Revelat. S. Birgittæ*, lib. I, c. xvi et lib. VI, c. x.

(2) Cf. lib. III, *Epist.* 52 et *Opusc.* xxiv. *Disput. de variis apparit. et mirac.*, c. III.

rement aux fêtes de la naissance du Seigneur et de sa Résurrection (1).

Ces témoignages, quoique très respectables, n'engageant pas entièrement notre croyance, il faut nous placer sur un terrain plus solide, exclusivement théologique.

Il est certain, d'abord, que la Mère de miséricorde connaît tous les besoins de toutes les âmes du Purgatoire.

Cette science universelle et détaillée est un apanage de sa maternité, et son état béatifique doit lui assurer la révélation complète de tout ce qui peut l'intéresser dans la personne de ses enfants, au ciel, sur la terre ou en Purgatoire. Ses prières ont-elles, par elles seules, en tant que simples prières, la vertu de délivrer ces âmes ? Les théologiens ne sont pas d'accord sur ce point, mais, s'il est convenable qu'elle ne supprime pas l'œuvre de la justice divine, elle peut appuyer ses prières sur ses satisfactions d'autrefois. Nous avons déjà expliqué comment ces trésors méritoires et satisfactoirs, surpassant ceux de toutes les créatures réunies, atteignent en étendue et en

(1) Cf. *Gloires de Marie*, I. P., c. viii.

profondeur des proportions que notre esprit ne pourra jamais mesurer. Puisqu'elle a été exempte de la plus légère souillure, que l'ombre du mal ne l'a pas même effleurée, elle n'a jamais eu besoin de ses satisfactions, elle les abandonne au domaine de l'Église, qui les distribue aux âmes par les indulgences. Ainsi entendue, l'indulgence est une monnaie céleste avec laquelle se soldent les dettes contractées envers la justice de Dieu. Lors donc que les satisfactions de Marie sont appliquées aux pauvres débiteurs du Purgatoire, elle a un certain droit à leur délivrance, puisqu'elle paie leurs dettes avec ses propres trésors.

Cependant ses satisfactions, quoique d'une valeur inestimable, ne sont pas infinies. Mais elle ne manque pas d'autres moyens pour soulager ses serviteurs. Ses prières, appuyées sur ses anciennes satisfactions, peuvent incliner Notre Seigneur à appliquer lui-même aux âmes les mérites infinis de la Passion. Elle obtient par ses maternelles industries que ses enfants de la terre prient pour ses clients du Purgatoire, offrent à cette intention leurs bonnes œuvres, leurs aumônes,

leurs pénitences, et fassent célébrer l'auguste sacrifice de la délivrance. Combien de fois des personnes pieuses, obéissant à des influences secrètes mais efficaces, ont été, à leur insu, les instruments de Marie, lui ont permis, par le moyen de ces œuvres, de ces prières et de ces messes, d'éteindre elle-même les flammes expiatrices avec le sang de son Fils ! Et c'est elle qui a inspiré et dirigé ces intentions.

Elle peut obtenir encore que les suffrages destinés à des âmes qui n'en ont plus besoin ou qui sont incapables de les recevoir, profitent aux enfants de sa prédilection.

Sa miséricorde a trouvé un double moyen permanent d'appliquer aux défunts les satisfactions de Jésus-Christ : le Scapulaire et le Rosaire. Nous n'avons pas à discuter ici le fameux privilège de la bulle sabbatine, mais nous rappellerons que le Saint-Office, le 15 février 1615, et la Congrégation des Indulgences, le 1^{er} décembre 1886, ont permis de prêcher « que le peuple peut croire pieusement à une protection spéciale de Marie après la mort particulièrement le samedi, pour les frères et confrères du Mont-Carmel décédés en charité ».

Quant au Rosaire, c'est l'institution permanente de la miséricorde en faveur des pauvres âmes. Les indulgences applicables aux défunts sont tellement nombreuses que Pie IX put dire un jour en montrant son chapelet à des pèlerins admis à son audience : Voici le plus riche trésor du Vatican !

Enfin, il est vraisemblable qu'elle réjouit de temps en temps le royaume de la douleur par la visite des anges. Si elle a chargé tant de fois ces célestes envoyés d'aller fortifier ses serviteurs de la terre à l'heure de l'épreuve, de l'angoisse, de l'agonie, pourquoi ne leur confierait-elle pas de joyeux messages pour ses enfants qui gémissent en Purgatoire ? Notre piété peut donc légitimement se représenter les anges venant encourager les âmes captives, leur dire l'amour de la divine Mère et leur annoncer de sa part la future délivrance. Mais la théologie ne nous apprend ici rien de certain.

Une ville de France célèbre chaque année la fête de Notre-Dame des Clefs. Par un prodige de la plus touchante bonté, les clefs de la place, qu'un traître avait livrées à l'ennemi,

furent trouvées tout à coup entre les mains d'une statue de la Vierge. Nous pouvons croire que les âmes souffrantes appellent amoureusement leur Reine Notre-Dame des Clefs, car c'est elle qui ouvre leur terrible cachot. Oui, comme toute grâce sur la terre nous est transmise par son intercession, nous pensons que toute consolation, tout soulagement, toute délivrance arrive aux âmes du Purgatoire par sa miséricorde.

Les personnes pieuses voudront aider Marie dans son œuvre de charité, et, par leurs œuvres, leurs prières et leurs sacrifices, l'aideront à briser les chaînes de la douleur ; elles obtiendront ainsi que Marie soit pour elles Notre-Dame des Clefs, qu'elle possède la clef de leur cœur, comme elle tient la clef du Purgatoire et celle du Ciel.

Marie est donc bien la Mère de la grâce dans ce monde et dans l'autre, et les échos de l'éternité répondent aux échos du temps : *Maria, Mater Gratiaë.*

CHAPITRE SEPTIÈME

Conclusion

Il est donc établi que l'influence de Marie, plus universelle que l'action du soleil, s'étend aussi loin que le royaume du surnaturel. *Nec est qui se abscondat a calore ejus.* Aucune âme n'est entièrement soustraite à sa lumière et à sa chaleur. Mais, si elle est une cause de salut pour tous, elle a cependant ses privilégiés, elle est mère avec plus de tendresse pour ceux que le Christ chérit davantage. Pourquoi certaines âmes sont-elles inondées de plus de grâces ? La raison première et dernière c'est la miséricordieuse volonté de Dieu, qui aime gratuitement et choisit librement. Mais, au lieu de sonder ce mystère de la prédestination éternelle où des esprits pourraient inutilement se troubler, contentons-nous de cette pensée très pratique et très consolante : Voulons-nous que Marie

nous aime plus tendrement, soit plus efficacement encore mère de la grâce pour nous, aimons-la davantage. Elle nous répète : *Ego diligentes me diligo* (1). Mes bienfaits sont versés avec plus d'abondance lorsque à mon amour prévenant sait répondre l'amour reconnaissant et fidèle de mes enfants.

La dévotion à Marie est donc un signe de prédestination. Tant qu'on reste attaché à la distributrice des grâces, on est avec le Seigneur ; plus on s'unit à elle, plus on reçoit les influences divines, de même qu'on participe davantage à l'abondance des eaux quand on est plus près de la source. « La respiration continuelle, dit saint Germain de Constantinople, est le signe et la cause de la vie ; Marie est un signe que nous vivons, elle est la cause qui maintient la vie, qui nous obtient du Seigneur toute sainte allégresse et tout céleste secours » (2). Saint Bernard compare la Vierge avec l'arche de Noé. « L'arche préserva du déluge, Marie sauve du naufrage du péché. La première fut fabriquée par Noé

(1) *Prov.* VIII, 17.

(2) *Oratio de Deipara.*

pour s'abriter contre les flots destructeurs, l'arche nouvelle a été préparée par le Christ pour retirer de la mort le genre humain ; la première n'a sauvé que huit personnes, notre arche à nous, tout le genre humain » (1). Honorer Marie, ajoute saint Bonaventure, c'est trouver la vie. Si nous savons l'invoquer avec la piété qui convient, nous avons un gage de persévérance, un signe que le Seigneur nous a donné le salut (2).

Il est superflu de multiplier les témoignages, le sens chrétien suffit ; et il est manifeste, d'ailleurs, qu'on ne peut tomber dans l'abîme lorsqu'on est uni aux deux principes du salut : au Christ, cause universelle et première, à Marie, cause universelle quoique secondaire.

Mère de la grâce pendant la vie, elle est surtout mère de la persévérance à l'heure du trépas. Nous avons exposé ailleurs cet office de patronne de la bonne mort (3).

Mais, pour que cette dévotion soit une garantie contre l'enfer, elle ne doit pas consis-

(1) *In Salut. Angel.*

(2) « Ipsa pie invocata est signum nobis ad salutem a Domino datam » *In Ps.* 48.

(3) *Le Rosaire et la Sainteté.*

ter seulement en quelques prières, certains exercices extérieurs et vides, qui seraient compatibles avec la vanité et laisseraient pleine liberté aux passions : c'est une pratique d'imitation, une véritable vie d'union avec notre Mère. Le Rosaire bien compris est la vraie forme de cette dévotion ; car, avec la prière vocale, il nous donne dans ses mystères les exemples saisissants de toutes les vertus, et il peut nous conférer des énergies assez efficaces pour que nous puissions pénétrer dans les profondeurs de Jésus, le Cœur, l'Ame, la Divinité, vivre de la vie de Marie, et parvenir jusqu'aux sommets de la sainteté parfaite et même héroïque (1).

Il n'entre pas dans notre plan, qui est purement doctrinal, de tracer sur ce sujet une méthode de spiritualité ; nos principes théologiques suffiraient, d'ailleurs, pour orienter une vie chrétienne vers la Sainte Vierge. Nous renvoyons pour les détails au très pieux ouvrage du P. Giraud, missionnaire de la Salette : *La vie d'union avec Marie*. On y verra comment toutes nos actions, prière, communion,

(1) *Ibid.*

étude, travail, etc., peuvent se faire avec Marie et par Marie. Les âmes ont diverses industries pour pratiquer cette intimité, et chacun peut légitimement suivre la méthode de son choix.

Il nous est particulièrement doux, en terminant cet ouvrage, de pouvoir reproduire quelques-unes des pieuses exhortations du Souverain Pontife Pie X, dans son encyclique sur l'Immaculée-Conception :

« Que chacun se persuade donc bien de cette vérité, que, si sa piété à l'égard de la bienheureuse Vierge ne le retient pas de pécher ou ne lui inspire pas la volonté d'amender une vie coupable, c'est là une piété fallacieuse et mensongère, dépourvue qu'elle est de son effet propre et naturel... Quiconque veut, et qui ne doit le vouloir ? que sa dévotion envers la Vierge soit digne d'elle et parfaite, doit aller plus loin, et tendre par tous ses efforts à l'imitation de ses exemples.

« C'est une loi divine, en effet, que ceux-là seuls obtiennent l'éternelle béatitude, qui se trouvent avoir reproduit en eux, par une fidèle imitation, la forme de la patience et de la sainteté de Jésus-Christ... Mais telle est géné-

ralement notre infirmité que la sublimité de cet exemplaire aisément nous décourage. Aussi ce fut de la part de Dieu une attention toute providentielle de nous en proposer un autre aussi rapproché de Jésus-Christ qu'il est permis à l'humaine nature, et néanmoins merveilleusement accommodé à notre faiblesse. C'est la Mère de Dieu. Telle fut Marie, dit à ce sujet saint Ambroise (1), que sa vie, à elle seule, est pour tous un enseignement. D'où il conclut avec beaucoup de justesse : Ayez donc sous les yeux, dépeintes, comme dans une image, la virginité et la vie de la bienheureuse Vierge, laquelle réfléchit, ainsi qu'un miroir, l'éclat de la pureté et la forme même de la vertu ».

L'important est que cette vie d'union soit bien comprise, que nous restions attachés à la Vierge comme à un principe de notre salut, de telle sorte que Marie soit pour nous la mère de la grâce pendant notre pèlerinage terrestre, la mère de la persévérance à l'heure de la mort, la mère de la gloire dans les siècles des siècles.

(1) *De Virginibus*, lib. II, c. II.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.	v
-----------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

La plénitude des grâces en Marie

CHAPITRE PREMIER

LES DIVERSES PLÉNITUDES DE LA GRACE

La grâce dans son acception la plus générale. — Les grâces naturelles en Marie : perfections de l'âme, perfections du corps. — La beauté de Marie. — La grâce surnaturelle. — Grâces qui confèrent le don de plaire, grâces gratuites. — Grâce actuelle et grâce habituelle. — Plénitude d'excellence, de surabondance, de suffisance, d'universalité. — Quelles sont les plénitudes que nous allons étudier en Marie Page 1

CHAPITRE DEUXIÈME

LA PLÉNITUDE DE LA PREMIÈRE SANCTIFICATION

Notre Seigneur est immaculé dans sa conception pour une double cause. — Les raisons de l'immaculée conception de Marie. — Le côté positif de la première sanctification. I. *La première grâce*. — La grâce initiale en J.-C. fut aussi la grâce finale. — La grâce en

Marie a progressé. — La première grâce de Marie fut supérieure à la grâce consommée des anges et des saints pris séparément. — Deux raisons : la disposition à la maternité divine, l'amour de Dieu pour la Vierge. — Cette grâce est supérieure aux grâces des anges et des hommes pris même collectivement. — Les partisans de cette croyance. — Les deux raisons précédentes de nouveau appliquées. — II. *Les conséquences de la première grâce.* — Vertus et dons. — La science en J.-C. — Marie a eu l'usage du libre arbitre au premier instant. — Trois preuves : Marie a dû recevoir la justification à la manière des adultes ; ses grâces extraordinaires avaient besoin du libre arbitre pour fructifier ; elle ne pouvait pas être moins favorisée que Jean-Baptiste. — Possibilité de la connaissance, au moyen des idées infuses. — Ce privilège a persévéré : Dieu ne retire pas ses dons, les grâces de la première sanctification requièrent l'usage permanent du libre arbitre. . 14

CHAPITRE TROISIÈME

LA PLÉNITUDE DE LA SECONDE SANCTIFICATION

L'âme de Marie au moment de l'Annonciation. — Trois raisons qui réclament la plénitude des grâces. — I. *Première raison* : Le titre de préparation prochaine à la maternité divine. — Marie digne de Dieu ! — II. *Deuxième raison* : L'union avec l'auteur de la grâce. — Le contact de Marie avec l'humanité et la divinité de Jésus. — Ce contact équivalait à une loi de conférer la grâce. — L'Incarnation et les sacrements. — L'Incarnation et l'Eucharistie. — III. *Troisième raison* : L'amour réciproque. — Ce qu'est l'amour de Dieu pour nous. — Marie plus aimée que toutes les créatures. — Amour du cœur, amour de l'âme, amour de la divinité. — Amour de Marie pour Jésus. — Amour de mère : ce que fait l'héroïsme maternel. — Amour de mère vierge : les exquis tendresses du cœur virginal. — Tendresses

de la nature, tendresses de la grâce, tendresses en quelque sorte divines. — Le progrès sans arrêt. — Marie, toujours en contact avec son Fils, avait avec elle une cause permanente de grâce 47

CHAPITRE QUATRIÈME

LA GRÂCE DE LA MATERNITÉ DIVINE

I. *La maternité divine comme grâce de sanctification.* — La grâce substantielle en J.-C. — La maternité divine est-elle une grâce sanctifiante? — Elle exige, au moins, la sainteté, elle en réclame tous les effets. — Elle demande une participation de l'être divin. — Elle mérite l'amitié divine. — Elle suppose une habitation spéciale de la sainte Trinité. — Elle donne un pouvoir souverain d'impétration. — Elle assure l'impeccabilité. — Elle confère un droit inaliénable à l'héritage éternel, et même au domaine sur toutes choses.

II. *La maternité divine et la grâce habituelle.* — Deux aspects de la maternité divine. — Elle appartient à un ordre supérieur des communications divines. — L'ordre de la nature, l'ordre de la grâce, l'ordre hypostatique. — L'union de la grâce est moins étroite que celle de la maternité divine. — La grâce habituelle peut se perdre, la maternité divine est inamissible. — La filiation adoptive et la maternité divine. — Les autres grâces en Marie ne sont qu'une propriété de sa maternité. — La grâce habituelle est toujours limitée, la maternité divine a une sorte d'infinité. — Marie, en vertu de sa maternité, est l'aînée de la création. — Quoique l'Incarnation suppose la chute, Jésus et Marie sont cependant les premiers dans la pensée et dans l'œuvre de Dieu 71

CHAPITRE CINQUIÈME

LA PLÉNITUDE FINALE

La grâce de Marie a pu s'accroître même après la conception de son Fils. — Les causes de cet accroissement. — I. *Le mérite continu*. Notion et étendue du mérite. — Dans les justes tous les actes bons sont méritoires. — En Marie tous les actes sont délibérés, bons et méritoires. — Cette activité toujours en éveil n'empêchait pas le repos. — Le sommeil n'arrêtait pas la continuité du mérite : la science infuse. — Marie cœur de l'Eglise. — Comment la grâce s'accroît par les actes. — La somme totale : table du P. Miéchow. — II. *L'excellence de la personne*. — Dignité de la Mère de Dieu. — Marie a la primauté en la filiation adoptive : citation du P. Chardon. — Elle possède plus excellemment que tout autre les conditions du mérite : la liberté et la charité. — III. *L'excellence des œuvres*. — Hiérarchie des vertus. — Les quatre périodes de la vie de Marie : son ministère à l'égard de l'Homme-Dieu plus méritoire que les actes parfaits des saints ; son héroïsme pendant la Passion, ses progrès après l'Ascension. — La valeur des actes élevée par la motion spéciale de l'Esprit Saint. — IV. *Les sacrements et les mystères*. — Quels sont les sacrements que Marie a pu recevoir. — Nul doute touchant le Baptême et l'Eucharistie. — Le contact avec Jésus cause de grâce. — Le drame du Calvaire, le martyre de Marie, sa maternité spirituelle lui donnent droit à de nouvelles grâces. — La Pentecôte suprême confirmation. — La grâce du dernier instant. — Conclusion 108

CHAPITRE SIXIÈME

LA PLÉNITUDE D'UNIVERSALITÉ

I. *Les deux règles*. — Toutes les grâces accordées à l'Eglise se retrouvent en Marie. — La portée de ce

principe. — Preuves de la règle par le témoignage des saints et les arguments de raison. — Marie a-t-elle joui quelquefois pendant sa vie de la vision béatifique ? — La règle de convenance. — Preuves : témoignage des saints, arguments de raison. — II. *Privilèges du corps*. — La nature saine en Marie : pas de tare physique, pas de maladie. — La conception du Verbe autre cause de vie saine. — Réfutation de la légende concernant le spasme, légende condamnée par les théologiens et par l'inquisition espagnole. — III. *Privilèges de l'intelligence*. — La science en Marie est proportionnelle aux grâces qu'elle accompagne. — Ses rapports incessants avec son Fils lui valaient de nouvelles lumières. — Connaissance des choses surnaturelles. — Science très profonde de l'ordre naturel. — Ces connaissances avaient des bornes, surtout à l'origine, mais c'étaient des limites plutôt que des lacunes. — Marie exempte d'erreur. — Réponse à une difficulté. — Le progrès dans la science et les causes qui pouvaient y contribuer. — IV. *Privilèges de la volonté*. — Les vertus montées au suprême degré. — L'exemption de tout péché : preuves de saint Thomas, explication de Contenson. — Impeccabilité ou impeccance : divers sentiments parmi les théologiens. — Nous admettons l'impeccabilité à partir du premier instant. — Preuve tirée de S. Thomas. — V. *L'intégrité*. — Ce qu'on entend par nature intègre. — La concupiscence. — Jamais un mouvement désordonné n'a pu se produire en Marie. — Le foyer maudit n'a jamais existé en elle. — VI. *Les grâces gratuites*. — Les neuf genres décrits par S. Paul. — Économie de ces grâces dans l'Église. — La sagesse, la science, la foi en Marie. — La Vierge a-t-elle fait des miracles après l'Ascension ? — Le don de prophétie, le *Magnificat*. — La grâce du discernement des esprits n'a pu manquer à la Mère de Dieu. — Marie a eu le don des langues et celui d'interpréter les discours 452

SECONDE PARTIE

Le rôle de Marie dans l'acquisition et la distribution des grâces

CHAPITRE PREMIER

LE RÔLE MULTIPLE DE MARIE DANS L'AFFAIRE DU SALUT. —
SA CAUSALITÉ EXEMPLAIRE

Jésus-Christ l'unique médiateur nécessaire. — Marie inséparable du Christ. — Elle est, comme lui, cause exemplaire, méritoire, satisfactoire, impétratoire. — Jésus idéal et moule des élus. — Marie moule de Dieu et idéal des prédestinés. — La primicière de notre rédemption. — Dieu amenant les âmes à Marie pour qu'elle leur choisisse un nom. — Marie caractère des prédestinés. — L'héritage de Marie ; citation du B. Grignon de Montfort 209

CHAPITRE DEUXIÈME

MARIE CAUSE MÉRITOIRE ET IMPÉTRATOIRE

La triple valeur des œuvres saintes : mérite, satisfaction et impétration. — Mérite de condignité et mérite de convenance. — Le mérite de condignité dans le Christ et dans les justes. — Le mérite de convenance en Marie : *B. Virgo de congruo meruit quod Christus de condigno*. — Preuves de cette assertion. — La volonté de Marie est unie à celle de Jésus dans toute l'économie de la réparation. — La valeur de son consentement. — Marie est chargée de nous donner la vie : donc elle a dû mériter pour nous. — Le respect que Dieu lui doit demande qu'elle soit exaucée en tous ses désirs. — Marie aide du Christ et secours du Très-

Haut. — La satisfaction en Marie : *B. Virgo satisfacit de congruo ubi Christus de condigno*. — Preuves de cette assertion. — La satisfaction est proportionnelle au mérite. — L'excellence de la personne relève la valeur de la satisfaction. — Le sacrifice que Marie offre sur le Calvaire. — La compassion de Marie. — Marie martyre avec le Christ. — Sa douloureuse maternité. 249

CHAPITRE TROISIÈME

LE POUVOIR D'INTERCESSION. — SI TOUTES LES GRACES, SANS EXCEPTION, NOUS VIENNENT PAR MARIE. — LE SENTIMENT DES DOCTEURS ET DES THÉOLOGIENS

La doctrine catholique touchant l'intercession des saints. — Marie unie au Christ pour la distribution des grâces. — Elle est toujours invoquée, au moins implicitement, dans chaque prière. — État de la question. — Il s'agit des grâces accordées après l'Assomption. — Marie connaît toutes les grâces dont nous avons besoin, parce qu'elle est notre mère; elle les demande, parce qu'elle est toute bonne; elle les obtient, parce qu'elle est toute-puissante. — Témoignages de la tradition. — Saint Germain de Constantinople. — Saint Pierre Damien. — Saint Anselme. — Saint Bernard. — Le B. Albert et saint Thomas. — Saint Bernardin de Sienne. — Les Théologiens. — Citations de Contenson. — Le B. Grignon de Montfort. — Bossuet. — Saint Alphonse. — Les Théologiens actuels. 236

CHAPITRE QUATRIÈME

LES PREUVES DE LA THÈSE : LE SENTIMENT DE L'ÉGLISE ET LES RAISONS THÉOLOGIQUES

Les déclarations des Souverains Pontifes : témoignages de Benoît XIV et de Léon XIII. — La liturgie :

elle insinue que Marie est chargée de présenter au Christ nos prières et de nous assister dans tous nos besoins. — Argument tiré de la récitation du *Pater* et de l'*Ave Maria* au commencement et à la fin de l'office divin. — Le Rosaire : cette récitation solennelle dans toute la catholicité est un indice que l'Eglise attend de Marie tout secours et toute grâce. — Preuve tirée de l'Evangile. — Dans toutes les circonstances solennelles où Jésus-Christ a distribué la grâce pendant sa vie mortelle, il a voulu que ce fût par l'intermédiaire de Marie : c'est par elle qu'il accorde la vocation à la foi, la justification, la persévérance. — Les trois scènes évangéliques expliquées par Bossuet. — Après l'Ascension Jésus-Christ veut que l'effusion du Saint-Esprit soit faite par l'intermédiaire de l'auguste Vierge ; c'est l'image de ce qui doit se réaliser dans l'Eglise jusqu'à la consommation des siècles. — Le pouvoir d'intercession va de pair avec le mérite : Marie ayant mérité toutes les grâces en union avec Jésus, doit les distribuer toutes en union avec Lui. — Réponse à une difficulté. — Comme Marie fut unie au Christ dans l'œuvre de la Rédemption, elle doit lui rester associée encore au ciel pour l'œuvre de la sanctification, qui en est l'effet et le complément. — La raison fondamentale, le titre de Mère des hommes. — La maternité surnaturelle requiert une action sans cesse renouvelée. — Marie est toute mère ; elle nous donne et nous conserve tout ce que nous avons de vie spirituelle. — Marie, cœur de l'Eglise, transmet la vie à tous les membres. — *Maria collum Ecclesiæ* : les énergies de notre tête, le Christ, passent par la Vierge pour venir jusqu'à nous. — *Maria aquæductus*. 252

CHAPITRE CINQUIÈME

COMMENT MARIE EST MÈRE DE LA GRACE POUR LES ANGES.

Si les anges ont été sanctifiés en vue des mérites de

Jésus-Christ et des mérites de Marie ; les opinions. — Les anges furent élevés à l'ordre surnaturel dans l'état de voie ; preuves de cette assertion. — Reçurent-ils la grâce au premier instant ? Diverses opinions. — Témoignages des Pères. — Raison de convenance. — Théories touchant l'objet de l'épreuve angélique. — La thèse d'après laquelle l'épreuve des anges aurait eu pour objet l'Incarnation et la maternité divine. — Critique. — Les trois instants de la voie angélique. — Les anges connurent dans cette période de la voie le mystère de l'Incarnation : témoignages de saint Augustin et de saint Thomas. — Ce mystère ne fut pas pour les rebelles l'occasion de la chute. — Les deux péchés dont les anges sont capables : l'orgueil et l'envie. — Le premier péché ne pouvait être que l'orgueil. — Cet orgueil a consisté dans la volonté perverse d'égaliser Dieu : être leur fin naturelle comme Dieu est la sienne, ou, s'ils acceptaient la béatitude surnaturelle, c'était à la condition d'y arriver par leurs propres forces. — Dans la suite ils commirent des péchés d'envie et de haine, mais tout cela est une conséquence du premier acte, non la faute initiale. — Ce que les bons anges ont reçu du Christ et de Marie, c'est la grâce accidentelle, non la grâce essentielle. — Preuves tirées de l'Écriture et de saint Thomas. — Dans quel sens Marie est appelée mère des anges. — Marie est plus à nous qu'aux anges 269

CHAPITRE SIXIÈME

L'ACTION DE LA MÈRE DE GRACE SUR LES AMES SÉPARÉES AU CIEL OU EN PURGATOIRE.

Gloire accidentelle que Marie procure aux élus. — Le bonheur de voir Marie. — Le Purgatoire royaume de la douleur, de la résignation, de l'espérance. — La reine du Purgatoire d'après les révélations. — Ce

qu'on peut penser d'après la théologie. — Les satisfactions de Marie appliquées aux âmes. — Les industries de la Mère de miséricorde pour soulager ses enfants. — Le Scapulaire et le Rosaire. — Notre-Dame des Clefs 288

CHAPITRE SEPTIÈME

CONCLUSION

Les privilégiés de Marie. — La dévotion à la Sainte Vierge signe de prédestination. — Marie et l'arche. — Le salut en Marie. — La vraie dévotion à la Sainte Vierge est une pratique d'imitation et une vie d'union. — Le Rosaire. — Toutes nos actions en union avec Marie. — Les exhortations du Souverain Pontife Pie X. . 298

PARIS (VI^e)

LIBRAIRIE DE P. LETHIELLEUX, ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

DU MÊME AUTEUR

~~~~~

# CURSUS PHILOSOPHIAE THOMISTICAE

## AD THEOLOGIAM DOCTORIS ANGELICI PROPAEDEUTICUS

**Auctore R. P. Fr. Ed. HUGON**

ORDINIS PRÆDICATORUM, S. THEOLOGIAE PROFESSORE

*Prelum reliquit*

TOMUS PRIMUS. — LOGICA MINOR. I. De simplici apprehensione ejusque signo. — II. De Judicio ejusque signo. — De ratiocinio ejusque signo, nempe argumentatione, et præsertim de syllogismo. — LOGICA MAJOR.

In-8 carré. . . . . 6 fr.

*Opus totum in sex voluminibus fere continebitur*

~~~~~

LA LUMIÈRE ET LA FOI

In-12. 2 fr. 50

~~~~~

# LE ROSAIRE ET LA SAINTETÉ

In-18. . . . . 1 fr. 25

C'est un travail substantiel et tout nouveau qui est offert au public religieux. — Il était difficile de réunir sous un petit nombre de pages concises plus de richesses doctrinales.

Ce livre semble tout choisi comme sujet de lecture pour le mois d'octobre ; il répond en tous points aux intentions du Pontife immortel qui sera désormais appelé le Pape du Rosaire.

*DU MÊME AUTEUR (Suite)*

~~~~~

LES VŒUX DE RELIGION

CONTRE LES ATTAQUES ACTUELLES

In-12. 1 fr. 50

Une question éminemment actuelle, que la presse discute chaque jour avec passion et qui depuis deux législatures se débat devant le parlement français, est celle des vœux de religion. Il était nécessaire qu'elle fût portée auparavant devant la tribune de la justice populaire. Le R. Père E. Hugon a écrit à ce sujet une étude claire, solide, éloquente, palpitante d'actualité, pour montrer que les vœux, bien loin d'être un outrage à la raison, répondent à une conception et à un idéal sublimes, qu'ils ne sont contraires ni à la liberté, ni à la nature, ni aux droits de l'homme, ni à l'exercice des facultés naturelles, et enfin qu'ils ont une immense portée sociale.

~~~~~

LA

FRATERNITÉ DU SACERDOCE

ET

*CELLE DE L'ÉTAT RELIGIEUX*

In-12. . . . . 1 fr. 25

---